

JOURNAL DES CAMPAGNES



L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.

11^{ème} Année

Jeudi, 15 Décembre 1892

No 46

JOURNAL Des Campagnes

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine

Prix de l'abonnement : UNE PIASTRE POUR LA FRANCE : 10 FRANCS.

Strictement payable d'avance

THS. CHAPAIS,

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

LÉGER BROUSSEAU,

— ÉDITEUR —

11 & 13, RUE BUADE, H.-V., QUÉB.

L'enseignement agricole pour les femmes dans la Province de Québec

Rapport de M. Ed. A. Barnard à l'Hon. Commissaire de l'Agriculture et de la Colonisation.

Monsieur le Commissaire,

Vous m'avez chargé de visiter l'établissement des RR. DD. de l'hôpital du Sacré Cœur à Québec, puis celui des RR. DD. de l'hôpital général (Sœurs Grises) à Châteauguay, afin de vous renseigner sur l'enseignement agricole qui découle de la pratique de l'agriculture et de l'industrie laitière dans ses divers établissements, et d'offrir en même temps à ces RR. DD. l'offre des services des officiers du département qui s'occupent d'agriculture, dans l'espoir de leur être utiles.

J'ai visité les deux établissements ci-haut désignés.

Je regrette de dire que vu les difficultés financières que l'hôpital du Sacré-Cœur traverse actuellement, on m'a informé que d'ici à quelque temps, il allait abandonner les pratiques d'agriculture avancée suivie dans ces dernières années. Madame la dépositaire actuelle me disait que vu son manque complet de connaissances en matières agricoles, elle pouvait difficilement entreprendre de continuer les améliorations suivies, avec tant d'intelligence et de succès, par la révérende mère Ste-Anne, ci-devant dépositaire et maintenant chargée du soin des malades.

Je regrette d'autant plus ce contre temps que, sous la direction de mère Ste-Anne, la vacherie et le poulailler surtout, pouvaient servir de modèle du genre, et de fait, avaient trouvé de nombreux imitateurs, qui tous, après une pratique prolongée, se sont déclarés fort

satisfaits des résultats financiers obtenus en suivant l'exemple donné ici à cet hôpital.

En revanche, j'ai le plaisir de vous informer que les RR. DD. Ursulines de Roberval, après avoir fait constater pour elles-mêmes l'utilité du perfectionnement apporté au Sacré-Cœur dans leur pratique agricole, ont adopté en tous points, disent-elles, les enseignements donnés par le *Journal d'Agriculture* de ce département, et qu'elles ont réussi au-delà de leurs espérances. J'ai vu du blé d'inde cultivé et mûri dans le jardin attenant au couvent de Roberval, qui aurait pu figurer avantageusement à l'exposition provinciale à Montréal. J'ai examiné soigneusement le petit troupeau de vaches canadiennes, composé de six vaches dont deux à leur premier veau, et deux non-vélées. Or, au moyen des fourrages en vert, ces six vaches évaluées dans le pays à environ \$16.00 chacune, ont donné 426 lbs. de beurre dans le courant de l'été, APRÈS AVOIR FOURNI tout le lait nécessaire à une communauté avec pensionnat comprenant 60 personnes environ.

J'ai été heureux de constater que déjà, sans aucun secours de la part du public ou de notre département, les RR. DD. Ursulines ont créé et établi régulièrement un enseignement agricole pratique aussi bien que théorique, basé sur les données les plus utiles, et mis en pratique tant au champ, au jardin et dans la basse-cour qu'enseigné théoriquement en classe. J'ai vu, de mes yeux, du tapis fait dans la maison, avec les laines du pays, qui pourrait rivaliser, tant pour la qualité que pour les dessins, avec les bons tapis en laine importés à grands frais d'Europe. Trois métiers et les rouets nécessaires sont en fonctions journalières, mus par les élèves, sous la direction d'habiles religieuses. Un exhibit important des objets ainsi fabriqués se prépare actuellement pour l'exposition universelle de Chicago.

Les terres adjoignantes, appartenant à cette communauté, sont bien disposées, de bonne qualité et dans des conditions qui permettent d'en tirer d'excellents enseignements pour les cultivateurs du pays, en général. Déjà la ferme possède quelques instruments aratoires de grand mérite, et quelques déboursés minimes de la part du département de l'agriculture suffiraient pour doter la province de l'enseignement si rare, dans le monde entier et si précieux, de l'agriculture, de l'horticulture, de l'apiculture, de la vacherie, de la porcherie et de la basse-cour, au point de vue du rôle de la mère de famille et de ses adjointes à la campagne.

Les religieuses montrent l'exemple et

se chargent elles-mêmes des opérations agricoles et horticoles les plus pénibles. Elles poussent le dévouement et l'esprit d'économie au point d'utiliser, de leurs propres mains, toutes les matières fertilisantes qui, ailleurs, se perdent faute de bonne volonté. J'ai constaté d'un autre côté que leur travail et leur bon exemple portent des fruits au centuple; j'ai appris avec plaisir que les parents des élèves qui avaient commencé par objecter aux leçons d'agriculture, sur le principe que ce n'était pas là ce que l'on voulait faire enseigner à leurs enfants, n'y font plus la moindre objection. J'ai constaté au contraire, à cette seconde visite, que maintenant les parents s'intéressent aux progrès réalisés et qu'ils sont heureux des leçons d'agriculture et d'économie domestique qui forment une partie régulière et importante du cours suivi.

Il y a malheureusement un côté faible à ce tableau. Les RR. DD. sent les premières à le constater et à désirer un changement. Le couvent a été construit d'une manière modeste, avec toutes les améliorations modernes, et pour l'avenir. Rien n'a été épargné pour assurer les noms hygiéniques aussi bien qu'un enseignement de premier ordre. Ces efforts, très louables en soi, ont épuisé les ressources dont ces dames disposent. Or, l'agriculture bien faite, l'agriculture intensive, comme l'exigent les besoins d'un pareil établissement servant d'instruction aux élèves, nécessite, même avec l'économie la plus rigide, des frais d'améliorations qui s'imposent, sur une terre négligée jusqu'ici et qu'il a fallu acheter dans l'état ordinaire des propriétés laissées à sans améliorations entre les mains de fermiers. Ainsi il faudra labourer des étendues considérables, dès cet automne, en vue d'y semer des plantes fourragères qui jusqu'ici ont fait complètement défaut; il faudra fossayer, clore et construire à neuf un logement pour la récolte future et pour les animaux indispensables. Ces frais seront considérables, en y mettant, je le répète, toute l'économie possible.

Bien qu'elles aient trois métiers en opération, il leur en faudrait encore autant pour que toutes les élèves qui le désireraient puissent profiter de l'avantage qui leur est offert.

Vu l'utilité publique qui découle déjà de l'enseignement agricole donné jusqu'ici, avec tant de succès dans cet établissement, vu l'avantage incontestable qu'il y aurait d'accroître, si possible, les efforts faits jusqu'ici, afin d'augmenter les bons résultats obtenus, je suggère respectueusement que les RR. DD. Ursulines de Roberval reçoivent dès cet automne une petite somme en argent, en reconnaissance de services rendus.

Cela leur permettra de mettre en opération, dès cet automne, une seconde charrue et de labourer dans de bonnes conditions des terres fortes en vue de semences faites en bonne saison.

J'ai raison de croire que les RR. DD. apprécieraient grandement le moindre effort que vous voudriez bien faire en ce sens. Elles ne demandent absolument rien. Je dois leur rendre ce témoignage; mais aussi elles se déclarent dans l'impossibilité absolue de faire par elles-mêmes les dépenses de culture qu'exige, cet automne la nouvelle terre que des amis de l'agriculture ont jugé à propos de leur procurer.

Pour ma part, après avoir constaté les résultats obtenus chez les RR. DD. Ursulines à Roberval, en vue de populariser l'enseignement agricole le plus précieux, et cela sans aucun frais quelconque de la part de notre département d'agriculture jusqu'ici; après avoir étudié ce qu'il en coûte, en dehors de la province, pour arriver à un enseignement agricole vraiment utile, je suis sûr que nous sommes maintenant en mesure d'obtenir, à un prix nominal, des résultats très avantageux pour toute la province, à cause du succès évident et des profits certains déjà réalisés, par le seul effort de l'intelligence, la bonne volonté et le dévouement hors ligne de femmes distinguées appartenant aux meilleures familles du pays et qui ont doté de leur plein gré, notre province d'un enseignement agricole qui peut et qui doit faire tôt ou tard la richesse du pays.

J'attire respectueusement votre attention, M. le commissaire sur le programme d'étude actuellement suivi, que je donne ici, à la suite de cette lettre. Ce programme me paraît aussi complet que bien fait.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

ED. A. BARNARD

COMTE DE KENT

M. McInerney élu

St-Jean, N.-B., 6—L'élection, dans le comté de Kent, d'un représentant à la Chambre des Communes, a eu lieu hier.

On sait qu'il y avait trois candidats sur les rangs : M. Johnston, ministériel; McInerney, conservateur indépendant; Leblanc, oppositionniste.

Les derniers rapports donnent à M. McInerney une majorité de plus de 300 voix.

NOUVELLES POLITIQUES

LA SITUATION A QUEBEC

Une sorte d'interrègne

Entrevue de MM. Taillon et Beaubien

L'ASSERMENMENT DE M. CHAPLEAU

QUI SERA PREMIER-MINISTRE ?

OPINION DE LA PRESSE

Une conversation du sénateur Tassé

On est toujours dans le statu quo à Québec.

M. de Boucherville est encore premier-ministre, et ne donnera sa démission qu'après l'arrivée de M. Chapleau. En attendant, l'honorable M. Augers, ayant cessé d'être lieutenant-gouverneur, il y a une sorte d'interrègne dans le gouvernement.

On croit que, si M. Taillon est appelé, il acceptera, quoiqu'avec répugnance, la tâche de former une administration.

L'honorable M. Beaubien, après avoir eu dimanche une entrevue avec M. Chapleau à Montréal, s'est rendu à Ottawa, où il a rencontré Sir John Thompson.

UNE ENTREVUE

La Presse d'hier rapporte les nouvelles suivantes :

« On ne sait pas encore précisément ce qui se passera à Québec, s'il y a un changement de ministère; l'honorable L. O. Taillon sera probablement premier-ministre.

Hier soir, une longue conférence a eu lieu entre lui et l'hon. Louis Beaubien. M. Beaubien est arrivé de Québec un peu après trois heures de l'après-midi. Il s'est rendu sur le champ à l'hôtel du gouvernement, rue St-Gabriel, et a fait prier M. Taillon de l'y rejoindre.

De quatre heures à six heures, les deux ministres sont restés enfermés dans leur bureau. Nous n'avons pu savoir tout ce qui s'est passé durant cette longue conférence; mais voici les paroles de M. Taillon, qu'un reporter de la Presse a rencontré ce matin.

— On dirait, d'après les nouvelles de ce matin, que M. de Boucherville va rester à la tête des affaires? a demandé notre reporter.

— « Il n'a pas donné sa démission et je crois qu'il ne la donnera pas, » a répondu M. Taillon.

M. Taillon ajoute que M. de Boucherville a souvent manifesté le désir de

remette à un autre ses fonctions de premier-ministre ; cependant il croit qu'il consentira encore à rester à la tête du gouvernement."

CE QUE DIT "L'ETENDARD"

L'Etendard publie les lignes suivantes : "La situation, à Québec, est sensiblement la même qu'hier. Tout est resté ans le statu quo. On attend cependant une solution, dans un sens ou dans l'autre, avant peu."

L'ETENDARD n'est peut-être pas aussi loquace ni aussi tapageur que certains de ses confrères, mais il n'en est pas moins bien renseigné sur les événements qui se préparent.

Nous conseillons donc à nos lecteurs de prendre patience. Nous saurons les tenir parfaitement au courant de toutes les modifications qui pourraient se produire dans les sphères politiques."

L'ASSEMBLEMENT DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

M. Louis Fréchette, greffier du conseil législatif, part ce soir pour Québec où il doit assembler l'honorable M. Chapleau, comme lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

LE SÉNATEUR TASSÉ

Un reporter du Monde raconte une conversation avec le sénateur Tassé.

Nous en citons quelque fragment : Un de nos rédacteurs s'est rendu ce matin auprès de l'honorable M. Tassé qui est retenu à sa résidence par une attaque de lumbago, et lui a posé quelques questions sur la situation provinciale, auxquelles il a répondu avec complaisance.

—Avez-vous lu le Canadien de ce matin qui laisse entrevoir que vous allez entrer dans le cabinet de Québec, M. Beaubien prenant votre siège au Sénat?

—C'est la première nouvelle que j'en ai. Mon nom a été accommodé à tellement de sauces depuis quelque temps que cette histoire ne me surprend pas plus que les autres.

—Refuseriez-vous de servir ? —Il faudrait attendre une offre avant de répondre. Or, je n'en ai reçu ni directement ni indirectement. Et je ne m'attends pas d'en recevoir.

—Que pensez-vous de la nomination de l'honorable M. Chapleau comme lieutenant-gouverneur.

—Je crois qu'il fera un gouverneur strictement constitutionnel et que son expérience des hommes et des choses lui permettra d'être très utile à ses aviseurs. Je crois également que loin d'être désagréable à l'honorable M. de Boucherville, il eût fait tout en son pouvoir pour lui faciliter la tâche toujours ardue de premier ministre.

—Pensez-vous que le successeur de M. de Boucherville soit M. Taillon ?

—Si M. de Boucherville se demet, je crois que sa succession échoit naturellement à M. Taillon qui, dans le gâchis où nos affaires ont été mises, aurait droit à un loyal fair play de tous les hommes bien pensants.—M. Taillon est l'homme qui a le plus d'autorité sur la Chambre et le parti, et il aurait dans son entourage des lieutenants qui ont de la valeur.

—M. de Boucherville appuierait-il M. Taillon ?

—Je n'ai aucun doute à cet égard, M. Taillon ayant toute sa confiance et ne lui ayant jamais menagé son appui —appui loyal et désintéressé, s'il en fût.

Notre interrogatoire fut interrompu par la visite du médecin au moment où nous allions aborder le terrain fédéral. M. Tassé pourra probablement retourner à ses occupations dans une couple de jours."

AU CLUB CONSERVATEUR

A la séance de lundi soir du Club conservateur de Montréal, la résolution suivante a été adoptée :

"Il est proposé par M. R. T. Beaudoin, secondé par M. Lesage et résolu que :

"Advenant le cas où M. de Boucherville démissionnerait comme premier ministre et où l'honorable M. Taillon serait appelé à former un nouveau ministère, les membres du Club conservateur désirent exprimer leur confiance en M. Taillon et espèrent qu'il acceptera la tâche de former une administration nouvelle."

ECHOS POLITIQUES

"L'hon. L. P. Pelletier, secrétaire provincial, dit l'Etendard d'hier, était en cette ville ce matin où l'appelait une

affaire purement personnelle. Arrivé par le train de nuit il a pu se libérer à temps pour repartir par le train de 8.10 hrs. ce matin."

—On persiste en certains quartiers à désigner le juge Loranger comme le futur premier ministre provincial. Nous croyons que cette rumeur n'a aucun fondement.

—C'est aujourd'hui, nous informe-t-on, que M. Chapleau va publier sa lettre d'adieu à ses électeurs de Terrebonne.

UN BON PAPIER

Le Canadien a choisi l'honorable M. Taillon comme cible à ses médiocres quolibets.

Il essaie d'entamer, avec ses railleries débiles et déplacées, cette loyale figure. Il lui décoche cette apo-trophe pleine de politesse et de courtoisie : Sera-t-il dieu, table ou cuvette ?

Nous citons ce spécimen de critique délicate :

"Elle n'est point claire, la situation par le temps qui court ; ce n'est point la situation du jour, mais plutôt celle de la nuit. Aussi n'y voit-on goutte.

M. Taillon sera-t-il juge ou Premier-Ministre ? Sera-t-il dieu, table ou cuvette ? Personne ne le sait, lui moins que tout autre. Il veut et ne veut pas. Il voudrait être juge, cela ferait son affaire ; il voudrait être Premier ministre, ça ferait l'affaire de ses amis.

Ceux-ci, et ils sont nombreux, cherchent à se débarrasser de M. de Boucherville, au risque de s'embarrasser de M. Taillon. Entre deux maux on choisit le moindre.

Parmi ses amis, M. Taillon ne compte point que des hommes désintéressés et plusieurs de ceux-ci désirent être juges. Il ne le seront point si M. Taillon l'est : de là le zèle remarqué d'un certain nombre d'avocats conservateurs à bombarder M. Taillon premier-ministre. Ceux qui, voyant l'enthousiasme des amis personnels de M. Taillon à le mettre à la tête du parti, croient vainement à une admiration sincère pour le député de Chambly, se trompent grossièrement : ce n'est point M. Taillon que l'on veut faire arriver, mais soi-même."

Et ainsi de suite.

Le petit persiflage de maître Tarte paraîtra bien misérable, surtout aux yeux de ceux qui se rappellent les éloges enthousiastes décernés à M. Taillon par le même individu dans ce même Canadien. Durant des années, M. Taillon a été pour M. Tarte le type du patriote, de l'honnête homme, du politicien distingué. Durant des années M. Tarte a flagorné M. Taillon, l'a adulé, s'est collé à sa personnalité sans tâche pour se relever lui-même dans l'estime des autres, a tâché de se faire un nom à l'ombre de ce beau nom.

Nous n'aurions que l'embarras des citations. Celle-ci suffira. Le Canadien disait, le 28 mai 1890 :

"L'honorable M. Taillon est trop connu pour que je m'attarde à faire son éloge. Honnêteté, droiture, éloquence ; —une éloquence très relevée—il unit toutes ces qualités à un grand cœur. Fidèle à ses amis, il dédaigne l'intrigue et les vils moyens dont tant de politiques se servent pour frayer leur chemin.

Je ne veux aujourd'hui, en publiant son portrait, que parler de la situation politique. M. Taillon est le chef de l'opposition qui a combattu, dans la législation, le cabinet-Mercier. La province dira, le 17 juin, si elle veut que ses affaires soient administrées quatre ou cinq ans de plus par ce gouvernement. Personnellement, M. Taillon ne désire pas arriver au pouvoir. C'est dire qu'il n'aura recours, dans la lutte présente, qu'aux moyens les plus légitimes. Et il a raison."

Cela était signé du nom de M. Tarte. C'est un papier bon à garder, et bon à citer. Il fait contraste aux injures que le Canadien prodigue aujourd'hui à M. Taillon pour obéir au mot d'ordre de ses maîtres.

Jubilé Sacerdotal de S. Eminence le Cardinal Taschereau

NOCES D'OR DE LA SOCIÉTÉ SAINT JEAN BAPTISTE

Sous ce titre, vient de paraître à Québec un magnifique ouvrage de près de trois cents pages, que nous nous empressons de faire connaître à nos lecteurs.

Comme œuvre typographique, comme apparence extérieure, c'est sans contredit un des plus beaux livres qui aient vu le jour dans notre pays. Il fait honneur à l'établissement de M. Léger Brousseau, où il a été imprimé.

En tête du livre, est un excellent portrait, une héliogravure de Son Eminence, exécuté par la maison Desbarats. Le noble vieillard est assis ; et sur ses traits respirent l'intelligence et la bonté.

L'épigraphe qui se lit dans le titre : Omnis plebs deit laudem Deo est comme un rayon de lumière qui se projette sur le tableau des grandes fêtes jubilaires que nous avons célébrées il y a quelques mois, et nous fait croire de suite l'unanimité et l'enthousiasme religieux avec lesquels elles furent célébrées.

Le récit de ces fêtes est dû à la plume élegante et distinguée de M. l'abbé A. Gosselin, curé de St-Férol, l'un des membres de notre Société Royale. C'est dire le bon goût littéraire, la clarté, l'ordre et la mesure qui ont présidé à la rédaction de ce compte-rendu.

Il est divisé en plusieurs petits chapitres. Nous en donnons ici les titres ; c'est la meilleure manière de faire connaître l'ouvrage : Coup d'œil préliminaire. — Aperçu biographique. — Aurore du jubilé à l'Université Laval. — Trans-lation de la relique de Sainte-Anne. — Les décorations à Québec. — La Société Saint-Jean-Baptiste à l'archevêché. — Le feu d'artifice. — Procession de la Société Saint-Jean-Baptiste. — Messe Pontificale à l'église Saint-Jean-Baptiste. — Une fête intime à l'archevêché. — Au monument Cartier-Brébeuf. — Le banquet à la salle Jacques-Cartier. — Le Concert. — La messe pontificale à la Basilique. — Le dîner au Séminaire. — La fête des enfants. — Soirée à l'Université. — L'illumination. — Echos de la fête. — En Acadie. — Les communautés religieuses. — Le 10 septembre au Séminaire de Québec. — Lettre de Mgr O'Reilly.

L'auteur n'a intercalé dans son récit que les paroles de Son Eminence, le héros principal des fêtes jubilaires. Il a renvoyé dans un appendice les autres discours prononcés en cette mémorable occasion, ou du moins un choix judicieux de ces discours, et il a bien fait. De la sorte, son récit ne languit point ; et ceux qui veulent en savoir plus long n'ont qu'à parcourir l'appendice.

Ils ne le regretteront pas : quel trésor précieux que cet appendice ! Entre autres choses, le sermon du Père Hage, à l'église Saint-Jean, cette pièce encore absolument inédite, et vraiment magistrale, que tout le monde aime à lire et à conserver ; l'autre sermon, remarquable lui aussi, de M. l'abbé Louis-A. Dolphe Pâquet, à la Basilique ; le discours de M. l'abbé Trudelle, à la soirée de l'Université Laval ; ceux de M. le Sénateur Landry, au monument Cartier-Brébeuf de M. le curé de Saint-Roch de Québec de M. le Président de la société Saint-Jean-Baptiste et de MM. Laurier, Pelletier et Chapais, au banquet national. Comme tout cela, aujourd'hui si palpitant d'intérêt, le sera encore bien davantage dans cinquante ans pour les futur historiens de notre pays !

Et cette fête des enfants, qui au témoignage d'un grand nombre d'esprits distingués, a été peut-être la partie la plus touchante de nos fêtes jubilaires, nous en avons une véritable photographie dans le récit de M. le curé de Saint-Férol ; et dans l'appendice, nous avons l'écho de toutes les paroles qu'y ont fait entendre les jeunes gens : leurs adresses à Son Eminence, et surtout le dialogue des orphelins des Sœurs de la Charité. En parcourant aujourd'hui ces pages, il nous semble assister de nouveau, pour ainsi dire, à cette solennité si touchante ; mais dans quelques années quel intérêt n'auront-elles pas pour les jeunes gens qui y ont pris part, et pour tous ceux qui s'intéressent à leur avenir !

Voilà le livre que nous avons sous les

yeux ; il n'a pas besoin de vaine réclame, et se recommande lui-même, par le nom de son auteur, par le sujet qu'il traite, les grandes fêtes jubilaires de Son Eminence et de la Société Saint-Jean Baptiste, dont il perpétuera le souvenir.

Il a été tiré à un nombre très limité d'exemplaires. Ceux qui veulent se le procurer doivent se hâter de faire leur commandement à MM. Pruneau et Kirouac, libraires, 28 rue de la Fabrique, qui expédieront ce volume franco pour la somme d'un dollar.

Les médecins les plus éminents de l'époque recommandent le Pectoral Cerise d'Ayer pour toutes les affections des Bronches.

La Conférence du Lieutenant Chartrand

Mercredi soir, une foule nombreuse s'était donnée rendez-vous à l'Université pour entendre un compatriote qui fait honneur à notre nationalité dans l'armée française.

Cette soirée littéraire, organisée par les dévouées Dames de la Kermesse, a été un succès, et nous avons remarqué, dans la salle, la plupart de nos notabilités Québécoises.

M. le juge Routhier, aux applaudissements de l'auditoire, et après avoir adressé des éloges mérités au lieutenant de Chasseurs Alpins, nous a présenté notre compatriote dont nous avons raison d'être fier.

Au physique, M. Chartrand est un homme un peu au-dessus de la taille moyenne, droit et bien charpenté. D'un teint hâlé par l'action du soleil et du grand air ; sa figure est énergique et franche, son vif œil noir en impose et sa voix brève et saccadée est faite pour le commandement.

Au moral, il a, dit-on, toutes les qualités qui font estimer les Franco-Canadiens de tous ceux qui les connaissent à fond. Il a de plus une plume finement taillée avec laquelle il a eu le malheur—c'est lui qui dit ça—d'écrire deux ou trois volumes, et une verve toute gaioise qui lui permet de parsemer les sujets les plus arides de saillies spirituelles, devant le-quel-les se dérident infailliblement les fronts les plus impassibles.

Il est entré comme simple soldat à l'armée française, dans la légion étrangère, le premier septembre 1877. Aujourd'hui, il est lieutenant de Chasseurs Alpins, grade qu'un étranger atteint très difficilement. Il a maintenant franchi les étapes les plus difficiles et espérons qu'avant longtemps il occupera, dans l'armée de la mère-patrie, le poste élevé auquel il a droit d'aspirer.

Nous n'avons pas l'intention de donner un compte-rendu détaillé de l'insté-re-sante conférence du lieutenant Chartrand. Cependant, nous nous permettrons d'en ébaucher les grandes lignes.

Après avoir discuté pendant quelque temps sur la malheureuse et sanglante défaite de 1870-71, défaite qu'il a attribuée en grande partie au mauvais armement et à l'épuisement dans lequel une série de guerres continuelles avaient jeté la France, et après avoir dit hautement que nulle part dans l'histoire on pouvait lire que le soldat français avait été battu lorsqu'il lutait un contre un, M. Chartrand nous a fait connaître les détails de la nouvelle loi qui rend le service militaire obligatoire. Aujourd'hui tout Français est tenu de payer à sa patrie sa dette de sang, et il peut être appelé sous les armes jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans.

Les détails du conférencier sur le fusil français ont été très élaborés. Le fusil Lebel est petit de calibre, sa balle est mignonne et, ma foi, si élégante, qu'en la voyant il nous prend envie de s'en faire passer une à travers le corps. Dix coups peuvent être tirés en trente secondes. La rayure du canon fait tourner la balle sur elle-même à raison de deux mille six tours à la seconde. Ce mouvement de rotation permet à la balle de faire une blessure meurtrière : à son entrée, elle ne fait qu'une petite ouverture, mais quand elle sort elle se fraie un chemin où l'on pourrait introduire le poing. A six cents verges, elle traverse de part en part un morceau de chêne de deux pieds et demie d'épaisseur ou une file de cinq hommes, l'un derrière l'autre.

Au chapitre de la poudre sans fumée, M. Chartrand a dit que la France était la seule qui avait réellement une poudre éprouvée.

Dans la dernière partie de sa conférence, notre compatriote nous a initiés à la vie du soldat français. Il nous a raconté avec une verve désopilante, les aventures de son chapeau à haute forme, de sa redingote et de sa canne qui lui valurent, à son arrivée en Afrique, un séjour de quinze fois vingt-quatre heures dans une salle de police pouvant à peine contenir dix personnes, et où une cinquantaine de pauvres malheureux étaient entassés comme des harengs sales dans un quart. "Il y on avait, a-t-il dit, qui étaient sur les tables, sous les tables, dans les lits, sous les lits ; d'autres étaient debout, assis, accroupis dans un coin ; quelques-uns même étaient accrochés."

En terminant, M. Chartrand a parlé avec une émotion réelle du Canada qu'il considère toujours comme sa patrie.

"La patrie, a-t-il dit en substance, c'est le clocher qui a été témoin de nos joyeux ébats, le vieux curé qui nous a rendu les premiers devoirs, le vieux médecin, le vieux notaire, le forgeron d'en face ; la rivière où nous avons pris notre premier plongeon malgré la défense de nos parents ; l'arbre qui a déchiré notre première culotte."

M. Chartrand a été chaudement et fréquemment applaudi pendant sa conférence et lorsqu'il a regagné son siège on aurait dit que la salle allait crouler sous le frénetique et enthousiaste battements des mains.

M. le juge Routhier a remercié en termes heureux l'éminent conférencier. Il a fait quelques allusions bien senties à la France que le Canadien chérit toujours. En terminant, il s'est demandé où M. Chartrand avait pu acquérir l'éloquence et la verve qui le caractérisent et il a cru devoir expliquer cette énigme par une supposition, à savoir que notre compatriote est marié depuis quatre ans et qu'il a puisé, dans l'union conjugale, la facilité de parole et l'originalité qu'on lui connaît. Avis aux intéressés.

Nous ne saurions terminer sans remercier le lieutenant Chartrand d'avoir bien voulu donner son concours pour favoriser une bonne œuvre, et sûr d'être l'écho de toute la population de Québec, nous lui souhaitons bien sincèrement un avancement rapide dans la noble carrière qu'il a embrassée, et une occasion favorable pour faire connaître la valeur, le courage et la loyauté d'un petit-fils de ces preux qui ont fertilisé de leurs sueurs et même de leur sang le sol hospitalier de la Nouvelle-France. R. R.

ATTENTAT MYSTERIEUX

Une femme coule du plomb bouillant dans l'oreille de son mari

Le Progrès de l'Est raconte qu'un citoyen de Burford vint à Montréal, d'où, après des querelles avec sa femme, il alla s'établir à Coaticook, puis revint à Montréal, appelé par une lettre de sa femme qui le mandait en grande hâte. Peu de temps après, le mari mourut subitement à Montréal. Il paraîtrait que depuis sa mort, des médecins ont découvert que du plomb bouillant lui aurait été versé dans l'oreille pendant son sommeil, ce qui aurait causé sa mort. Notre confrère mentionne le nom du mari, et signale sa femme comme la personne soupçonnée d'être l'auteur de cet atroce attentat.

Un reporter de la presse a pris des renseignements auprès du coroner ; ce dernier n'a fait aucune enquête sur la mort subite d'aucune personne de son nom. Il faudrait supposer que la mort de la victime a été entourée de tant de mystère qu'elle a échappé à la police.

Température

Voici les pronostics de la température pour le mois de décembre : Du 3 au 10, grandes marées et quelques tempêtes ; quelques jours de doux et d'autres de grand froid.—Du 10 au 18, on aura de la pluie et quelques violents coups de vent ; quelques jours de doux et d'autres de froid sévère.—Du 19 au 26, variable : neige de temps à autre ; quelque fois pluie ; violents coups de vent.—Du 26 au 3 janvier 1893, vent et neige par intervalles ; quelques jours de grand froid.

La date de naissance de Christophe Colomb

Question bien controversée !

Les uns font naître Christophe Colomb en 1435, 1436 ou 1437 ; les autres en 1445, 1446 ou 1447 ; il existe un troisième groupe d'historiens qui donnent la date de 1455. Or est la vérité ?

Il y a donc trois courants d'idées au sujet de cette date, et tous les trois sont controversables, puisqu'il ne se trouve aucun document qui établisse d'une façon péremptoire que le Découvreur vit le jour plutôt en 1435. L'écart de dix ans qui se répète à deux reprises, suffit du reste pour faire constater l'obscurité qui entoure cette question.

Certains auteurs s'écartent un tant soit peu des autres : ainsi Charlevoix opine pour l'année 1441, et Ramusio pour 1430.

Voyons les autres.

1435, 1436, 1437. L'une ou l'autre de ces dates est en faveur auprès des biographes dont les noms suivent : Navarrete, Humboldt, Ferdinand Hofer, Emile Deschanel, Lamartine, W. Irving, Bonnefoux, Roselly de Lorgues, l'abbé Cadoret, Jurien de la Gravière, Napione, Cancellieri et Cantu.

Toutes ces opinions, ainsi ralliées autour d'une date, lui donnent un air d'authenticité indéniable. Elles sont basées sur l'autorité de Andres Bernaldes, contemporain de Colomb. Cet érudit affirme dans son livre *Reyes Catolicos* que Colomb avait environ soixante-dix ans à sa mort, arrivée en 1506. Donc, il serait né en 1435 ou 1436.

Roselly de Lorgues expose en peu de mots sur quelle autorité il s'appuie pour dire que Colomb est né en 1435. Écoutez-le :

"C'est par la date de la mort de Colomb qu'on arrive à préciser celle de sa naissance. On sait qu'il mourut à Valladolid, le 20 mai 1506 à l'âge de soixante-dix ans. Il était donc né en 1436.

"D'après l'histoire manuscrite du véridique chroniqueur des Rois catholiques, don Andres Bernaldes, caré de Los Palacios, qui avait reçu chez lui l'Amiral des Indes, et vu de ses yeux ses notes et ses cartes, Christophe Colomb dut naître vers 1435. Cette date coïncide parfaitement avec celle qu'a aussi désignée le savant auteur de l'*Histoire ecclésiastique de Plaisance*, le chanoine Pietro-Maria Campi. C'est à peu près celle qu'assigne également à sa naissance, le dernier descendant des Colomb de Cuccaro, monseigneur Luigi Colombo, dans l'ouvrage qu'il vient de publier à Rome. Cette date de 1435, adoptée aussi par Navarrete, était celle qu'avait déjà reconnue le comte Galeani Napione. C'est la seule qui soit indubitable. Elle est d'ailleurs en exact rapport avec les événements principaux que mentionnent ses historiens ; aucun fait ne la contredit ; aucun document ne l'infirmo ; toutes les circonstances attestent sa sincérité. Il est donc légitime de la poser comme le point fixe du départ de nos investigations."

Ainsi pense Roselly de Lorgues, le grand historien que le Souverain-Pontife vient de comblér d'honneurs.

1445, 1446, 1447—Ceux qui croient à l'une de ces dates sont nombreux. Ce sont : Robertson, Cladera, Bossi, Munoz, Casoni, Salinerio, Spotorno, Major, Sanguineti, Canale, Morelli et d'Avezac.

Morelli rapporte une lettre de Christophe Colomb, en date du 7 juillet 1503, qui ferait croire qu'il serait né en 1455. Dans cette lettre, Christophe se plaint au roi d'Espagne, qu'après vingt années de service, il se trouve encore dans la pauvreté ; et dans un autre passage, il dit qu'il est entré au service de l'Espagne à l'âge de vingt-huit ans. Il aurait donc commencé à servir cette nation en 1483. Cependant Morelli croit à une erreur d'impression dans les chiffres qui indiquent l'âge de Colomb lorsqu'il entra au service de l'Espagne ; c'est, d'après lui, trente-huit ans et non vingt-huit qu'il faut lire. Herrera appuie sur ce dernier point, car, dit-il, il est difficile de supposer que Colomb n'aurait vécu que cinquante et un an. Dans deux lettres datées de 1503, Colomb se dit vieux. Il serait donc raisonnable de supposer le nombre vingt-huit exact et de lui substituer celui de trente huit, ce qui ferait remonter l'époque de sa nais-

sance à l'année 1445. Cette date ne s'éloigne que de deux ans de celle adoptée par Robertson, et tiendrait une juste proportion entre l'opinion de ceux qui font remonter sa naissance à 1435, et l'opinion de ceux qui la reculent jusqu'en 1455.

"Si cette hypothèse, dit Bossi, ne nous conduit pas à toute la précision et à toute la certitude qu'exige l'histoire, du moins elle ne nous éloigne pas beaucoup de la vérité, puisqu'elle ne se trouve en opposition avec aucune circonstance de la vie de ce grand homme."

1455, 1456. Ceux qui soutiennent cette date extrême, s'appuient aussi sur la lettre du 7 juillet 1503. Si Colomb, entra disent-ils, avait vingt-huit ans, lorsqu'il au service de l'Espagne, en 1484, il dut naître en 1456.

D'après cette opinion, Colomb n'aurait vécu que cinquante-et-un an. Or, un homme ne peut pas raisonnablement prétendre qu'il est vieux à cet âge-là. Donc, cette dernière opinion n'est guère soutenable.

Quel choix à faire entre les deux premiers groupes ? Est-on en plus grande sûreté du côté de Roselly de Lorgues que du côté de D'Avezac ? Navarrete est-il plus croyable que Bossi ou Spotorno ? Est-il plus naturel de croire que Colomb vécut soixante ans plutôt que soixante-dix ?

Un homme peut être déjà vieux à soixante ans, surtout s'il s'est usé dans les combats de la vie ; si, comme Christophe Colomb, il a eu à souffrir des privations de toutes sortes, les fatigues des voyages, les horreurs d'un cachot et la persécution d'ennemis puissants. Sa carrière ne fut qu'une longue suite d'épreuves qui durèrent miner sa santé, quelque robuste qu'elle fût. Voilà pourquoi il n'est pas improbable que, rendu à cinquante-sept ans, Colomb devait éprouver déjà des symptômes de vieillesse.

D'un autre côté, les marins jouissent généralement d'une bonne santé. Le grand air, les odeurs salines donnent au poulmon une vitalité extraordinaire, du moins chez ceux qui n'ont pas de maladies héréditaires à redouter du côté des voies respiratoires.

Jacques-Cartier vécut 66 ans ; Champlain, dont la vie agitée est comparable sous beaucoup de rapports à celle de Colomb, mourut à l'âge de 65 ou 66 ans.

Il devient donc de plus en plus évident que la difficulté est inextricable. Voilà pourquoi il vaut mieux ne pas risquer une solution qui pourrait être renversée plus tard. Cependant, comme il est loisible d'avoir une opinion à soi, je suis enclin à croire que Colomb naquit plutôt vers 1435, quoi qu'en aient dit d'Avezac, Bossi et autres.

J'en ai fini avec Christophe Colomb, après lui avoir consacré quatre chroniques, dont les conclusions sont les suivantes :

1o. Colomb repose aujourd'hui dans la cathédrale de la Havane, sur l'île de Cuba.

2o. Colomb est né à Gênes et non à Savone, ni à Calvi, en Corse.

3o. Colomb naquit vers 1435 ou vers 1445, mais plus probablement en 1435. La divergence d'opinion qui existe chez les écrivains à ce sujet, laisse cependant la question ouverte, jusqu'à ce que surgisse de la poudre quelque document bien authentique qui la règle définitivement.

Pour clore cette étude, j'ajouterai que le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique a donné lieu à une masse d'écrits sur Colomb, dans la grande et la petite presse, ainsi que dans les revues périodiques. L'un des plus remarquables est celui de Henry Harnisse, dans la *Revue Historique*, où l'éminent chercheur prouve que Colomb n'est pas né à Savone, comme l'a prétendu M. George d'Auxhances, dans la *Minerve*.

Presque tous les grands journaux de Paris ont publié des articles destinés à éclaircir certains points obscurs dans la carrière de Colomb. Pierre des Lies a communiqué au *Gaulois* une étude sur la "Patrie de Christophe Colomb."

La *Gazette de France* a donné un travail de Jean Lacoste sur le lieu de naissance du découvreur.

Le *Monde Illustré* et *l'Univers* ont produit deux articles à sensation. D'Assigny dans le grand journal catholique et G. Lenôtre dans le *Monde*, ont cherché à établir que Colomb n'a pas dé-

couvert l'Amérique.

Toute la presse enfin s'est faite, depuis deux mois, l'écho des manifestations publiques occasionnées par la célébration du quatrième centenaire. L'on ne pourra pas reprocher au *Courrier* d'être resté en arrière dans ce patriotique mouvement. Fidèle au culte qu'il a toujours professé pour les hommes et les choses du passé, il a décerné à l'immortel Colomb l'honneur et la gloire que nous lui devons comme enfants du sol d'Amérique.

N. E. DIONNE

Les germes de Scrofules, latents dans le corps humain, sont extirpés par la Salsepareille d'Ayer. Vendue par tous les droguistes.

UN ARTICLE A SENSATION

Winnipeg, 9.

Les ministres protestants dans la plus grande indignation, paraît-il, et ce qui a soulevé cette tempête de protestations, de récrimination de leur part c'est un article du *Free Press*, qui, jusqu'à présent n'avait pas ménagé ses horions contre la minorité catholique manitobaine. Voici ce que dit le journal sur la question des écoles séparées au Manitoba : "Mettez de côté cette haine des catholiques, et dans le présent état de choses, il ne restera presque rien de la vie religieuse protestante dans cette ville." C'est-à-dire, qu'à part leur haine de tout ce qui est catholique, la religion protestante ne se bornerait qu'à bien peu de choses ; ou que la doctrine protestante à Manitoba consiste à combattre toujours et sans merci la doctrine catholique, et que là se borne la mission des ministres protestants.

On conçoit quelle tempête de protestations a soulevé cette déclaration du *Free Press*. Plusieurs ministres ont protesté hautement contre ce qu'ils appellent une infâme calomnie.

Les 70 ans de M. Pasteur

St-Petersbourg, 8—Le corps médical russe a décidé d'envoyer à Paris, une délegation pour féliciter M. Pasteur à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire, dit être célébré le 27 décembre, et lui remettre en même temps un riche cadeau.

L'âge et la profession des ministres fédéraux : Thompson, avocat, 48 ans ; Ouimet, avocat, 49 ans ; Howell, imprimeur, puis financier, 69 ans ; Haggart, attaché au commerce de bois, 46 ans ; Patterson, avocat, 62 ans ; Angers, avocat, 54 ans ; Costigan, avocat, 57 ans ; Foster, professeur, 45 ans ; Tupper, avocat, 37 ans ; Caron, avocat, 46 ans ; Daly, avocat, 40 ans ; Ives, avocat et agronome, 51 ans ; Smith, financier, 60 ans ; Carling, industriel, 64 ans ; Wood entrepreneur, 40 ans ; Curran, avocat, 50 ans ; Wallace, marchand de farine, 48 ans.

Par décret rendu en date du 31 novembre 1892 sur le rapport du ministre de la marine et des colonies en France, Mgr Soulé, ancien évêque de La Réunion, chanoine de premier ordre du chapitre national de Saint-Denis, a été nommé administrateur du diocèse de la Guadeloupe pendant la vacance du siège, en remplacement de M. l'abbé Laurencin, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services.

Le juge Mathieu vient de décider que la règle de contrainte par corps s'applique seulement à un jugement obtenu pour injures personnelles, provenant d'un acte direct et non pas résultant accidentellement d'une arrestation.

Les élections fédérales partielles à faire sont les suivantes : Sherbrooke, Terrebonne, Montréal-Centre, L'Islet, Vaudreuil, Soulanges, Hasting-nord, Brockville, York-ouest et Winnipeg, si M. Hugh J. Macdonald persiste dans sa décision de remettre son mandat.

L'IMMACULÉE CONCEPTION

Cette grande fête a été célébrée hier avec éclat dans toutes les églises de notre ville. Les décorations, la musique, l'éloquence, rien n'a été épargné pour donner à cette démonstration toute la solennité qu'elle mérite, et nous sommes heureux de constater que le succès le plus complet a couronné les efforts de nos organistes et de nos maîtres de chapelle. C'était la fête d'une mère proclamée immaculée en 1854 par l'illustre Pie IX, que les siècles appelleront "le Pontife de Marie," et ses enfants ont su trouver dans leurs cœurs les plus sublimes sentiments de tendresse et d'amour. Il n'y a rien de plus beau et de plus suave que ces chants joyeux qui s'élevaient vers la Vierge Immaculée en ce grand jour. Nous n'entreprendrons pas de faire un compte-rendu détaillé de la fête d'hier ; le temps et l'espace nous manquent ; nous parlerons seulement des églises où nous avons pu assister à l'office.

La Congrégation de la Haute-Ville.

Cette chapelle était complètement remplie de fidèles.

Le salut du soir a été très solennel, et le chœur de l'orgue, sous la conduite de M. L. Dessane, a très bien rendu *O Salutaris*, de Gounod et *Tantum ergo* de Dubois. Le chant du Sacré-Cœur : *En avant marchons !* a été chanté avec un entrain et un enthousiasme admirables.

C'est le Rév. P. Hamon qui a officié, et le Rév. P. Delattre a fait le sermon.

Congrégation de St-Roch

Les fêtes de la Ste-Vierge sont toujours célébrées avec une pompe extraordinaire dans cette élégante chapelle, et les décorations de l'autel sont vraiment magnifiques. Hier encore, tout a été splendide.

Le chœur de l'orgue, dirigé par M. Dessane, continue à donner de la belle et bonne musique. Il a interprété avec l'habileté qu'on lui connaît, le *Kyrie*, le *Gloria* et le *Credo* de la messe de Juvén, le *Sanctus* et l'*Agnus* de la messe de la Haiche.

Les solis ont été rendus par MM. F. X. Mercier, J. Kirouac, A. Kirouac et J. Lachance.

A l'Offertoire, *La plus belle fleur*, A. Dessane ; solo par M. F. X. Mercier.

A l'Élévation, *Peuple à genoux*, solo par M. Turgeon.

L'office du soir a été très solennel. La partie musicale a été exécutée par le Quatuor Gounod dont la réputation est avantageusement connue du public. C'est de la grande musique que ce quatuor nous a donnée hier. Le *O Salutaris* de Gounod et le *Tota pulchra es*, de Dessane, sont remplies de grandes difficultés ; cependant le Quatuor Gounod les a interprétés d'une manière artistique.

La plus belle fleur, de Dessane, est un cantique tout à fait charmant ; c'est quelque chose de suave et d'onctueux.

Sa Grandeur Mgr Bégin a officié au salut ; assisté comme diacre et sous diacre par le rév. M. Bélanger, curé de St-Roch, et Lasfargue, directeur du Patronage.

C'est le rév. M. Rouleau, principal de l'École Normale, qui a fait le sermon de circonstance.

Plusieurs prêtres assistaient au chœur ; entre autres Mgr Têtu, du palais cardinalice.

ST-JEAN-BAPTISTE

L'Union Musicale, dont l'éloge n'est plus à faire, a chanté la messe Royale de Dumont.

A l'épître—cantique : *Où, je crois*, solo par Mlle Noël, chœur Union Musicale.

Offertoire—*Tota pulchra es* de l'abbé Müller, solo par Mlle C. Lortie.

C'est M. le curé Plamondon qui a chanté la messe.

Le programme exécuté à l'archiconfrérie était enlevé, et l'on se sentait vivement impressionné en entendant cette belle musique et en contemplant la beauté et la grandeur de ce temple sacré.

Mlle Robitaille, avec violon obligé, a chanté un admirable solo ; elle a rarement remporté un aussi beau succès.

L'*Ave Maria*, de Rossini, et le *Tantum* de l'abbé Comiro, ont été rendus par l'Union Musicale avec une parfaite précision, sous l'intelligente direction du maître de chapelle, M. C. Delisle. M. Hébert touchait l'orgue.

Le sermon a été prononcé par M.

l'abbé Garon, du vicariat de Saint-Jean-Baptiste.

Comme on le voit, la démonstration d'hier ne l'a cédée en rien à celle des années précédentes.

L'Immaculée conception à la basilique

Cette grande fête a été célébrée avec éclat à la basilique.

Sa Grandeur Mgr Bégin, officiait, et l'abbé Laflamme de l'Université-Laval remplissait les fonctions de prêtre assistant. Diacre, l'abbé Garneau de l'Archevêché ; sous diacre, l'abbé Gingras. Son Eminence le Cardinal Taschereau, assistait au trône, accompagné par Mgr Têtu et Mgr Tanguay.

Le sermon de circonstance a été donné par l'abbé Boilard, du Séminaire.

La partie musicale a été admirable. La belle messe, dite de Sainte Cécile de Gounod, a été très bien rendue par le chœur de l'orgue sous la direction de MM. Gngnon et Vézina avec accompagnement d'orchestre.

A l'offertoire, Mlle Bindamour a chanté l'*Ave Maria* de Gounod, avec accompagnement de violon par M. Prince.

Congrégation des jeunes gens

Hier, fête de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, dans la pieuse chapelle de la Congrégation de la Haute-Ville, a eu lieu la première réunion des jeunes gens qui forment maintenant une association spéciale sous la direction du R. P. Martineau, S. J.

Il existait, il y a quelques années, une Congrégation de ce genre qui, après avoir été très florissante, est tombée en décadence par suite de circonstances défavorables. Aujourd'hui, on peut dire que c'est la même congrégation qui se relève, et nous avons lieu d'espérer que cette résurrection sera durable.

Les jeunes Congréganistes commencèrent dès hier à réciter publiquement l'office de la Sainte Vierge, et chantèrent, pendant la messe, de beaux et pieux cantiques. A la voûte de la chapelle était suspendue une riche bannière, souvenir de la Congrégation d'autrefois, qui doit rappeler à la jeunesse actuelle que le temps est venu de se rallier de nouveau sous le drapeau de Marie Immaculée.

Le R. P. Martineau, après avoir fait l'historique de l'ancienne Congrégation, exhorta les jeunes gens à devenir de bons et pieux Congréganistes, leur disant qu'ils devaient aimer leur Congrégation et la maintenir par la bonne volonté, l'énergie et le zèle. Il leur fit voir les avantages d'une association qui place la jeunesse, exposée de nos jours à des dangers si fréquents, sous la protection spéciale de la Vierge Immaculée.

Puisse cette nouvelle Congrégation prospérer rapidement et former de bons et fidèles serviteurs de Jésus et de Marie ! Un écrivain pieux a dit avec raison : "La dévotion embellit l'âme, surtout l'âme des jeunes gens."

A Ottawa

L'hon. M. Carling, commissaire à l'exposition de Chicago

L'hon. M. Angers à son département

L'aide-de-camp du nouveau lieutenant-gouverneur

Ottawa, 9—La nouvelle se confirme que le professeur Saunders a résigné sa position de commissaire général à l'exposition de Chicago, à cause du mauvais état de sa santé. L'hon. John Carling sera très probablement nommé à sa place.

Sir Adolphe Caron descendra à Québec mardi prochain au sujet de l'élection de l'Islet.

L'hon. A. R. Angers a fait sa première visite à son département, aujourd'hui.

Il est probable que M. Henri Roy du département du secrétaire d'État, à Ottawa, sera nommé aide-de camp du nouveau lieutenant-gouverneur.

L'hon. M. Angers descend à Québec ce soir.

Le sénateur Bolduc est ici, en rapport, croit-on, avec l'embarquement de Tring sur la voie du Québec Central.

Le cabinet siège aujourd'hui de suite après la sermentation des nouveaux ministres. Mercredi, le cabinet a siégé pour la première fois.

LE CABINET FÉDÉRAL

LES NOUVEAUX MINISTRES

La dépêche suivante d'Ottawa donne les nouvelles définitives, quant à la formation du ministère fédéral :

Ottawa, 6 décembre.—La déclaration officielle qui suit est autorisée, relativement à la composition du nouveau cabinet fédéral :

Premier ministre, ministre de la Justice et procureur-général du Canada, Sir JOHN THOMPSON.

Milice et défense—Hon. J. C. PATTERSON.

Intérieur—Hon. T. M. DALY.

Marine et pêcheries—Hon. C. H. TUPPER.

Agriculture—Hon. A. R. ANGERS.

Maitre-général des Postes—Sir A. P. CARON.

Président du Conseil—Hon. W. B. IVES.

Ministre du Commerce—Hon. MACKENZIE BOWELL.

Secrétaire d'Etat—Hon. JOHN COSTIGAN.

Ministre des Finances—Hon. G. E. FOSTER.

Ministre des chemins de fer et canaux—Hon. J. J. HAGGART.

Travaux Publics—Hon. J. A. OUMET.

Solliciteur-général—M. J. J. CURRAN.

Contrôleur des douanes—M. CLARKE WALLACE.

Contrôleur du revenu intérieur—M. JOHN F. WOOD.

Sans portefeuille—Hon. FRANK SMITH et JOHN CARLING.

Les deux derniers ministres mentionnés sont membres du cabinet sans portefeuilles. Et les honorables MM. Curran, Clarke Wallace et Wood ont des portefeuilles sans être membres du cabinet.

M. Bowell entre au sénat en remplacement de M. Alexander. Et M. Angers représentera à la chambre haute la division Lavallière, représentée par feu le Dr Paquet. Cette division comprend les comtés de Yamaska et Nicolet et une partie du comté de Drummond.

LE MONTREAL ET SOREL

La Commission Royale chargée de s'enquérir de l'emploi de la subvention de \$112,500, votée en faveur du chemin de fer le Montréal et Sorel, a terminé et signé son rapport, avant-hier, dans l'avant-midi. Le document est très volumineux. La *Minerve* le résume ainsi :

La conclusion à laquelle on se serait arrivés les commissaires, MM. P. B. Casgrain, G. W. Stephens et D. Parizeau était prévue. La logique des faits la leur imposait. Ils déclarent que le but de la législature en votant la subvention de \$112,500, n'a pas été atteint, que l'ordre en conseil donnant effet à la lettre de crédit de M. Mercier, alors premier ministre, est irrégulier et que le crédit de la province ne devait pas être engagé à l'avance.

L'enquête a eu l'important résultat d'exposer au grand jour le plus vicieux système d'administration publique qu'il soit possible d'imaginer. Elle a ensuite fait connaître avec quelle désinvolture les fideli-commissaires ont escompté les bonnes grâces de l'ex-gouvernement.

Le 7 mai 1887, MM. Préfontaine et Choquette, tous deux avocats, étaient nommés fideli-commissaires du Montréal et Sorel. La nature même de leur profession les rendait peu aptes à remplir les fonctions d'administrateurs de chemin de fer. Le gouvernement Mercier n'a pas regardé de si près. Il leur a quand même confié une mission qui leur était absolument étrangère.

Dans le mois de juin suivant, MM. Préfontaine et Choquette, investis de plus du titre de directeurs de la Compagnie du chemin de fer. "Le Montréal et Sorel," ont été adjoints à M. Armstrong, le factotum de la Compagnie, pour obtenir du gouvernement provincial, une avance de fonds ou subvention en faveur du chemin de fer. M. Mercier leur apprit que son ministère allait, à la session suivante, demander l'assentiment de la législature à l'allocation d'une subvention de \$2,500 par mille entre Sorel et Saint Lambert. Mais cette subvention devait être employée : 1o A payer les droits de passage, les ouvriers et les fournisseurs ; 2o A acheter le ma-

tériel roulant et à subvenir aux frais d'équipement du chemin.

Sans attendre aucune législation, les fideli-commissaires se sont adressés aux banques et ont escompté, grâce à la lettre de crédit, jusqu'au montant de \$103,262. Lorsque la subvention a été votée il ne restait donc plus que \$9,227 de disponible. M. Mercier paraissait avoir ignoré cet état de choses puisqu'il a déclaré aux directeurs "qu'ils l'avaient trompé, qu'ils l'avaient placé dans une fausse position."

Une partie seulement des droits de passage ont été acquis. Les ouvriers n'ont été payés que par intermédiaires qui les ont exploités à leur guise. Aucun compte régulier de l'emploi des fonds obtenus n'a été tenu. On semble avoir payé, sans égard au mode prescrit par la lettre de crédit, les trois quarts du temps sans pièces justificatives, du moins une grande partie de ces pièces n'ont pas été produites à l'enquête. Le fait étonnant, c'est que deux mois après le vote de la subvention, les travaux sur le chemin de fer étaient discontinués subitement. D'après le témoignage même de l'un des commissaires le chemin de fer n'avait rien gagné en val ur, les fonds avaient été versés inutilement.

Les fideli-commissaires n'ont jamais été appelés à rendre compte, bien qu'il y eût une résolution à cet effet. Le seul compte-rendu l'a été en 1889, le 8 février, mais sans pièces justificatives.

Telles sont les principales irrégularités que l'enquête a révélées et que le rapport de la Commission signale. C'est dans les paiements particuliers qu'apparaît surtout le profond dédain des fideli-commissaires des instructions données par la lettre de M. Mercier. Un journaliste éditeur, M. Rouillard touche \$8,000 pour sa littérature féconde, un entrepreneur reçoit une forte somme en paiement de vieilles réclamations, et que d'autres cas semblables.

Quelle sera la conséquence de ces révélations, la législature sera appelée à en décider. Après tant de scandales dévoilés depuis un an la conscience publique est tellement écœurée, que les abus de confiance, les infidélités aux mandats même les plus sacrés, les appropriations illégales et malhonnêtes de fonds publics passent sous le titre de peccadilles.

LA RAGE

Propagée par le lait d'une vache enragée—Deux enfants en meurent

Les dépêches de Noblesville, Indiana, signalent un terrible et extraordinaire cas de rage. dont les victimes sont les deux enfants d'un fermier du nom de Henry Jackson, Charlie et Ethel, âgés respectivement de sept et de quatre ans.

Les deux pauvres enfants ont contracté la terrible maladie en buvant du lait d'une vache devenue enragée cinq mois après avoir été mordue par un chien. La vache est morte de rage il y a quelques jours. Bien que toute la famille eût bu du lait de cette vache jusqu'à ce que l'on se fut aperçu qu'elle était enragée, on ne s'est pas autrement inquiété de sa mort. Mais le petit Charlie et sa sœur Ethel sont tombés ensuite malades presque en même temps et ont été pris bientôt de convulsions épouvantables. Le médecin de la famille ayant été appelé, a constaté aussitôt tous les symptômes de la rage chez les deux enfants.

La simple vue de l'eau ou d'un liquide quelconque les jetait dans des crises effroyables, et, dans ses moments lucides, le petit Charlie demandait à ses parents de l'attacher pour qu'il ne les mordit sans le vouloir. Finalement les deux pauvres enfants sont morts à quelques heures d'intervalle l'un de l'autre. Bien que tous les membres de la famille, comme nous l'avons dit, aient bu du lait de la même vache, aucun autre n'est encore tombé malade, mais ils sont en proie à une anxiété facile à concevoir.

M. Jackson est un fermier très riche et des plus considérés du comté de Hamilton. Plusieurs de ses vaches ont été mordues, il y a cinq mois par un terre-neuve enragé.

Cartes de visites

Les personnes désirant faire imprimer des cartes de visites pourront s'adresser à l'atelier de M. Léger Brousseau, qui fournira les cartes si on le désire, et apportera à l'impression tout le soin possible.

LE CABINET FEDERAL

Les ministres assermentés

(Dépêche spéciale au *Courrier du Canada*)

Ottawa, 7 décembre.

Les ministres suivants ont prêté serment d'office à midi : Justice, Sir John Thompson ; Commerce, Hon. Mackenzie Bowell ; Postes, Sir Adolphe Caron ; Secrétaire d'Etat, Hon. J. Costigan ; Finances, Hon. Foster ; Marine, Hon. Tupper ; Chemins de fer, Hon. J. Haggart ; Travaux publics, Hon. J. A. Ouimet ; Milice, Hon. J. Patterson ; Intérieur, Hon. Daly ; Agriculture, Hon. A. R. Angers ; Président du Conseil, Ives ; Solliciteur Général, Curran ; Contrôleur des douanes, C. Wallace ; Contrôleur du revenu, Wood ; sans portefeuille, Hon. F. Smith ; Hon. J. Caring et Sir J. Abbott. L'Hon. M. Angers représentera au Sénat la division Lavallière, laissée vacante par la mort de l'Hon. Dr Paquet ; l'hon. Bowell devient leader du Sénat.

TROUBLES A ST-GABRIEL

Cinq officiers de police assiégent l'église

Arrestation de cinq syndics

La population de la paroisse de St-Gabriel est tenue dans un état d'excitation perpétuelle par les esclandres périodiques dont elle est témoin depuis le commencement des travaux de cette église.

Samedi, les hostilités ont éclaté entre quelques syndics et l'entrepreneur des travaux, M. Camille Provost.

Dans le cours de l'après-midi, les syndics entrèrent dans l'église et, d'après la version de M. Provost, refermèrent la porte à clef sur eux. L'entrepreneur se rendit à la cour de police et prit un mandat d'arrestation pour détention illégale contre MM. Thomas Walsh et R. O'Brien, les deux syndics qui étaient dans l'édifice, faisant l'inspection des travaux.

Lorsque le député-grand connétable Lambert se présenta, la porte resta fermée et l'officier de police dut aller se munir de pouvoirs *ad hoc* et revint à la charge flanqué de quatre constables. Il enfonça la porte et mit MM. Walsh et O'Brien en état d'arrestation. Il arrêta aussi James McNamara, autre syndic, sur l'accusation d'être intervenu dans l'exercice de ses fonctions.

Ils ont été conduits au poste central de police et admis à caution quelques heures plus tard seulement. MM. Joseph Phelan et Thos McCornomy ont aussi été notifiés de comparaître devant le magistrat de police pour la même offense que les deux premiers accusés. Ce qu'ils ont fait hier matin. Ils ont été admis à caution sur le cautionnement de l'échevin Tansy et de M. McCoun.

L'enquête commencera mardi.

Les accusés disent qu'ils étaient dans l'église accomplissant un devoir de leurs fonctions de syndics. Ils voulaient constater dans quel état étaient les travaux.

RELIGIEUX BLESSE

Accident produit par un char électrique

Nous lisons dans la *Presse* d'hier soir : Le directeur de l'école du Mont-Saint-Louis peut se flatter d'avoir échappé à la mort, hier d'une façon presque merveilleuse.

Vers cinq heures, hier après-midi, le Rév. Frère Stephens passait en voiture au coin des rues Université et Ste-Catherine. Un char électrique se dirigeait en ce moment à toute vitesse vers l'ouest. Le cocher crut avoir le temps de traverser la rue Ste-Catherine avant l'arrivée du char à la rue Université, mais il avait mal calculé ; la voiture fut malheureusement frappée par le char et brisée en mille morceaux. Le Frère Stephens fut lancé par le choc à une vingtaine de pieds de distance et roula sur le sol avec violence.

On s'empressa autour de lui, le croyant mort. Par un bonheur singulier, il n'avait que quelques légères blessures et un peu d'étourdissement produit par le choc et sa chute. On l'a transporté à sa maison où il n'a pas tardé à se remettre.

L'association pharmaceutique vs Livernois

Jugement de l'hon. juge Chauveau

M. Livernois obtient gain de cause

Nous avons dit hier que l'hon. juge Chauveau avait rendu jugement dans la cause de l'association pharmaceutique vs Livernois, donnant gain de cause à M. Livernois.

Voici le résumé de la décision de M. Chauveau.

La poursuite, dit-il, allègue que le défendeur Livernois a vendu une certaine quantité de cyamure de potassium et ne s'est pas conformé à l'article 4034 de l'acte de la pharmacie qui oblige le vendeur à entrer dans un registre le nom de l'acheteur, la date de la vente, le nom du poison vendu et l'objet pour lequel il est vendu, et de plus que la vente en question n'a pas été faite dans le cours ordinaire du commerce de gros.

M. Livernois répond à cette poursuite.

Je suis marchand photographe et comme tel, en vertu du statut 53 Vic. c. 46, s. 16, j'ai le droit de vendre des poisons tout comme les médecins, pharmaciens, marchands de drogues en gros, et les fabricants de préparations chimiques et comme tel, je ne suis pas soumis aux formalités de l'art. 4034, cité.

L'honorable juge décide : 1. Que le défendeur Livernois étant marchand photographe n'est pas astreint aux formalités imposées par l'art. 4034 pour la vente des poisons. Pas plus que les marchands de drogues en gros, auxquels il est assimilé par le statut.

2. La vente faite par le défendeur a-t-elle été faite dans le cours ordinaire du commerce de gros ?

L'acte de la pharmacie, ne définit pas ce qui doit constituer une vente en gros et ce qui constitue une vente en détail.

L'association n'a fait aucune preuve pour établir ce que nous devons entendre par vente en gros et vente en détail. La preuve faite par la poursuite démontre que l'acheteur Dagneault ayant demandé au commis de M. Livernois, un once de cyamure de potassium, le commis lui a répondu : Nous ne détaillons pas ce poison, je ne puis vous en vendre que si vous achetez l'un de ces flacons qui contiennent une livre. Dagneault a acheté le flacon disant qu'il voulait du cyamure de potassium pour dégraisser un habit.

Maintenant, est-ce là une vente en détail, rien ne le démontre, au contraire la quantité vendue, considérant que c'est un poison violent, laisserait croire que c'est plutôt une vente au gros qu'une vente au détail.

La plainte est renvoyée avec dépens.

MM. KENNEDY ET MORRIS

"Des informations qui nous ont été fournies, il résulte que nous nous sommes laissés induire en erreur, concernant l'attitude prise par MM. Kennedy et Morris, à la fameuse assemblée de protestation contre la taxe sur les marchands."

Contrairement à ce qu'en ont dit le *Canadien* et d'autres feuilles intéressées, ces Messieurs n'ont nullement cherché à rejeter toute la responsabilité de la loi en question sur le gouvernement. Il en ont accepté leur part, comme ce n'était que justice et ils ont pris l'engagement d'aider le ministère, à tenir sa promesse de répartir, à la prochaine session, les impôts d'une façon plus égale et plus juste pour les commerçants de Montréal.

Dont acte ! *L'Étendard*.

Le Bonhomme hiver

Londres, 7.—Une tempête de neige a commencé à sévir, hier, dans le pays de Galles, et plus d'un demi-pied de blancs flocons couvre déjà le sol. Le trafic est suspendu à maints endroits et tous les convois sont en retard.

Dans le nord de l'Ecosse, il y a 15 pouces de neige ! de l'hiver s'annonce rigoureux.

D'Israël

Notre village est toujours dans l'activité, grâce au génie entreprenant de plusieurs de nos concitoyens.

M. S. E. Adam se propose de construire une fromagerie au printemps. Voilà une excellente idée qui mérite des félicitations à son auteur.

A OTTAWA

LA MAIRIE D'OTTAWA

Pour réprimer les désordres

Conseillers privés

Ottawa, 9.—Le maire Durocher a décidé de se présenter pour un deuxième terme pour le poste de premier magistrat de la ville d'Ottawa.

—Le vapeur du gouvernement *Quadra* a reçu ordre de se rendre au nord-est de l'île Vancouver, C. A. pour y réprimer les désordres parmi les sauvages.

—Quoique les contrôleurs du revenu et des douanes n'aient point de siège dans le cabinet, on croit généralement qu'ils seront faits conseillers privés honoraires.

A Montréal

LA SESSION FEDERALE

La faillite Hannan

Montréal, 7.—Nous tenons d'un ministre, dit le *Monde* d'hier soir, que la session fédérale commencera à bonne heure en janvier, probablement dans la seconde semaine.

—Le Dr E. P. Lachapelle, de Montréal, a été élu vice-président du Congrès d'Hygiène National, qui vient de clore ses séances à Mexico.

L'Étendard, reproduisant l'article du *Corrier* sur le départ de M. DeBoucherville, ajoute :

"Nous partageons entièrement l'opinion du *Courier du Canada* à l'égard de l'homme distingué, sous tous les rapports, qui est encore, en ce moment, à la tête du gouvernement de Québec."

"Les injures de l'*Électeur*, pas plus que celles du *Canadien* ne sauraient l'atteindre."

"Homme de devoir avant tout et fort du témoignage de sa conscience, l'hon. M. de Boucherville peut se passer des suffrages d'un Pacaud ou d'un Tarte."

—M. Mathew Hannan, le marchand de fromage et de beurre bien connu en cette ville, a déposé son bilan hier après-midi.

L'état produit au greffe de la Cour Supérieure indique un passif de \$98,518.65, et un actif de \$10,620 seulement. Un gros tiers du passif représente des montants qui sont dus à des agriculteurs de la vallée du Richelieu et du district de St-Hyacinthe.

L'actif est représenté par une propriété sur la rue William qui est hypothéquée pour un montant considérable. Cet édifice est évalué à \$10,000.

Le reste de l'actif consiste en fournitures de bureau, évaluées à \$500 et en marchandises en mains évaluées à \$1,000.

M. James Elliot, assistant gérant de la banque Molson, a été nommé curateur temporaire.

Cie d'exposition de Québec

Une réunion du bureau de direction de cette société a eu lieu hier. Les messieurs suivants y assistaient :

L'hon. Philippe Landry, sénateur ; Joseph J. Fremont, M. P., maire de Québec ; Isidore Belleau, C. R., maire de Lévis ; John Sharples, marchand ; J. Bell Forsyth, collecteur des douanes ; Arthur J. Turcotte, M. P. ; Jean A. Charlebois, notaire ; Pierre Théophile Légaré, marchand et Hubert Hébert, notaire

L'hon. sénateur Landry a été élu président, M. J. Bell Forsyth, vice-président et M. Hubert Hébert, secrétaire. On a discuté la question de tenir une exposition à Québec, l'automne prochain, mais rien n'a été décidé encore. Le bureau d'affaires de la compagnie a été fixé temporairement au No 237, rue St-Paul.

Terrible accident

M. Henri Choquette, du petit rang de St-Hyacinthe, fut, il y a trois semaines, victime d'un bien terrible accident. Il était à labourer quand la charrue frappa une roche. M. Choquette reçut les manchettes dans le côté et eut une côte de cassée et deux de déplacées. Sous les soins du Dr St-Jacques, M. Choquette prend beaucoup de mieux.

ILS RAGENT !

On lit dans l'Electeur :

—Enfin, c'est fait !

M. Angers est parti. Son œuvre est accomplie, sa mission est terminée dans notre province à laquelle cet homme néfaste a fait tant de mal. M. Angers voulait assouvir une vieille haine de vingt ans sur ce peuple qui l'avait repoussé en 1878 ; il a réussi à merveille. Il a chassé M. Mercier pour faire arriver M. DeBoucherville, un homme irresponsable, un sénateur, M. DeBoucherville, le même qui en 1878 fut surnommé le père des taxes.

Après avoir jeté la province dans une aventure dont elle sortira difficilement, après avoir fait dépenser des centaines de mille piastres en procès politiques, après avoir ruiné notre crédit à l'étranger, après avoir commis toutes espèces d'injustices, après avoir taxé le peuple d'une façon abominable, MM. Angers et De Boucherville sont forcés de déguerpir, écrasés sous l'indignation publique. Le premier sort de Spencer-Wood pour entrer dans le gouvernement fédéral et l'autre s'en retournera bientôt chez lui, où il mangera tranquillement les rentes que son père lui a léguées en mourant.

Oui c'est fait !

C'est fait : c'est-à-dire un homme s'est rencontré qui a eu le patriotisme courage de prendre à la gorge la bande de sinistres coquins qui mettaient la province au pillage, de les livrer à la justice du peuple, de sauver l'honneur de notre race, de nous réhabiliter aux yeux des nations étrangères. Et après avoir accompli cette grande œuvre, cet homme dont l'électorat provincial a acclamé l'action, est sorti de Spencer-Wood, le froat haut, entouré d'un prestige immense, pour aller prendre place au sein du Conseil Privé à Ottawa.

C'est ainsi que s'est réalisée la grotesque prophétie de M. Mercier qui voulait chasser M. Angers de Spencer-Wood, dans l'ignominie et la disgrâce.

Quant à l'honorable M. de Boucherville, dont le nom sans tache fait rugir la clique, il est encore premier-ministre de la province, et s'il se retire du pouvoir, il le fera volontairement et entouré de l'estime et du respect de tous les honnêtes gens.

D'ailleurs, l'Electeur est dans une étrange confusion. Sa rédaction est un pot-pourri hétéroclite. Dans un article, il annonce que M. De Boucherville demeure premier-ministre ; dans l'article qui suit, il affirme que M. De Boucherville s'en va.

Les cliquards perdent la tête.

Ils espéraient une crise.

Ils s'aperçoivent que la crise n'arrive pas.

Et ils ragent.

M. Laurier et la question des écoles

L'Etendard publie les observations suivantes relativement à l'attitude de M. Laurier à la grande assemblée de Soulanges :

« L'assemblée de présentation des candidats à la nouvelle élection du comté de Soulanges, a eu lieu hier à Côteau-Landing.

« Les libéraux avaient escompté, depuis plusieurs jours, le succès de cette journée. Ils s'attendaient à un triomphe éclatant et tout indique qu'ils n'y ont gagné qu'une veste magnifiquement étoffée.

« Longtemps à l'avance le Canadien annonçait qu'on y aborderait carrément la question des écoles du Manitoba, et il avertissait M. Ouimet, qui devait y être présent, d'avoir à préparer une déclaration claire et précise sur la politique que le gouvernement se propose de suivre sur ce sujet, si important pour nous. M. Laurier, d'ailleurs, qui devait, lui

aussi, prendre part au tournoi, saurait bien le forcer à parler.

« Vantardises, hélas que tout cela !

« M. Laurier et M. Ouimet se sont rencontrés et au contraire de toutes les prédictions pompeuses de la presse libérale c'est M. Laurier qui a reculé ; c'est lui qui a refusé d'exprimer une opinion franche et sincère sur cette question des écoles de Manitoba. On devait s'y attendre !.....

« M. Laurier, d'après le Canadien, son principal organe, n'a pu que balbutier les paroles suivantes :

« La déclaration que vous venez d'entendre sur les écoles du Manitoba est moins que satisfaisante et donne peu d'espoir à la minorité de cette province.

Et c'est tout !

Pas un mot de ce qu'il aurait aimé à entendre sortir de la bouche officielle du ministre des travaux publics. Surtout pas un mot de ce qu'il ferait lui-même advenant que les électeurs le prendraient au sérieux.

Il est clair que la position de M. Laurier, chef de l'opposition, dans cette question des écoles manitobaines, n'est ni brillante, ni hardie, ni franche.

NOUVELLES D'EUROPE

L'émigration anglaise

L'HONORABLE M. HALL

Londres, 9.—On a montré un grand intérêt aux délibérations de la conférence des fermiers de la Grande Bretagne et on a généralement accordé une importance plus qu'ordinaire aux opinions émises par les conférenciers. Suivant la grande majorité de ceux-ci, le seul remède capable de sortir le cultivateur de l'état critique où il se trouve, est d'adopter la protection.

Le Times, le Standard, le Chronicle et le News disent aux fermiers que la protection est chose absolument impossible en Angleterre.

On a remarqué que dans la proposition d'un impôt élevé soumise à la conférence, aucune suggestion n'a été faite pour atteindre les produits coloniaux.

La crise qui sévit actuellement dans l'industrie agricole aura pour effet d'augmenter considérablement le nombre des émigrants d'Angleterre en Amérique. Du moins, c'est ce qui a été rapporté à la conférence. Un grand nombre de cultivateurs ont déjà pris leurs dispositions à cet effet.

On fait de grands efforts, en Angleterre, pour convaincre les fermiers qu'ils ont tous les avantages désirables sur le sol canadien ; on réussira certainement à diriger un bon courant d'excellents cultivateurs au Canada.

Sir Charles Tupper a promis de soumettre à Ottawa un plan pratique pour arriver à doter le Canada d'un bon nombre d'excellents travailleurs et de cultivateurs expérimentés. C'est cette classe seule dont le Canada a besoin.

Le lord-maire de Londres a été prié d'organiser un comité d'émigration, en vue de la détresse où va se trouver Londres.

LES \$10,000 DE TERRENEUVE

La contestation liée

Montréal, 9.—Ce matin, Ethier et Lamothe ont plaidé devant le juge Tait la défense en droit, faite par M. Fausse, au plaidoyer de MM. les éch. Rolland, Clendinning et Perrault, pour avoir signé le mandat de \$10,000, somme souscrite pour venir en aide aux victimes de Terre-Neuve.

La question de droit est de savoir si le conseil a agi légalement en votant cette somme.

Les défenseurs allèguent que c'est l'usage de voter de semblables mesures dans les moments d'urgence, et que d'ailleurs la législature a approuvé cet usage en sanctionnant le vote de \$5,000 pour les victimes de Springfield.

Les défenseurs font de plus une motion pour faire rejeter la réponse en droit comme trop vague.

L'AFFAIRE DE PANAMA

La dernière phase du scandale

L'arrestation des directeurs

La déclaration du nouveau ministère

Paris, 9.—La Libre Parole, dit que M. Bourgeois, ministre de la justice, a ordonné l'arrestation immédiate des directeurs de la compagnie du canal de Panama.

Les membres du comité des directeurs sous le coup d'une arrestation sont M. Ferdinand de Lesseps, président ; Charles de Lesseps, vice-président, et M. Fontanes et le baron Cottu, directeurs.

La chambre des députés, par un vote de 432 contre 89, a adopté une motion autorisant les actionnaires de la compagnie du canal de Panama à former un syndicat, pour poursuivre les personnes qui se sont approprié illégalement les fonds de la compagnie.

La déclaration du nouveau ministère a été lue aujourd'hui à la chambre des députés. Dans ce document sont relatés les événements qui ont causé la récente crise ministérielle.

Il y est dit, en outre, que le gouvernement est formellement décidé à aider par tous les moyens en son pouvoir, la chambre des députés, à faire le jour dans l'affaire du canal de Panama. De plus, le cabinet est en faveur du principe de la séparation du pouvoir législatif et du pouvoir judiciaire. La chambre par un vote de 306 contre 104 a adopté une résolution de confiance dans le gouvernement.

Le correspondant parisien du Standard dit que ministre de la justice a maintenu la décision ordonnant l'autopsie du corps du baron de Reinach.

Si M. Ribot révoque le non possumus de MM. Ricard et Loubet relatif aux pouvoirs légaux du comité d'enquête dans l'affaire du canal de Panama, une dissolution de la chambre ou une crise présidentielle sera inévitable.

La commission d'enquête a désigné MM. Rousse et Bétoland, avocats, pour examiner MM. Albert Grévy, sénateurs et avocats, au sujet des chèques reçus par eux et faire un rapport à la commission sur le degré possible de leur culpabilité. S'ils sont trouvés coupables il est probable qu'ils seront rayés du tableau des avocats.

Londres, 9.—Le correspondant parisien du Daily News raconte une histoire d'après laquelle un M. Blanchet aurait offert à M. Boric 25,000 francs, en 1886, pour lui acheter son vote dans l'affaire des valeurs à lots. M. Boric, à qui on aurait en outre offert 25,000 frs. pour chacun des dix députés récalcitrants qu'il aurait pu gagner à l'affaire, prétend qu'il a eu l'intention de signaler cette tentative de corruption à la tribune de la chambre, mais qu'il en a été dissuadé par M. Ballu, qui lui aurait fait voir qu'il était dans l'impossibilité de prouver un pareil fait. M. Boric dit qu'il aurait vu depuis souvent dans les couloirs de la chambre, ce même M. Blanchet essayant de corrompre d'autres députés.

Le choléra en Europe

St Pétersbourg, 8.—Le choléra vient de faire sa réapparition sous une forme assez violente dans plusieurs villages de la province de Pultawa. On prend toutes les précautions nécessaires en prévision d'une recrudescence de l'épidémie, au printemps prochain.

L'hon. M. Hall

Londres, 9.—L'honorable M. J. S. Hall, trésorier provincial du gouvernement de Québec, nie emphatiquement la rumeur que le gouvernement se proposait de faire des emprunts d'argent à Londres ou ailleurs. M. Hall dit que malgré la crise produite par l'annonce de la démission de M. de Boucherville, il n'appréhende aucune difficulté sérieuse pour le gouvernement. M. Hall est convaincu que M. Taillon sera capable de conduire les affaires de la province à la satisfaction générale.

On a reçu au secrétariat d'Etat le rapport des commissaires dans l'enquête Caron. On n'y fait aucune recommandation. Le parlement sera probablement de nouveau saisi de la question, pendant la prochaine session.

HORRIBLE MORT

D'un marin à bord d'un vapeur

Halifax, N. E., 8.—Un rapport reçu hier, donne les détails d'un horrible accident arrivé à bord du vapeur *Utunda*, pendant son dernier voyage de Liverpool à St-Jean de Terre-Neuve.

La victime est un vieux marin nommé Thomas Mooney.

L'accident est arrivé samedi matin, au moment où le vapeur sortait du port de St-Jean. Mooney était employé au cabestan qui, à ce moment, tournait avec une grande rapidité, et autour duquel s'enroulait une chaîne. Le vent soufflait avec force, faisait tomber la vapeur qui s'échappait en grande quantité des tuyaux d'échappement de la machine sur le pont, ce qui empêcha le malheureux matelot d'apercevoir le treuil près duquel il s'approcha par mégarde. Il fut saisi par la chaîne et entraîné avec une force irrésistible autour du treuil, où son corps et ses membres furent broyés de la façon la plus horrible. Ses cris ayant été entendus du capitaine qui se trouvait sur le pont, le signal d'arrêter la machine fut aussitôt donné. Quelques camarades de la victime arrivèrent à son secours ; mais lorsqu'ils s'approchèrent de Mooney, il était déjà mort. C'est avec beaucoup de difficultés que les matelots parvinrent à dégager son corps. Le défunt était âgé de 53 ans. Il était né à Liverpool.

GRELONS EXTRAORDINAIRES

Animaux tués dans les champs

Brenham, Tex., 9.—Hier, on a apporté, en cette ville, des grêlons tombés durant le cyclone de mardi. Ils pesaient au-delà d'une livre, et, quand ils sont tombés, ils ont pénétré la terre de quelques pouces. Ils ont passé à travers les toits comme des boulets de canon et ont tué un grand nombre d'animaux dans les champs. En pénétrant à travers le toit d'une maison, un grêlon a fendu le crâne d'une femme qui a failli en mourir.

ACCIDENT DANS LES BOIS

Mort d'un vieux colons

Souffrances horribles

La mort vient d'enlever à la paroisse de St-Zénon de Piopolis dans les Cantons de l'Est l'un de ses plus intrépides colons dans la personne de M. Félix Cousineau qui a été victime d'un bien pénible accident arrivé dans les circonstances suivantes. Le 29 novembre, il partait de bon matin pour reprendre son travail. Depuis quelques jours, il brûlait son bois de chauffage qu'il coupait par longueurs de 15 à 20 pieds et qu'il devait ensuite faire soier au moulin. L'infortuné avait entrepris de rouler un gros billot de mérisier d'une longueur de 20 pieds, et déjà cette pièce arrivait à l'endroit qui lui était destiné, quand elle dévia, le renversa par terre et lui roula sur la jambe. Il était alors à peu près 9 heures de l'avant-midi. Comme c'était son habitude de ne revenir à sa maison que le soir, souvent même à une heure avancée, ce ne fut que tard dans la soirée que son épouse demanda du secours et fit part de ses inquiétudes à M. Romain Cousineau, frère du défunt, et qui demeure en face. Celui-ci s'empressa de se rendre à l'endroit indiqué et ne tarda pas à entendre des cris de détresse, et ce ne fut qu'avec beaucoup d'efforts qu'il parvint à dégager son malheureux frère de sa périlleuse position. Il y avait déjà 12 heures que l'infortuné luttait contre la mort qui le menaçait à chaque instant. On se rappelle que le jour de l'accident, la température était froide ; et comme le travail était fort pénible, il avait mis son habit de côté. De sorte que le froid a été la principale cause de sa mort.

Le prêtre et le médecin furent mandés en toute hâte, et comme le défunt conserva son esprit parfaitement lucide jusqu'à la fin, il put raconter tout ce qui s'était passé dans la journée et recevoir tous les secours de l'église. Il supporta avec une patience admirable les souffrances atroces qu'il eut à endurer jusqu'à la dernière minute de sa vie, et mourut, comme il avait toujours vécu, en fervent chrétien, vers 5 heures du matin, le 30 novembre.

Comte de Terrebonne

Le successeur de l'hon. M. Chapleau

L'hon. J. A. Chapleau étant nommé lieutenant-gouverneur de la province, le comté de Terrebonne sera bientôt appelé à se choisir un représentant aux communes.

L'opinion publique s'agite et plusieurs candidats sont signalés. Voici les noms des principaux, dit la Presse : L'hon. sénateur Tassé, MM. P. Leclerc, avocat, E. P. Germani, N. P., Ste Thérèse, P. Bohémier, Ste Agathe, P. F. E. Petit, N. P. B. Nantel, avocat, J. Grignon, avocat, S. J. D. Rolland, manufacturier, St-Jérôme, Dr. Wilfrid Grignon, Ste Adèle, Dr. E. Grignon, Ste Agathe, Dr. Archambault, Terrebonne, C. Lachêne, St-Jérôme.

LES FRANCISCAINES MISSIONNAIRES DE MARIE

Les Sœurs Franciscaines de Marie, qui résident depuis quelques semaines dans une maison de la rue Scott, en attendant la construction de leur couvent, viennent de recevoir quatre nouvelles missionnaires de leur ordre. Ces religieuses arrivèrent au milieu de leurs Sœurs le 4 décembre dernier, à l'issue de la bénédiction du Saint-Sacrement, et se rendirent aussitôt à la chapelle pour y adorer le divin maître et chanter le *magnificat* en action de grâces. Dès le lendemain de leur arrivée, elles obtinrent la permission d'avoir l'exposition quotidienne du Saint-Sacrement.

L'ordre des Franciscaines est à la fois actif et contemplatif. Ces religieuses prêtes à se dévouer à des œuvres diverses, mais leur but principal est de faire connaître et adorer Notre-Seigneur dans le sacrement de son amour. Elles sont arrivées à Québec d'une manière providentielle. Dieu les a amenées dans notre ville parce qu'il voulait lui-même rester au milieu de nous, exposé à notre adoration dans leur humble et pieux sanctuaire.

« Venez tenir compagnie à Jésus-Christ, disait Saint Alphonse de Liguori ; c'est son cœur qui vous le demande et qui vous promet l'abondance de ses grâces si vous lui donnez cette consolation. »

A Ottawa

LE BANQUET A SIR JOHN THOMPSON

La lieutenancedu Nouveau Brunswick

La société géologique

Ottawa 10.—M. Josiah Wood P. M. pour West mondan, N. B. est en ville. On dit qu'il aspire à succéder à Sir Leonard Tilley comme lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick.

La première chose dont M. Angers s'est occupé au département de l'Agriculture est la question de la quarantaine.

—L'hon. sénateur Tassé a été nommé commissaire honoraire à l'exposition de Chicago.

—Sir John Thompson accepte l'invitation au grand banquet que les conservateurs d'Ottawa donnent au nouveau cabinet.

—La réunion annuelle de la société géologique de l'Amérique aura lieu le 28 courant dans la salle des délibérations de la chambre des communes.

Le gouverneur général y assistera, et le Dr Bourinot, au nom de la société Royale, souhaitera la bienvenue aux membres.

SIR ALEX. LACOSTE

Nous apprenons d'une personne autorisée, dit la Presse, que Sir Alex. Lacoste, n'a jamais eu l'intention de descendre du banc pour accepter la situation d'avocat du Grand-Tronc, comme l'a voulu une rumeur importée de Québec.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

(De la Semaine Religieuse.)

Les Petites Sœurs des Pauvres célèbrent le cinquantième anniversaire de leur fondation. L'institut compte aujourd'hui plus de 3,000 membres répartis dans 212 maisons.

—Mgr Dumont, évêque de Tournai, qui a pris une part active aux congrès catholiques de Belgique, vient de mourir. C'est une perte cruelle pour l'épiscopat belge.

—Mgr Soulé, ancien évêque de la Réunion et chanoine de 1er ordre du chapitre de Saint-Denis a été nommé administrateur du diocèse de la Guadeloupe. On n'a pas oublié à Montréal l'éloquent carême prêché par Mgr Soulé à Notre-Dame, en 1888.

—La société des Missions Étrangères compte 31 évêques, 881 prêtres et 472 prêtres indigènes affiliés, 2,218 catéchismes, pour desservir 3,155 églises.

En outre elle compte 1,690 séminaristes répartis en 33 séminaires et 64,844 élèves répartis en 2,244 écoles ou orphelinats.

Les catholiques des différentes missions confiées à la société sont de 1,009,265.

—L'Académie française vient de décerner à Mgr Ricard, prélat du St Siège, un prix de 1,000 francs par sa *Correspondance diplomatique et ses Mémoires inédits du cardinal Marry*.

Elle a également accordé à M. l'abbé Bouquet, aumônier du collège St-Louis un prix de 2,000 francs pour son ouvrage intitulé *l'ancien collège d'Harcourt*, et un prix de 200 francs à Mme Gévin-Casset et Gaston Feugère pour la *Légende de St-Iréné*.

—Pendant les fêtes jubilaires, le St Père célébrera la messe dans la basilique de St-Pierre, toutes les fois qu'il y aura un nombre considérable de pèlerins.

—Le cardinal Vincent Vanutelli est nommé préfet du Concile.

—Le cardinal Serafini, serait dit-on nommé secrétaire des Brefs.

—L'état de santé du cardinal Zigliara donne des inquiétudes.

—Son Eminence le Cardinal Apoloni vient d'être nommé protecteur de l'ordre des Minimes. Le R. P. Lépitier, Alsacien de l'ordre des Servites de Marie, a été chargé de la chaire de théologie dogmatique de la Propagande restée vacante par suite de la mission de Mgr Satolli en Amérique.

—Le R. P. Pinet, O. M. I., de Leeds vient de mourir. C'était un canadien-français qui fit ses études légales et pratiques comme avocat jusqu'à l'âge de 30 ans, alors qu'il entra dans l'ordre des Oblats, à Montréal.

Il a été pendant quelque temps, attaché à la desserte de St-Sauveur de Québec, puis il fut missionnaire sur la côte du Labrador. Il a été durant plusieurs années supérieur des Oblats de Leeds puis provincial de l'ordre en Angleterre.

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Arrivée de l'hon. M. Chapleau

Son Honneur le lieutenant-gouverneur Chapleau est descendu hier après-midi, à trois heures, du convoi du Pacifique, à la gare du palais où l'attendaient, l'honorable C. B. de Boucherville et ses collègues les honorables MM. Beaubien, Flynn et Pelletier, ainsi que grand nombre d'amis personnels du nouveau titulaire.

On remarquait : MM. Arthur Turcotte, M. P., L. Z. Joncas, M. P., l'hon. A. P. Landry, sénateur, Félix Carbray, M. P. P., Chs Fitzpatrick, M. P. P., V. Chateaubert, M. P. P., Jules Tessier, M. P. P., Alphonse Charlebois, N. LeVasseur, Louis Bilodeau, J. A. Charlebois, L. J. Demers, Faucher de Saint-Maurice, Joseph Roy, N. P., Lévis, Théodore Piquet, Théo. Hamel, Philippe Vallière, Hackett, M. P. P. pour Stanstead, Simon Peters, conseiller Gignac, Eugène Chinic, W. Thompson, Col. Vohl, R. P. Vallée, W. N. LaRue, N. Poupore, I. P. Dery, Cy. Duquet, Boucher de la Bruère, Col. Duchesnay, C. Dunbar, John McDonald, Panet Angers, L. Fréchette, Ed. Giroux, J. King, M. P. P., col. Montzambert, Major Wilson, Louis Bilodeau, etc.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur Chapleau est parti de Montréal hier matin, dans le char privé de M.

J. Shaughnessy, vice-président du C. P. R., en compagnie de l'honorable M. Nantel, ministre des travaux publics, du major Sheppard, aide-de-camp, et de son secrétaire privé, M. Clément.

A. Terrebombe et aux Trois-Rivières des adresses de félicitations lui ont été présentées au nom des citoyens par MM. Archambault et Normand, maires de ces deux villes.

A l'arrivée du train à la gare du Palais, les ministres ont salué le nouveau lieutenant-gouverneur. Des équi-ages à quatre chevaux attendaient Son Honneur et sa suite.

Dans la première ont pris place le lieutenant-gouverneur, et le premier ministre M. de Boucherville.

Dans la seconde, les honorables MM. Nantel, Beaubien, Pelletier et Flynn.

L'hon. M. Chapleau s'est rendu au Parlement où, dans la salle du conseil législatif, lui a été lue, par M. Clément, sa commission le nommant lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Le secrétaire provincial remit ensuite le grand sceau de la province au lieutenant-gouverneur qui le remit aussitôt en sa "fidèle garde."

On remarquait dans la salle du conseil : Mgr Marois, V. G., P. A., Mgr Piquet, recteur de Laval, l'honorable Pantaléon Pelletier, G. Amyot, M. P., l'hon. juge Chauveau, l'hon. G. Ouimet, surint. de l'Inst. publique ; M. G. Desjardins, greffier de l'Assemblée législative ; L. H. Fréchette greffier du conseil, L. J. Demers, S. Lesage, Eug. Rouillard, Ernest Gagnon, etc.

A SOULANGES

Un électeur de Soulanges adresse à l'*Etendard* la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur de l'*Etendard*,
Je suis électeur dans le comté de Soulanges, et je voudrais savoir à qui donner mon vote dans l'élection qui aura lieu dans ce comté mardi prochain le 13 courant.

M. Tarte me défend de donner mon vote au candidat du gouvernement pour des raisons de patriotisme et moralité électorale, chose qu'il ne connaît d'ailleurs que de nom, et par conséquent, raisons qui venant de lui ne me convainquent pas tout-à-fait.

M. Bain, dit-il, vient d'être convaincu de corruption électorale, donc vous ne pouvez pas voter pour lui. Est-ce que M. Israël, ne l'a pas été il n'y a encore que quelques lunes, et ne parle-t-il pas de briguer bientôt les suffrages dans l'Islet ?

Pas bien fort n'est-ce pas ?
20 " M. Ouimet, dit encore le vertueux directeur du *Canadien* a été trop vague et pas assez ferme dans la déclaration qu'il a faite sur les écoles du Manitoba. " Je veux bien le croire, mais M. Laurier a-t-il été plus précis et plus ferme sur la même question. Non ! il a été trop lâche comme il l'a été dans les élections générales de 1890. Il aime mieux parler de la vente du foin et des animaux. De cette façon, pas de danger de s'aliéner ses orangistes d'Ontario qui le mènent par le bout du nez.

A quatre pattes, Laurier, chef de l'opposition. Que sera-ce donc lorsqu'il sera au pouvoir ?

N'ai-je pas raison de demander pour qui dois-je donner mon vote ?
Votre etc.,

UN ÉLECTEUR DE SOULANGES.
Là-dessus l'*Etendard* répond comme suit :

" L'honorable M. Ouimet aurait pu affirmer que la constitution assure aux catholiques de Manitoba le droit à leurs écoles séparées et que le gouvernement fera respecter ce droit.

C'est bien là ce que nous voulons ; mais il ne faut pas oublier que le plus haut tribunal de l'empire a décidé que la loi des écoles publiques de Manitoba est constitutionnelle, ce qui rend la solution de cette question doublement difficile pour le gouvernement, et dans l'intérêt même de nos cordigionnaires de la province sœur, il importe de ne pas casser les vitres.

Tout le mal vient, en premier lieu de la rédaction défectueuse de l'article qui a trait à ces écoles.

Assurément, le gouvernement actuel ne peut pas et ne doit pas être tenu responsable de cette rédaction qui n'est pas son fait.

Mais qu'a donc dit sur le même sujet le chef de l'opposition ?

A-t-il fait quelque déclarations catégorique ? A-t-il promis de maintenir les écoles séparées s'il arrivait au pouvoir ? A-t-il dit que le devoir du gouvernement était de les maintenir ?

Pas le moins du monde. Il a bien dit que la déclaration du ministre était trop vague, mais il s'est bien gardé d'être plus explicite. Il l'a été beaucoup moins.

Prise à la lettre, la déclaration de l'hon. M. Ouimet est satisfaisante, puisque la constitution protège les minorités.

Que la constitution soit respectée dans son esprit comme dans sa lettre, et nos vœux seront accomplis.

Si donc les électeurs de Soulanges acceptent la plateforme du *Canadien*, pas un catholique ne votera pour M. Bourbonnais, car du côté conservateur, ils ont des déclarations satisfaisantes tandis que du côté libéral, ils n'ont pas la moindre déclaration pour les rassurer.

C'est là notre réponse à la lettre ci-dessus, que nous venons de recevoir d'un électeur de Soulanges."

Quelle Farce !

Le *Canadien* termine un article sur l'élection de Soulanges par cette conclusion digne de la mauvaise foi de son directeur :

" Les catholiques du Nouveau-Brunswick furent les premières victimes ; ceux de Manitoba sont les secondes. Qui sera la troisième victime ? Les catholiques d'Ontario évidemment. Nous le disons, avec regret, mais nous le disons parce que nous le pensons !

Les électeurs de Soulanges sont appelés, dans le moment, à dire s'ils veulent que le pacte fédéral soit violé et les minorités écrasées.

En votant pour M. Bain, ils diront : oui.

En votant pour le Dr Bourbonnais, ils diront : non.

C'est là toute la question. Il n'y en a pas, il ne s'agit que de voter d'autre.

Nunc erudimini : Comprenez maintenant."

Peut-on à ce point compter sur la crédulité publique ?

Comment, dans une rencontre qui vient d'avoir lieu, le chef du *Canadien* n'a seulement pas eu le courage d'exprimer son opinion sur cette question des écoles du Manitoba, et voilà qu'on vient sérieusement dire aux électeurs de Soulanges : " Si vous votez pour le candidat libéral vous direz que vous voulez que les droits de nos nôtres soient respectés à-bas " !

Quelle farce !

Pendant 50

ANS Le
PERRY DAVIS'
Pain
Killer

A démontre sa merveilleuse puissance pour TUER les DOULEURS INTERNES et EXTERNES. Rien d'étonnant donc qu'il se trouve sur

Les Tablettes du Médecin
Le Buffet de la Mère
La Malle du Voyageur,
Le Havresac du Soldat
Le Coffre du Matelot

La Selle du Cowboy
L'Etable du Paysan
Le Bagage du Vélocipédiste
La Cabane du Colon
Le Panier du Sportsman

DEMANDEZ LA NOUVELLE
GRANDE BOUTEILLE de 25c

La session

La législature provinciale est de nouveau prorogée jusqu'au 11 de janvier.

QUADRUPLE EXECUTION

AU KENTUCKY

Louisville, Ky., 12.—Quatre assassins viennent d'être exécutés en même temps dans la prison de cette ville. Les crimes qui les ont conduits sur l'échafaud n'étaient nullement connexes ; MacCarthy, l'un d'eux, étant ivre, avait tué sa femme de trois coups de revolver ; Hite, un autre des meurtriers, avait assassiné un de ses amis à la suite d'une partie de dés ; Lewis avait logé une balle dans le cœur d'un nègre avec lequel il s'était querellé dans un bal ; enfin Thomas avait été condamné à mort pour avoir tué une jeune négresse.

Après avoir passé une nuit assez calme, les quatre condamnés ont reçu dans leurs cellules la visite de leur parents et de quelques intimes, l'entrevue de Hite avec sa femme pour a été particulièrement émouvante : les deux pauvres femmes pleuraient à chaudes larmes et ne pouvaient pas se décider à partir. Des prêtres et des ministres protestants sont ensuite venus apporter aux condamnés les consolations de la religion ; puis on leur a servi à déjeuner.

Un peu avant huit heures, le shérif, accompagné de ses aides et des gardiens de la prison, est venu chercher les condamnés pour les conduire dans la cour où s'élevait la potence. Environ deux cents personnes étaient groupées autour de l'instrument de supplice. Arrivés sur l'échafaud, les condamnés n'ont rien dit, Thomas s'est contenté de faire signe de la tête à quelques personnes qu'il reconnaissait dans l'assistance. Pendant qu'on lui attachait les bras, Hite s'est débarrassé, de deux vigoureux coups de pied, des pantouffles dont il était chaussé.

Tout d'un coup, la trappe a basculé et les quatre corps sont restés suspendus au bras de la potence. Hite s'est débattu pendant quelques instants, les mains de McCarthy ont été agitées par de violentes convulsions, et un des bras de Thomas s'est levé malgré les liens qui le retenaient.

Quant à Lewis, il n'a pas bougé ; il avait eu la colonne vertébrale brisée par la secousse. Au bout de quatorze minutes, les quatre misérables ne donnaient plus signe de vie ; on a coupé les cordes et procédé à la mise en bière des corps qui ont été ensuite remis aux familles des suppliciés, lesquelles se sont chargées de les faire enterrer.

EPOUVANTABLE ACCIDENT

Explosion d'une cartouche de dynamite

Un malheureux lancé à vingt pieds dans les airs et mis en charpie

Un pénible et épouvantable accident est arrivé, mercredi dernier, sur le chemin de fer " Montréal & Occidental. " Un nommé Charbonneau, veuf et sans enfants, venant de Saint-Sauveur, comté de Terrebonne, était à l'emploi de l'entrepreneur Pelletier. Il était à miner avec plusieurs autres : on déchargea plusieurs cartouches de dynamite, mais il y en eut une qui ne voulut partir. Alors le pauvre malheureux défunt se hasarda à décharger à la main la cartouche.

Il paraît qu'on lui avait défendu de se servir d'instruments d'acier, en lui recommandant de remettre la capsule à sa place. Mais l'imprudent n'écoutant que sa hardiesse se servit d'un instrument d'acier. Aussitôt l'explosion se produisit, lançant notre homme à vingt pieds dans les airs et quand il retomba, ce n'était plus qu'une masse de chair informe. On trouva une partie de sa figure avec la moustache à environ un arpent du théâtre de l'accident. On ne saurait qui blâmer.

Le défunt a été inhumé dans le cimetière de la paroisse. L'accident a eu lieu près du lac Sam.

Il tombe du quinzième étage

Chicago, 42.—Charles Chanter, est tombé samedi du quinzième étage du Temple des Francs-Maçons. Son cadavre était une véritable bouillie.

Sir John Thompson dénoncé

Les fanatiques dénoncent Sir John Thompson comme catholique dans York-Ouest. Le *Mail* donne les nouvelles suivantes :

" Le grand organisateur, Brother R. Newman, qui arrive des Etats-Unis, a dénoncé Sir John Thompson en termes vigoureux. Les protestants, a-t-il dit se sont pendant quelque temps laissés distraire par des questionnaires secondaires, mais aujourd'hui la grande question est de savoir si le Canada doit appartenir aux protestants ou au Pape, à ce Pape qui est à se préparer très rapidement un royaume en Amérique. (App. prolongés.)

Le Grand Master Brother Fitzgerald a continué sur le même ton, endossant tout ce que l'autre a dit. Les Brothers Boyle, Hill et autres ont parlé dans le même sens."

LA COUR SUPREME

LES JUGES FOURNIER ET TASCHEREAU

Quelqu'un, qui paraît savoir, écrit dans l'*Opinion publique* :

On parle à tout moment, dans la presse, de nominations à la cour suprême. Je puis couper court à ces rumeurs en disant que le juge Fournier est en meilleure santé qu'il n'a été depuis des années et qu'il n'a aucune intention de résigner. Le juge Taschereau est le plus jeune et le plus actif des cinq juges sur le banc et en sera bientôt le senior. Il ne parle pas et n'a pas, pour le moment, le désir de se retirer. Qu'on cherche ailleurs pour éclaircir les rangs de la haute politique.

CAUSE INTERESSANTE

Une cause intéressante se déroule depuis hier matin devant l'hon. juge Andrews. C'est celle de Pacaud vs la Banque du Peuple.

Pacaud poursuit la Banque du Peuple en recouvrement d'un chèque de \$3,000 donné en garantie du paiement d'un billet de \$6,000 signé par MM. Mercier et C. Langelier avec l'entente, paraît-il, que advenant le cas où M. Mercier et Langelier ne pourraient point payer la banque épouserait tous les autres moyens de se faire rembourser par eux.

M. Pacaud prétend que la banque n'a rien fait pour obtenir remboursement avant que M. Mercier soit devenu insolvable, de là l'action pour se faire rembourser de ses \$3,000. Les avocats de M. Pacaud sont MM. Fitzpatrick et Taschereau et ceux de la banque, MM. Hamel et Tessier.

M. l'abbé Gustave Bourassa, de Montréal, l'une des espérances de notre jeune clergé, vient de publier un charmant opuscule sur *Madame Gamelin, et les origines de la Providence*.

M. l'abbé Bourassa est doué d'un talent brillant et délicat, nourri par des études sérieuses et d'abondantes lectures.

Nous avons reçu le premier numéro de l'*Opinion publique*, et nous en offrons nos remerciements à qui de droit.

Le premier coup d'œil nous apprend que ce sera une tribune libre, très libre ! D'après les apparences nous y trouverons souvent à redire, et nos adversaires n'y trouveront pas toujours à applaudir.

Un câblegramme reçu de Londres, hier, annonce le départ de l'hon. T. C. Casgrain en compagnie de l'hon. M. Hall pour Québec demain.

Saisie de viande

M. l'inspecteur de viande Boilard a saisi samedi dernier, plusieurs quartiers de bœuf appartenant à un fermier de St-Isidore, comté de Dorchester, parce que la viande n'était pas dans un état pour être vendue.

Un mot à Justus du "Canada-Revue"

Dans son dernier numéro, du 26 novembre, page 366, le Canada-Revue ne m'accuse de rien moins que d'avoir falsifié le texte d'une lettre de Léon XIII, et par suite de lui avoir fait dire juste le contraire de ce qu'il devait dire.

Dans l'article de sur les Immunités Ecclésiastiques, paru dans l'Etudiant de novembre 1892, p. 172 j'ai écrit ce qui suit : " Cette mission (la mission du Pape) embrasse donc bien plus que le dogme. Toutes les questions humaines, qu'elles soient, du moment qu'elles intéressent la conscience et les mœurs, sont de droit divin de son ressort, nul ne peut décliner sa compétence sans se révolter contre J.-C. qui lui a donné sa mission : " qui vous écoute m'écoute ; qui vous méprise me méprise."

A ce propos j'ai cité en note quelques paroles de Léon XIII qui se rapportent à cette idée. Ces paroles sont tirées de la lettre que Léon XIII adressa à l'évêque de Grenoble le 22 juin 1892 au sujet du congrès catholique de la jeunesse française, tenu à Grenoble du 20 au 23 mai 1892, sous la présidence de Mgr Fava lui-même.

Auparavant déjà (Lettre encyclique aux catholiques de France 16 février 1892, Lettre aux Cardinaux de France, 3 mai 1892) Léon XIII avait fortement insisté auprès des catholiques de France pour leur faire " accepter sans arrière-pensée, avec cette loyauté parfaite qui convient au chrétien, le pouvoir civil dans la forme où, de fait, il existe... et la raison de cette acceptation, c'est que le bien commun de la société l'emporte sur tout autre intérêt, etc..... (Lettre aux Cardinaux de France.)

Dans sa lettre à l'évêque de Grenoble, le Souverain Pontife revient sur le même sujet, et après avoir constaté que ses paroles précédentes ont été comprises et bien accueillies par bon nombre de catholiques, il continue ainsi : " Il en est d'autres en effet, Nous regrettons de le constater, qui tout en protestant de leur catholicisme, se croient en droit de se montrer réfractaires à la direction imprimée par le Chef de l'Eglise, sous prétexte qu'il s'agit d'une direction politique ; eh bien, devant ces prétentions erronées, Nous maintenons dans toute leur intégrité chacun des actes précédemment émanés de nous, et Nous disons encore : " Non sans doute, Nous ne cherchons pas à faire de la politique ; mais quand la politique se trouve étroitement liée aux intérêts religieux comme il arrive actuellement en France, si quelqu'un a mission pour déterminer la conduite qui peut efficacement sauvegarder les intérêts religieux dans lesquels consiste la fin suprême des choses, c'est le Pontife Romain."

Or la note que j'avais mise au bas de la page 172 pour donner plus d'actualité à l'idée émise, était ainsi conçue. " Nous ne cherchons pas à faire de la politique ; mais quand la politique se trouve étroitement liée aux intérêts religieux, si quelqu'un a mission pour déterminer la conduite qui peut efficacement sauvegarder les intérêts religieux, dans lesquels consiste la fin suprême des choses, c'est le pontife romain."

(Lettre de Léon XIII à l'évêque de Grenoble 22 juin 1892). Comme le lecteur a pu le remarquer, j'ai omis les mots : " Non sans doute " et les mots " comme il arrive actuellement en France ". Inde irae. Là-dessus, voici les réflexions du " Canada Revue " : " Le texte tel que cité est faux ; on a adroitement subtilisé un membre de phrase qui change toute la portée de la lettre. Voici le texte authentique." là-dessus il cite les paroles de la note en y ajoutant les quelques mots que j'avais omis, puis il continue " comprend-on toute la portée de la supercherie ? En enlevant ces mots " comme cela arrive actuellement en France " sans rien indiquer de cette soustraction, on dénature toute la citation et on lui fait dire tout le contraire de ce qu'elle devait dire. On sait ce que comportait alors la situation en France ? Le pape Léon XIII avait conseillé à son

clergé de se soumettre au gouvernement de la république. Certains évêques résistèrent, et Léon XIII dans la fameuse lettre citée plus haut les rappelait à l'obéissance. La lettre fut si bien comprise que sept jours après, l'évêque de Grenoble se soumettait et écrivait au ministre des cultes " de la République qui le poursuivait " comme d'abus : " Que votre excellence veuille donc, en ce qui me regarde, comprendre que, pour aller au devant de ce que vous croisez la volonté ou le simple désir du pape, je retire la leçon précitée concernant les élections ajoutée à mon catéchisme " ; ainsi par une pieuse fraude, en supprimant six mots " sans crier gare, on a fait d'une lettre du pape qui conseille la soumission à l'autorité civile une lettre qui autorise la rébellion contre tout ce qui n'est pas ecclésiastique. " Justus est témoin que je n'ai rien omis de ses récriminations. Toute la question se réduit à savoir lo ce que voulait dire Léon XIII dans ce passage 2o ce que je lui ai fait dire. lo Ce que vousait dire Léon XIII Si le lecteur porte les yeux sur les paroles citées plus haut, il verra évidemment que le raisonnement du pape dans sa forme concise, est celui-ci :

(a) La raison que donnent certains catholiques de France pour se soustraire à notre obéissance, quand nous leur commandons d'accepter sans arrière-pensée... la forme de gouvernement établie...., à savoir, que nous nous mêlons de la politique, n'est pas une raison qui puisse justifier leur refus de soumission. (b) En effet, nous ne cherchons pas à faire de la politique, mais quand la politique est étroitement liée aux intérêts religieux, c'est au pontife romain qu'il appartient de déterminer la conduite (même politique) qui peut efficacement sauvegarder les intérêts religieux.

(c) Or la France se trouve précisément dans ces conditions là (c'est à dire qu'en France, à l'heure actuelle, la politique est étroitement liée aux intérêts religieux.) (d) Par conséquent c'est le Pontife romain qui a mission de déterminer la conduite que les catholiques de France doivent tenir présentement, même en politique. Par suite, comme à ce droit du pape correspond de la part des catholiques le devoir d'obéir, si le pape juge que pour sauvegarder les intérêts religieux en France, les catholiques français doivent " accepter sans arrière-pensée... la forme de gouvernement établie... (comme de fait il l'a jugé), tous les catholiques doivent accepter cette forme de gouvernement.

Il y a donc dans les paroles de Léon XIII, 4 choses.—En premier lieu, une chose à prouver, ou plutôt une objection de certains catholiques récalcitrants dont il faut montrer l'infirmité. (a)

En second lieu, une vérité générale, qui est le principe sur lequel s'appuie Léon XIII pour prouver ce qu'il veut prouver, c'est la majeure de son argument (c).

En troisième lieu, le fait que ces conditions se vérifient maintenant en France, c'est la mineure. (e)

Enfin de tout cela découle la conclusion (d). Donc les catholiques n'ont pas le droit de désobéir au pape, sous prétexte qu'il semble s'écarter de sa mission en faisant de la politique. En d'autres termes, Léon XIII commande aux catholiques d'obéir à l'autorité ecclésiastique qui leur ordonne d'accepter la forme de gouvernement établie.—Je défie le lecteur impartial, Justus lui-même, s'il n'est pas complètement brouillé avec la logique, de voir autre chose dans ces paroles de Léon XIII.

Et maintenant, qu'ai-je fait dire au pape ?

J'avais dit dans mon article que la mission du pontife romain, s'étend sur tout ce qui touche la conscience et les mœurs.... En conformité avec ses paroles, j'ai cité les paroles de Léon XIII énoncées plus haut (c). Ces paroles, je le répète, ont un sens général, c'est un principe qui est toujours vrai et que tout catholique doit admettre. Ce n'est pas une doctrine que Léon XIII ait inventé spécialement pour la France, comme semble le croire Justus, elle existait bien avant Léon XIII, elle découle de la mission confiée au pontife romain par J. C. lui-même. Léon XIII n'a fait que la rappeler ici et l'appliquer à la France, mais elle pourra et devra s'appliquer au Canada et à tous les pays du monde quand les conditions seront, dans ces pays, ce qu'elles sont en France.

J'ai donc en omettant dans la note, les paroles " comme il arrive actuellement en France " énoncé le principe général, sans mentionner l'application qu'en fait Léon XIII, pas plus que cela. Et la raison en est bien simple, ma thèse était générale, je n'avais pas à m'occuper de la France ou d'autres pays du monde. Depuis quand ne peut-on plus énoncer une vérité de théologie sans s'occuper si elle peut et doit s'appliquer à tel pays plutôt qu'à tel autre ? Est-ce là ce que Justus appelle une " supercherie " ?

Au lecteur impartial de juger maintenant, si en omettant ces quelques mots j'ai commis " une jolie petite falsification de texte " " une supercherie " ; si j'ai " dénaturé toute citation " et lui ai fait dire " le contraire de ce qu'elle voulait dire, " si j'ai " fait d'une lettre du Pape qui conseille la soumission à l'autorité civile, une lettre qui autorise la rébellion contre tout ce qui n'est pas ecclésiastique."

Que Justus me permette à mon tour quelques rectifications.

Où donc a-t-il vu que la lettre en question " rappelait à l'obéissance certains évêques qui avaient résisté à Léon XIII conseillant au clergé de se soumettre au gouvernement de la république ? "

La lettre à l'évêque de Grenoble est datée du 22 juin 1892. Or bien avant cela, avant même la lettre encyclique du Pape aux catholiques de France, 16 février 1892, plus de 80 évêques avaient adhéré publiquement à la " Déclaration des Cardinaux français, " datée du 16 janvier 1892. Or les cardinaux dans ce document déclaraient solennellement qu'ils acceptaient la forme de gouvernement établie, que " le devoir des catholiques, était de faire trêve aux dissensions politiques, et en se plaçant résolument sur le terrain constitutionnel, ne proposer avant tout la défense de leur foi menacée, " ils demandaient l'acceptation franche et loyale des institutions politiques, c'est tout simplement ce que, un peu plus tard, demandera Léon XIII quand il s'adressera lui-même à la France catholique. Voici la liste des évêques qui adhèrent à la déclaration : Son Em. le Card. Lavignerie, archevêque d'Alger, les archevêques d'Albi, d'Avignon, d'Aix, d'Auch, de Besançon, de Bordeaux, de Bourges, de Chambéry, de Rouen, de Tours et monseigneur Gonindard, coadjuteur de Rennes.

Les évêques d'Annecy, Autun, Bayeux, Bayonne, Beauvais, Blois, Belley, Carcassonne, Clermont, Coutances, Digne, Evreux, Grenoble, Laval, Limoges, Luçon, Marseille, Nancy, Nantes, Nevers, Nîmes, Orléans, Rodez, Saint-Brieuc, Saint-Claude, Saint-Dié, Séey, Soissons, Troyes, Valence, Vannes, Viviers, Ajaccio, Châlons, Fréjus, Gap, Meaux, Mende, Montauban, Moulins, Nice, Palmiers, Perpignan, Le Puy, La Rochelle, St-Jean de Maurienne, Tarentaise, Tulle, Verdun, Versailles, Cahors, Constantine, Langres, Le Mans, Montpellier, Oran, Périgueux, Tarbes, Agen, Aire, Chartres, Dijon, Poitiers, Quimper, Monseigneur Jourdan de la Passardière, évêque de Roséa et Monseigneur Monnier, évêque de Lydda.

Les sièges du Sens, d'Arras, d'Angleterre, de St-Flour, de Cambrai et d'Angers étaient vacants. Les quatre premiers ne furent pourvus que dans le consistoire du 11 juillet dernier, c'est-à-dire après la lettre à l'évêque de Grenoble. Les deux autres, vacants même avant la déclaration des Cardinaux, n'ont pas encore été pourvus. Ajoutez encore à cette longue liste le nom des 5 cardinaux Auteurs de la " Déclaration. " Le 16 février fut publié l'Encyclique aux Catholiques de France, qui approuvait solennellement la Déclaration et par le fait confirmait l'épiscopat dans la ligne de conduite qu'il s'était déjà tracée (1). Tels sont les faits.

Plus de 3 mois avant la lettre du pape à Monseigneur Fava, Mgr d'Hulst, un peu mieux informé que Justus, pouvait donc dire dans une lettre adressée à ses électeurs " Je ne serai pas l'homme d'un parti, mais l'homme d'un principe, et ce principe, j'en trouverai la formule dans cette fière et pacifique déclaration des cardinaux français qui porte aujourd'hui la signa-

(1) Quelques jours après la publication de l'Encyclique, de son lit de mort, Mgr Jaqueton, évêque d'Amiens, écrivait à Léon XIII pour le remercier de cet acte solennel.

" ture de tous les évêques de France ". Il reste maintenant à Justus, à nous dire quels sont ces " certains évêques ", qui ayant attendu jusqu'à la lettre du pape à l'évêque de Grenoble pour accepter la forme du gouvernement établie, auraient été par cette lettre " rappelés à l'obéissance ". Il ne suffit pas, si l'on respecte un peu ses lecteurs, de lancer des affirmations si graves, il faudrait encore les prouver.

Quant à Monseigneur Fava que Justus semble plus spécialement viser, dès le 21 janvier 1892, dans une lettre au cardinal de Toulouse, rendue publique, il déclarait adhérer entièrement et avec " profonde reconnaissance " à la Déclaration, dans un autre document postérieur et public aussi, il renouvelait à la même adhésion en son nom et au nom de son clergé. (Univers 9 février 1892) Monseigneur Fava a répété la même chose dans un discours au Congrès de la jeunesse, dont nous avons parlé plus haut.

Mais ici, la méprise de Justus est encore plus grande.—Il dit d'un côté que la lettre à l'évêque de Grenoble, " rappelait à l'obéissance certains évêques qui avaient résisté au pape leur conseillant de se soumettre au gouvernement de la république " (Le pape, à vrai dire, n'a jamais commandé de se soumettre au gouvernement de la république, il a ordonné d'accepter légalement, sans arrière-pensée, la forme du gouvernement établie, mais il veut qu'on combatte les actes du gouvernement qui détiennent le pouvoir, quand ces actes sont opposés au droit de l'Eglise ; qui ne voit la différence ?)

Justus ajoute ensuite que " la leçon fut si bien comprise que 7 jours après, l'évêque de Grenoble se soumettait et écrivait au ministre des cultes de la république.... " pour lui dire qu'il retranchait la leçon de son catéchisme concernant les élections. Cela veut dire évidemment que Monseigneur Fava retrancha cette leçon de son catéchisme, à la suite ou mieux encore à cause de la lettre qu'il avait reçue du pape et qui, d'après Justus " rappelait à l'obéissance certains évêques qui n'avaient pas voulu se soumettre au gouvernement de la république ".

Justus confond ici deux choses bien distinctes cependant : l'acceptation de la forme de gouvernement établie, et la suppression par certains évêques d'une leçon qu'ils avaient ajoutée à leur catéchisme diocésain, pour tracer une ligne de conduite à leurs ouailles dans les circonstances exceptionnellement critiques où se trouvait la France ; leçon qui au reste ne contenait que la doctrine des immortelles encycliques de Léon XIII lui-même. La lettre en question comme l'avoue Justus lui-même, parle de la première de ces deux choses, mais comme monseigneur Fava, pas plus que les autres évêques n'avait attendu le 22 juin 1892 pour accepter loyalement la forme de gouvernement établie, il faut conclure que si cette lettre à l'évêque de Grenoble contenait une " leçon ", (ce que je nie pas) et " rappelait quelqu'un à l'obéissance " (ce que j'admets volontiers) ce n'était pas précisément " certains évêques ", mais bien " certains laïques " qui se croyaient dispensés de suivre en cela la direction du Pape. Et plutôt à Dieu qu'ils en eussent tous profité ! ils n'avaient pour cela qu'à marcher sur les traces de leurs pasteurs.

Mais l'acceptation sincère et loyale par les évêques, de la forme de gouvernement établie, entraînait-elle nécessairement la suppression de cette leçon du catéchisme ? Non ! La leçon n'avait rien d'opposé à l'acceptation franche et loyale de la forme républicaine, elle ne cessait pas d'être toujours vraie. En république comme en monarchie il est vrai que les parents chrétiens ne doivent en conscience confier l'éducation de leurs enfants qu'à des maîtres chrétiens, en république comme en monarchie il est vrai qu'on ne peut en conscience voter pour des ennemis déclarés de l'Eglise ; il est toujours vrai en république comme en monarchie qu'il faut respecter l'indissolubilité du lien conjugal malgré toutes les lois de divorce de tous les Naquets du monde. Et ce sont là les trois points principaux développés dans cette leçon des catéchismes. Y avait-il là de quoi renverser la république ? Si Léon XIII demanda la suppression de la leçon susdite, ce fut uniquement comme une mesure d'opportunité, afin de ne pas donner à un ministre peu scrupuleux dans ses rapports avec l'Eglise, un nouveau prétexte pour priver le clergé

de son traitement ou user envers lui d'autres procédés aussi odieux, ceux qui sont tant soit peu au courant des affaires religieuses de France savent tout cela.

Et puis, que penseriez-vous d'un évêque lequel comprenant fort bien que le pape veut le rappeler à l'obéissance, lui donner une " leçon " serait 7 jours à obéir. Voilà cependant ce que Justus dit de Monseigneur Fava— Il faut avouer qu'au " Canada-Revue " on a une belle idée de l'obéissance au pape.

Malgré notre envie d'être d'accord avec Justus nous sommes donc obligés de dire que Monseigneur Fava quand il supprima la leçon de son catéchisme ne le fit pas à cause d'une " leçon " qu'il avait vue à son adresse dans la lettre en question. Pourquoi la supprima-t-il ? C'est Monseigneur Fava lui-même qui va nous le dire, et ici Justus aurait pu et même aurait dû ne pas citer quelques lignes seulement de la lettre au ministre des cultes, mais ne pas craindre de faire le lecteur juge de ses affirmations. Voici ce que Monseigneur Fava écrivait au ministre des cultes (les italiques sont de nous) :

Grenoble, 29 juin 1892.

Monsieur le ministre,

"—J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre, en date du 28 de ce mois, relative au supplément de mon catéchisme diocésain.

J'ai ouï dire, Monsieur le ministre, que N. S. P. le Pape aurait désiré qu'on n'ajoutât pas aux catéchismes la leçon sur les élections, vu que cela pouvait pousser à la persécution religieuse, comme c'est arrivé en effet. C'est pourquoi j'ai pris occasion de là d'exécuter un projet que je nourris depuis longtemps et qui consiste à soumettre au saint siège un nouveau catéchisme pour mon diocèse. Cependant je préférerais que Léon XIII offrît au monde entier un catéchisme universel, et l'imposât de sa pleine autorité..... Au nom du congrès de l'association catholique de la jeunesse française tenu naguère à Grenoble, j'ai adressé cette demande à Sa Sainteté.

Si elle daigne répondre favorablement à nos désirs, cette mesure aura des conséquences singulièrement salutaires pour les âmes, auxquelles elle montrera l'unité de la foi catholique et l'adhésion pratique de tous les âges et de toutes les nations, et de toutes les tribus sauvages au magistère infallible de l'Eglise catholique.

En ce qui concerne les évêques français, cette mesure providentielle aura ce précieux avantage, monsieur le ministre, de faire cesser sur ce point là le désaccord qui existe entre votre Excellence. " Suivent ensuite les paroles citées par le Canada-Revue.

Au lecteur de juger si, comme le dit Justus, Monseigneur Fava supprima la leçon de son catéchisme parce qu'il avait " bien compris la leçon " que le pape lui donnait dans cette lettre du 22 Juin.— Concluons :

Et maintenant, que dirait Justus si je l'accusais :

- 1. D'avoir aussi mal compris le sens de mes paroles qu'il a mal compris la lettre du pape à Monseigneur Fava.
- 2. D'avoir gratuitement lancé contre plusieurs évêques de France, une grave accusation qu'il n'a pas même essayé de prouver ?
- 3. De s'être mépris lui-même sur " la situation en France ", et d'avoir confondu deux choses bien distinctes ?
- 4. D'avoir dénaturé aux yeux du public (volontairement ou non) le sens d'une démarche de Monseigneur l'évêque de Grenoble ?
- 5. D'avoir commis lui-même " une jolie petite falsification de texte " ; une " supercherie " etc... ?

—J'ai donné à Justus les explications qu'il désirait. Me trouvera-t-il trop exigeant maintenant, si j'attends de sa Justice qu'il prenne note de ma réponse dans le prochain numéro de son journal? ROMANUS.

Avis

L'Ordo Divini officii et les calendriers de Québec, Rimouski et Ottawa, sont maintenant sous presse.

On est prié d'adresser les commandes de suite à M. Léger Brousseau, de Buade Québec.

En même temps MM. les curés ont besoin de registre pourront acheter de toutes grandeurs en passant aussi à M. Brousseau.

Incendie à Lévis

L'HOTEL MCKENZIE EN CENDRES

\$5,000 à \$6,000 de dommages

La consternation a été jetée chez notre voisin hier soir aux cris que le feu venait de se déclarer aux usines de Carrier, Lainé & Co. Près de cent cinquante familles qui vivent avec ces ateliers, ont de suite envisagé le triste sort qui leur était réservé si on ne parvenait pas à éteindre les flammes de suite. Et le sifflet jetant son cri rauque dans les airs pendant plusieurs minutes consécutives, semblait, à l'esprit de la population excitée, confirmer la triste nouvelle. Aussi, en quelques minutes, femmes et enfants étaient-ils rendus sur le bord du cap partout aux endroits d'où la vue peut arriver jusqu'aux usines.

C'est à ce moment là seulement que l'on constata avec une grande joie que la nouvelle n'était pas exacte et que, pour le moment du moins, il n'y avait rien à craindre pour les ateliers.

Le feu exerçait ses ravages dans l'ancien hôtel McKenzie situé en face des usines et dont on se sert aujourd'hui pour mettre à l'abri l'assortiment toujours considérable de poêles, que la maison Carrier, Lainé & Co tient en mains. Mais les flammes gagnaient du terrain, et l'eau n'arrivait pas vite. La marée était basse et il fallait courir les quais propices. Enfin après vingt minutes d'attente, l'eau arriva, et deux à trois jets furent dirigés sur le brasier. Ce n'est pas avant neuf heures cependant qu'on a pu se rendre complètement maître des flammes.

Heureusement que le vent était sud-Ouest et qu'il ne soufflait pas trop fort, car la maison de M. K. Bédard aurait très probablement brûlé.

Le feu s'est déclaré entre 5.20 et 5.30 heures, on ne sait trop comment ; l'ouvrage était terminé depuis vingt minutes dans ce temps-là.

Outre cinq à six cents poêles, chaudrons, bombes, ferrures de charrue, etc, contenus dans la bâtisse, il y avait aussi une quantité de modèles d'une très grande valeur qui sont une perte totale.

Quant aux poêles, on en sauvera probablement une bonne moitié, non, toutefois, sans beaucoup de travail. Dans tous les cas, les pertes ne sont pas moins de \$5,000 à \$6,000, en partie couvertes par les assurances.

Durant l'incendie il n'y avait pas moins de mille personnes sur les lieux se demandant à toute minute si les flammes n'allaient point gagner les ateliers.

L'AFFAIRE DU PANAMA

Le gouvernement prêt à soumettre les documents

Paris, 10—On dit que le gouvernement est prêt à communiquer au comité du canal Panama les documents se rapportant à la Cie du canal Panama, à condition que les membres du comité les tiennent secrets pour empêcher toute ingérence étrangère d'entraver les fins de la justice. Trois membres du comité nommés pour examiner les livres de la société Kohn et Reinich, rapportent que durant l'année 1888 Arton, agissant d'intermédiaire, a tiré \$1,000,000 sur le compte du baron Reinich, M. Ribet, premier ministre, assistait à la séance du comité hier, et a promis d'agir de concert avec lui et de l'aider à faire la lumière complète sur cette affaire. M. Bourgeois, ministre de la justice, était aussi présent.

M. Beaupaire, procureur de la République, qui s'est opposé à l'action du gouvernement en rapport avec cette affaire, a donné sa démission. Son successeur sera nommé par le président de la cour de cassation.

NOTIONS DES IMPOTS

Le Courrier de

the est peut-être ceux qui ont le plus dit

BIGAMIE

Une jeune fille canadienne trompée

PAR UN NAPOLITAIN.

Une fille canadienne ne saurait prendre trop de précautions lorsqu'un homme étranger au pays lui propose de l'épouser. Très souvent, en découvre, mais trop tard, que cet étranger est un misérable qui a abandonné sa femme légitime dans son pays. C'est la nouvelle désolante qui vient de plonger dans la douleur une brave famille de Ste-Adèle, comté de Terrebonne.

Le coupable est entre les mains de la police ; il se nomme Domenico Mignac, il s'est marié légitimement à Naples en Italie, il y a six ans. Quatre ans plus tard il est parti pour venir chercher fortune au Canada, avec le frère de sa femme, disant à celle-ci qu'il la ferait venir ici avec ses enfants, aussitôt qu'il se serait trouvé une bonne situation.

Les deux émigrés entrèrent à l'emploi de la compagnie du Pacifique. Domenico a travaillé quelque temps à Ste-Adèle et, il y a environ deux mois il a épousé mademoiselle Louise Gouin. Après le mariage ils sont venus se fixer à Montréal, Domenico ayant de l'emploi à la gare Windsor.

Mais le frère de la femme légitime de Mignac, ayant appris que son beau-frère s'était rendu coupable du crime de bigamie, l'a dénoncé, mercredi, au juge Dugas.

Un mandat d'arrestation a été lancé contre lui et, mercredi après-midi, le député grand connétable Lambert s'est rendu à la gare et a arrêté Mignac. Le misérable a alors compris la gravité de la situation dans laquelle il s'est placé. Il a avoué sa culpabilité au juge. Mignac donne pour excuse que, dans un pays étranger, il croyait pouvoir se marier de nouveau, même avant la mort de sa première femme. Il passera en cour d'assises.

SOTTES RECRIMINATIONS

Depuis que ses amis sont descendus du pouvoir, l'Electeur est pris d'une fringale d'économie qui menace de devenir divertissante.

Le gouvernement actuel fait-il de temps à autre quelque nomination justifiée par les besoins du service, de suite l'organe rouge crie à la dépense ou à l'extravagance. On encombre le service civil, dit-il, tout comme sous le régime Mercier. Et à l'appui de ses assertions, l'Electeur cite les nominations de M. Jules Côté, J. Bouffard, Dufaut et de quelques autres faites récemment. On va voir à l'instant ce que valent les jérémiades de l'Electeur. Voici tout d'abord le bureau des mines. Sous le régime de l'économiste M. Mercier, neuf employés étaient attachés à ce bureau. Sous le règne de M. de Boucherville, il n'y en a plus que deux.

BUREAU DES MINES

Sous le régime Mercier	
MM. Obalski.....	\$2000
Hughes.....	913
Gingras.....	1440
Rouillard (J. B.).....	800
Ritchie.....	800
Taschereau.....	800
Viau.....	800
Cantin.....	800
Rouleau.....	800
	\$9153

Sous DeBoucherville	
MM. J. Obalski.....	\$2000
Jules Côté.....	1000
	\$3000

C'est-à-dire que le gouvernement de Boucherville a opéré une économie de \$6,000 dans un seul bureau. Et l'Electeur a l'audace d'écrire qu'on veut répéter les extravagances passées. Les faits lui donnent un démenti assez formel.

L'Electeur parle aussi du secrétaire du registraire comme une charge créée tout récemment. La mémoire fait défaut au confrère. La charge de secrétaire du registraire a été créée par la législature précédente session, et nul député de l'opposition n'a trouvé à redire. Seulement, on n'a attendu jusqu'à

ce jour pour nommer un titulaire à cette position. Et, point important à noter, le sous-registraire, salaire de \$2,200 a été supprimé. Encore une économie.

Le Canadien n'est pas plus éclairé que son copain de l'Electeur sur les choses de l'administration. Ainsi, il reprochait l'autre jour au gouvernement de Boucherville d'avoir rétabli la charge de greffier de la couronne en chancellerie, charge qui avait été supprimée, dit-il, sous M. Mercier. Cette assertion est absolument fautive. Non seulement, cette charge n'a pas été abolie—et elle ne pouvait l'être parce qu'elle constitue une partie essentielle du rouage électoral—mais M. Mercier a tout simplement permis qu'elle fut cumulée avec une autre position, avec des émoluments particuliers attachés à la première charge. Ajoutons que le gouvernement de Boucherville n'a pas changé ce dernier état de choses. Les émoluments du greffier en chancellerie sont restés ce qu'ils étaient lorsque M. Delorme occupait cette charge.

Les finances fédérales

ENORME SURPLUS

La dépêche suivante d'Ottawa donne la plus belle perspective pour les opérations financières de l'année fiscale :

Ottawa, 10—L'état du revenu et des dépenses pour les mois de novembre démontre que celles-ci augmentent et que celles-là, diminuent de la manière la plus satisfaisante. Les recettes, pendant ce mois, se sont élevées à \$3,008,075, et les dépenses à \$3,731,710, tandis qu'en novembre 1891, celles-ci étaient de \$3,881,710 et celles-là \$2,969,307.

Les recettes et les dépenses des cinq premiers mois de l'année fiscale se classent comme suit :

Douanes.....	\$ 8,613,316	\$ 8,719,701
Excises.....	3,182,134	3,541,537
Postes.....	1,030,000	1,084,950
Trav. Publics	1,725,897	1,672,065
Divers.....	486,851	554,458

Totaux..... \$15,038,198 \$15,662,771
Dépenses..... 12,546,047 11,757,794

Surplus.... \$ 2,492,151 \$ 3,904,977

Comme on le voit, pendant ces cinq mois, le revenu a augmenté de \$624,573 et les dépenses ont diminué de \$788,253. C'est plus que satisfaisant.

Le surplus pour les cinq premiers mois de l'année fiscale est donc de près de \$4,000,000. Ce surplus sera considérablement réduit le mois prochain par le paiement d'un semestre des subsides aux provinces.

Mais il n'en restera pas moins très considérable à la fin de l'exercice 1892-93.

SIR JOHN ABBOTT

Une lettre particulière de sir John Abbott, en date de Londres, nous apprend qu'il doit être actuellement à Paris d'où il se mettra en route pour l'Italie, puis pour l'Égypte. Il voyage en compagnie de Mlle Abbott. Sa santé s'est beaucoup améliorée, et il est pleinement convaincu que le repos est tout ce qu'il lui faut pour assurer sa pleine convalescence. L'ancien premier ministre compte qu'il sera de retour au pays, au mois de février prochain. Ce qui lui permettrait de faire profiter le Sénat de ses lumières et de sa grande expérience législative.

Mort subite de M. Holt

M. Stanley H. Holt, premier clerc au département du Trésor, est décédé presque subitement samedi matin à sa résidence No 91 rue Lacheprotière. M. Holt laisse une veuve et une jeune fille âgée d'environ 17 ans, qui ont la sympathie de tous dans le malheur qui les frappe, car M. Holt était un fonctionnaire modèle universellement estimé.

On attribue son décès à la rupture d'un abcès dans l'oreille.

Correspondance

St-Zacharie de Metgermette Nov. 1892

A l'Hon. Th. Chapais,

Rédacteur du Courrier.

M. le Rédacteur,

Enfin.....le chat est sorti du sac ! c'est un chat maritime ! c'est un Monsieur L. Z. Joncas, rédacteur en chef de l'Événement avec qui j'ai le plaisir de correspondre et je l'ignorais jusqu'à ces jours derniers.

J'étais presque décidé de le laisser dormir sur ces lauriers, mais, réflexion faite, j'ai pensé que ce serait peu poli de ne pas répondre, au moins une fois, à un Rédacteur en chef qui prend la peine de me consacrer un long article "si viril de forme et si insensé de fond." Ce Monsieur qui a coutume "de saisir si parfaitement l'esprit dans lequel les autres écrivent," me semble n'avoir pas bien compris ma dernière lettre. Et puis quelques lecteurs pourraient croire que je chante faux et qu'il chante juste, que je suis l'insulteur et qu'il est l'insulté.

J'ai une autre raison : Au temps où nous vivons, l'énergie dans l'affirmation de ses droits, sinon le verbe haut, ne semble pas inutile pour contredire et humilier les faquins qui font tumulte ; et comme ils répètent bruyamment et à satiété leurs inepties, des gens, même bien intentionnés, finissent quelquefois par croire qu'ils ont raison.

Ceci étant dit, je reviens à mon mouton qui m'en voudrait de le laisser plus longtemps dans l'ombre.

M. Joncas disait à la fin de son article : "Je n'ai pas l'habitude de frapper dans le dos—et ceux qui me connaissent, savent que je ne crains pas de regarder en face mes adversaires." C'est un grand plaisir, je n'en doute pas, pour ceux qui vous connaissent de pouvoir vous regarder en face, mais c'est un désavantage pour ceux qui ne vous connaissent pas, parce qu'alors vous vous cachez et vous leur frappez dans le dos sans crier gare, c'est ce que je vais prouver à mes lecteurs en deux mots :

1o Quand vous avez reproduit l'article du *Moniteur du Commerce* avec une approbation enthousiaste mêlée d'allusions peu fines, pourquoi n'avez-vous pas mis votre griffe au bas ?

2o Quand vous avez répondu par une "impertinence publique" à ma lettre adressée à M. Demers personnellement pourquoi n'avez-vous pas signé votre nom ?

Comme vous l'a écrit un digne catholique du Diocèse de St-Hyacinthe en vous renvoyant son journal, ma lettre "était privée ou publique, si elle était privée quel manque de délicatesse et de savoir-vivre ! si elle était publique, vous auriez dû la publier, comme il me doit le faire tout rédacteur consciencieux." Voilà ce que vous appelez : regarder en face ses adversaires !

Supposons, M. Joncas, qu'un beau matin, à 10 heures, Son Honneur le R. Corder vous fasse mander à son tribunal et vous tance vertement pour de prétendues impertinences que vous lui auriez adressées ? Vous ne vous attendez pas à cette sortie et vous lui en demandez poliment la raison ? "Il me fait peine de troubler votre joie, reprend Son Honneur, mais M. Joncas, vous êtes un insulteur, un insolent, un rodomont, un poseur ! c'est mon droit de vous le dire, et si vous vous fâchez, c'est votre affaire.

"Mais comprenons-nous bien, c'est à l'insulteur et au journaliste que je réponds ici. Je ne veux pas que l'on m'accuse de manquer de respect aux membres de la chambre des Communes, au Président de la société de la Presse, mais quand je rencontre sur mon chemin un des membres de cette Chambre qui s'oublie, comme Mr Joncas, jusqu'à faire le métier d'insulteur, c'est mon droit de le lui dire !"

Comprenez-vous M. Joncas ? Avec de pareilles distinctions, un catholique peut dire des injures au Pape, tout en protestant de son très grand respect.

J'ai l'honneur d'être

M le Rédacteur

Votre humble serviteur.

J. H. BOUFFARD pte.

On signale une grande détresse dans les provinces russes de Voronezh, Toula et Bessarabie. Des secours en espèces et en nature sont distribués par le soin des autorités.

LA TAXE de la POUDRE

Assemblée de protestation de l'association minière

Montréal, 10—L'association générale des mines de la province de Québec s'est réunie, hier après-midi, au bureau de M. A. W. Stevenson, rue St-Jean, pour discuter la question de la taxe sur la poudre.

M. James King, député de Mégantic à la législature de Québec, vice-président de l'association, était au fauteuil.

M. T. A. Bell, secrétaire de l'association, souleva une question des plus importantes. Le gouvernement provincial, durant la session, a fait adopter une loi imposant une taxe de \$150 sur tout magasin où il se vend de la poudre à fusil ou à canon. M. Bell dit que cette taxe est de nature à nuire à un très haut degré à l'industrie minière et il suggère à l'assemblée d'adopter des résolutions afin de faire disparaître cet impôt.

Finalement, on adopte la résolution suivante :

"Que le président, M. King, nomme une députation qui soit chargée d'aller présenter aux ministres provinciaux le résultat de la présente réunion et de les prier de ne pas insister sur la perception de la taxe en question avant que le lieutenant-gouverneur ait été requis d'user du pouvoir discrétionnaire que la loi lui accorde de soustraire les propriétaires de mines au paiement de cet impôt.

"Qu'à tout événement, le gouvernement de Québec, avant d'insister sur la perception de la taxe, fasse établir par les tribunaux un "test case" qui décide de la légalité de la loi dont on se plaint."

Le comité suggéré par cette résolution est formé et se compose comme suit : MM. James King, colonel Luëke Kline, Hupper, Smith et Fransham.

M. Bell amène ensuite sur le tapis la question de la grande convention minière qui doit avoir lieu à Montréal en février prochain. L'association décide de prendre les mesures nécessaires pour que cette réunion extraordinaire ait un grand retentissement dans tout le pays.

MGR SATOLLI

Sur la question des Ecoles publiques aux États-Unis

St-Louis, 9—On publie aujourd'hui le texte du discours prononcé par Mgr Satolli, légat apostolique, à la conférence où les archevêques des États-Unis ont traité la question des écoles publiques.

Le légat du Pape déclare que l'Église catholique a mission d'enseigner et de veiller sur les mœurs et par conséquent elle doit voir à ce que les écoles que fréquente la jeunesse soient conduites d'après l'esprit et la morale chrétienne.

Là, où la chose peut se faire facilement les catholiques sont invités à avoir leurs écoles séparées, mais là, où pareille institution grèverait par trop les parents, les évêques permettront aux enfants de suivre les écoles publiques et feront donner des catéchisme par les prêtres.

Mgr Satolli dit que le grand bon sens du peuple américain lui fera comprendre que les catholiques contribuant pour leur part au soutien des écoles, ont droit d'y envoyer leurs enfants, sans que les maîtres attaquent la religion et la morale des écoliers de cette croyance.

Il pense que l'autorité épiscopale et l'autorité civile peuvent s'entendre sur ce point, de manière à ce que les enfants catholiques puissent sans danger suivre les leçons des maîtres protestants.

Comme résumé de l'adresse de Mgr Satolli on peut conclure que Mgr Ireland, qui permet aux catholiques de suivre les écoles publiques, pourvu que les curés donnent des catéchismes, à l'approbation du St-Siège et que les évêques des États-Unis s'en tiendront à cette décision, dans le cas où les paroisses ne sont pas assez riches pour soutenir une école strictement catholique.

L'Onguent et pilules Holloway

Sont les meilleurs, les moins coûteux et les plus populaires remède de toutes saisons, et dans toutes les circonstances, ils peuvent être employés sans crainte et avec la certitude d'en obtenir du bien. Les éruptions, égratignures, et toutes espèces de maladie de la peau, écorchures, brûlures, ulcérations, sont soulagés et radicalement guéris par ces médicaments doux, calmants, et purifiants. L'onguent oppose sur l'abdomen prévient toute tendance à l'irritation des intestins qui se déclarent souvent dans la saison des fruits. P. stule, houton, inflammations de la peau, douleurs musculaires, affections névralgiques, glandes, etc. peuvent être efficacement guéris en employant les remèdes de Holloway suivant la direction qui l'accompagne chaque paquet.

PLAISANTE AVENTURE

Le baron de Besnival, né à Soleure, en 1722, entra dès l'âge de neuf ans dans le régiment des gardes suisses dont son père était colonel. Il parvint au grade de lieutenant-général des Suisses en 1789. Mêlé à tous les événements importants de cette époque, il a laissé des Mémoires très intéressants, d'où est tirée cette curieuse anecdote.

M. de Saint-André, mort lieutenant-général, employé à Strasbourg, s'étant embarqué dans un de ces carrosses publics pour revenir à Paris, y lia connaissance et amitié avec un jeune homme dont le nom n'est pas venu à ma connaissance qui faisait même route que lui. J'ai encore connu ce M. de Saint-André; c'était un grand homme d'une belle figure, qui avait l'air fort austère, ne riant jamais et d'un extérieur qui ajoutait infiniment de piquant aux idées gaies, aux extravagances dont il était sans cesse occupé.

Compagnon le voyage d'un jeune homme à peu près de son âge, avec lequel il se lia, comme je viens de le dire, ils s'entretenaient mutuellement de leurs familles et de ce qui pouvait les intéresser. M. de Saint-André apprit de son nouvel ami qu'ils étaient actuellement en chemin pour épouser, en arrivant à Paris, une riche héritière, fille unique d'un ami intime de son père. Moins les jeunes gens s'arrêtèrent sur le même point de vue, par la légèreté de leur âge et le peu d'objets importants qui sont à leur portée, plus ils détaillaient lorsque le hasard leur procura quelque chose de sérieux qui les intéressa.

Aussi M. de Saint-André fut-il parfaitement mis au fait de la famille de son nouvel ami et de celle de sa prétendue. Ce jeune homme n'était occupé que de son objet, en parlait incessamment et n'omettait aucun des détails qui avaient rapport à lui, tant pour le passé que pour le présent et l'avenir.

Ce genre de conversation conduisit les deux amis jusqu'à Paris. Etant arrivés, ils furent chercher un logement commun à l'hôtel d'Angleterre, dans la rue de Richelieu. A peine s'y établirent-ils qu'il prit à l'ami de M. de Saint-André une colique de *misericorde*, qui, toujours augmentant, malgré tous les secours qu'on s'efforçait à lui donner, le mit au tombeau en moins de deux heures de temps.

M. de Saint-André, attendri du sort de ce malheureux jeune homme, n'ayant pu le sauver, crut qu'il fallait s'acquiescer des devoirs qu'exigeait de lui la circonstance. En conséquence, sachant que le défunt était attendu le matin même chez son futur beau-père, il se munir de tous les papiers qu'il trouva dans ses poches, de son portefeuille, et s'achemina pour se rendre chez le beau-père, afin de lui remettre ses papiers et l'instruire du malheur qui était arrivé.

Jusqu'à tout allait bien. Tout était dans l'ordre des procédés, qui se seraient vraisemblablement soutenus jusqu'à la fin, sans une circonstance qui fit perdre à M. de Saint-André les bonnes résolutions qu'il avait prises. Arrivé à la porte du beau-père de son ami, les domestiques, instruits de l'attente d'un gendre, et voyant un jeune homme inconnu se présenter, ne doutèrent point que ce ne fût celui qu'on attendait et coururent l'annoncer comme tel au maître de la maison qui, de son côté, accourut devant M. de Saint-André, le sera dans ses bras, et sans lui donner le temps de parler, l'entraîna dans la chambre de sa femme, et le lui présenta comme gendre, et à sa fille comme mari.

M. de Saint-André ne résista point à l'idée d'être tout cela et d'en tirer parti pour son amusement. Il joua parfaitement son personnage. Il remit au beau-père et à la belle-mère des lettres dont le défunt était chargé pour eux, et, étant instruit à fond, il répondit parfaitement à toutes les questions qu'on lui fit. Il réussit principalement auprès de la jeune demoiselle qui, du coin de l'œil, détaillait avec complaisance la belle figure que la nature lui avait donnée. On vint avertir que le dîner était servi. M. de Saint-André fut placé auprès de sa prétendue; le père et la mère transportés se livrèrent à cette joie pure que donne le parfait contentement. La jeune personne se tenait dans la réserve, ne parlait point, répondait à peine, et rougissait souvent. M. de Saint-André était galant et empressé avec elle, atten-

tif et prévenant avec le père et la mère toujours sérieux dans le maintien, aimable et gai dans le propos.

Le dîner fini et le café pris, la conversation devint plus sérieuse. On parla d'arrangement, et l'on entra dans tous les détails qui regardent un nouveau ménage qui s'établit. Au plus fort de la conversation, M. de Saint-André se leva et, prenant son chapeau, fit mine de s'en aller.

— Où allez-vous donc ? lui dit le beau-père.

— J'ai, répondit-il, une affaire qui m'oblige de vous quitter.

— Comment ? Quelle affaire pouvez-vous avoir dans une ville où vous venez pour la première fois, et où vous ne connaissez personne.

— Tout cela est vrai ; mais il n'en est pas moins vrai qu'il faut absolument que je m'en aille.

— Ah ! je vois ce qui est : vous voulez aller chercher de l'argent chez un banquier. Premièrement, vous croyez bien que je ne vous en laisserais pas manquer et que j'en ai fort à votre service. D'ailleurs, si vous voulez absolument en avoir de votre banquier, je puis vous donner quelqu'un qui fera vos affaires, et vous ne nous priverez pas du plaisir de vous posséder.

— Non, ce n'est point cela du tout. C'est quelque chose où ma présence est absolument nécessaire.

Tout en parlant, M. de Saint-André marchait toujours du côté de la porte. Il se trouva dans l'antichambre où le beau-père l'avait suivi.

— Maintenant que nous sommes seuls continua M. de Saint-André, et que ces dames ne peuvent nous entendre, je vous dirai que ce matin, fort peu de temps après être arrivé, il m'est survenu un accident. J'ai été attaqué d'une colique dont je suis mort. J'ai donné parole pour être enterré à six heures : vous savez que je ne puis me dispenser de rendez-vous ; et que, n'étant point connu dans ce pays où je débute, si je manquais d'exactitude, ce serait me donner un vernis de légèreté qui pourrait me faire du tort.

BLASPHEMATEUR

Terriblement puni

Nous lisons dans un journal de Montréal :

Dans le village de Lacolle demeure un épicier nouvellement arrivé de Valleyfield. C'est un athée—du moins il l'était au mois d'août dernier. A Valleyfield il avait cherché à répandre ses idées antichrétiennes et infidèles ; il continua la même œuvre de Satan dans la paroisse de Lacolle. Un jour, il n'y a pas longtemps, un groupe de garçons était réuni dans son magasin, et, comme d'habitude le propriétaire tâchait d'inculquer ses idées athéistiques dans ces jeunes esprits. La discussion sur l'existence de Dieu devint chaude et animée. Soudain un jeune homme de dix-neuf ans, enfant catholique—fils d'une veuve, absente en ce moment—exprima son incrédulité dans la déité. Frappant le comptoir de son poing, il s'écria en blasphémant : " Je vous dis qu'il n'y a pas de Dieu." Il frappa le comptoir, mais ne put retirer sa main ; et il se roidit, et la force réunie de tous ces camarades ne put lui remettre le bras dans sa position naturelle ni rendre la vitalité à son être. Ils le roulèrent, le frottèrent, firent tout ce que les hommes pouvaient faire ; mais, dans son agonie, il s'exclama : " Mon Dieu ! mon Dieu ! un prêtre ! un prêtre ! " Le curé, appelé en toute hâte, arriva. On transporta le malheureux chez lui. Sa mère fut informée du triste événement ; elle accourut et trouva son fils dans cet état paralysé. Quand le jeune homme eut fait sa confession et regut la sainte communion, la paralysie disparut, et il recouvra l'usage de ses membres. Tels sont les faits ; toute la population de Lacolle et des environs les connaît.

A Ste-Hénédiine

Nous avons déjà parlé des désordres arrivés à Ste-Hénédiine, comté de Dorchester. M. T. Lacasse, juge de paix, devant qui les coupables ont comparu les avait condamnés à \$10 et les frais ou un mois de prison. Certains citoyens qui pronont le parti des voyous tentèrent de faire casser cette décision, prétendant que l'émission du bref de recherche, n'était pas suivant la loi. Ils en ont été quittes pour leurs frais, la cour ayant décidé contre eux.

CORRESPONDANCE

Monsieur le Rédacteur,

Nous sommes heureux de pouvoir communiquer à vos lecteurs par la voix de votre journal, un petit article qui ne manquera pas de leur offrir un grand intérêt. Depuis longtemps certains parents catholiques ont eu à déplorer l'obligation où ils se trouvaient d'envoyer leurs enfants loin d'eux chercher le complément de leur éducation dans les grandes villes de l'Europe soit dans les Belles-Lettres, soit dans les Beaux-Arts.

Que de jeunes Canadiens feraient honneur à la Religion et à leur patrie s'ils venaient perfectionner au foyer les beaux-arts ce qu'ils n'ont fait qu'ébaucher dans leur pays.

Mais comme les ténèbres précèdent toujours la lumière, les parents sont bientôt prévenus contre les dessins de leurs enfants par la pensée qu'ils auront à rencontrer bien des obstacles.

On connaît en effet les conséquences funestes de l'isolement surtout pour des jeunes gens séparés depuis peu de la famille.

Ils auraient quelques fois à souffrir sous le rapport de la morale qui laisse sans doute à désirer dans certaines grandes villes de l'Europe.

Mais d'une autre part combien seraient heureux les parents catholiques s'ils rencontraient en Europe, un asile où les jeunes gens tout en se livrant à l'étude de la musique, ou des Beaux-Arts partagent la vie en commun sous une direction chrétienne. Aussi c'est avec bonheur que nous faisons l'interprète de la " Maison de famille Saint-Irénée à Lyon," et nous croyons par là répondre aux vœux de vos lecteurs en leur donnant les détails les plus urgents sur cette importante institution.

Le but que se propose la maison Saint-Irénée à Lyon, est d'offrir aux jeunes gens qui viennent étudier au Conservatoire de musique ou se livrer à la culture des Beaux-Arts, les ressources et les secours qui les rencontreraient au foyer domestique.

Cet établissement destiné par sa nature à favoriser les étudiants des pays étrangers a été fondée par l'abbé Prud'homme du diocèse de Lyon. Son E. le Cardinal Foulon l'archevêque de cette ville lui a donné de nombreuses marques d'encouragement. La Maison Saint-Irénée dirigée par l'abbé Prud'homme aidé de quelques ecclésiastiques offre aux étudiants les avantages suivants :

- 1 des chambres très bien tenues, 2 une bibliothèque, 3 une salle de billard, 4 une salle de musique 5, puis un salon de conversations sous la Présidence du Directeur.
- Un mot du règlement.
- 1 La surveillance exercée sur les jeunes gens est accommodée aux conditions de leur âge ; 2 l'assistance à la messe paroissiale le dimanche est obligatoire ; 3 la rentrée réglementaire est fixée à 10 heures ; 4 l'introduction de mauvais journaux dans la maison est un cas exclusif ; 5 les étrangers ne peuvent rester dans la maison après minuit " la famille du jeune homme qui a découché est averti par un télégramme.

ORGANISATION

La maison fournit la literie, le linge de toilette et celui de table. Le prix de la pension est de \$16 par mois le service de table ne laisse rien à désirer, nourriture très saine et très substantielle.

En un mot cette magnifique institution dirigée comme elle l'est par son zèle et très digne fondateur l'abbé Prud'homme, saura répondre à l'attente des parents canadiens qui pourront s'imposer le sacrifice d'envoyer étudier leurs enfants à Lyon sous la protection de N. D. de Fourvière. Puisse un jour, la Maison de Saint-Irénée, compter au nombre de ses hôtes quelques canadiens qui sauront faire bénéficier leurs compatriotes.

Nous nous prions volontiers à donner tout autre renseignement à ceux qui croiront trouver quelque intérêt dans ce petit article.

S'adresser au No 627
St-Valier
St-Sauveur.

La Ste-Famille

Hier dans toutes les églises de l'Archidiocèse de Québec on a donné lecture d'une lettre de Son Eminence le Cardinal Taschereau promulguant l'encyclique de Léon XIII qui recommande l'Association de la Ste-Famille.

UNE SERIE DE VOLS

Attribués à une bande de gamins

Samedi après midi les limiers Walsh et Fleury ont arrêté quatre jeunes garçons des noms de Joseph Picard, Omer Martel, Louis Levasseur et A. Levasseur, tous âgés de moins de 17 ans accusés d'avoir commis plusieurs petits vols qui ont causé beaucoup de trouble à la police, dernièrement.

Le 14 novembre dernier, la vitrine de M. Ferd Belleau, barbier de la rue St-Joseph, fut brisée et plusieurs pipes évaluées à environ \$4.50 disparurent. C'était le premier vol qui devait être suivi de plusieurs autres. Le lendemain 15 novembre des harmoniques évaluées à \$2.50 furent enlevées des vitrines de M. Joseph Pecteau, rue Bayard, de la femme à macher de chez M. Michel Petitclerc, et trois montres et trois revolvers d'un magasin de seconde main tenu par M. Goudreau. Le 22 novembre, plusieurs articles en cuivre furent dérobés à un ouvrier compagnon. Le 4 décembre, les voleurs essayèrent de renouveler leur opération cette fois dans les vitrines de M. Bacon, épicier de St-Sauveur ; mais la police passant leur fit prendre la fuite avant d'avoir pu dérober la moindre chose. Le 6 décembre ils enlevèrent des bonbons des fenêtres de M. Larose, rue Sauvageau et de M. Lesard, rue Napoléon. Le lendemain, ils visitèrent encore un magasin de seconde main tenu par un M. Brousseau sur la rue Nicolas au Palais, où ils enlevèrent plusieurs pipes et montres. De là, ils montèrent à la Haute-Ville au magasin de bijouterie de M. Dobbin. Mais ce dernier les entendant travailler sortit pour les surprendre sur le fait, il ne trouva qu'un petit garçon qu'il prétend être le prisonnier Joseph Picard, âgé de 16 ans, et que les limiers croient être le chef de la bande. Il dit s'appeler Larose et nia avoir aucune connivence avec ceux qui s'étaient sauvés. Le 5 décembre, un tabaciste du nom de Turcot, sur la rue Caron, reçut leur visite et ils lui emportèrent 4 boîtes de cigares. Jeudi dernier, un autre tabaciste, nommé Thérien, reçut leur visite, mais il leur donna la chasse avant qu'ils aient pu rien enlever. Le même soir, Mme Sanfaçon, de la rue Desfossés perdit une certaine quantité de cigares.

Cela fait onze vols accomplis ou tentés en moins d'un mois et, rapportés à la police. Il est possible cependant qu'ils en aient commis d'autres dont on n'a pas eu de nouvelles.

Les constables n'ont pas eu de peine à arrêter les petits voleurs, les descriptions qu'en ont données les victimes s'accordant toutes. Lorsque Picard a été arrêté—chose curieuse—il a donné aux constables le même nom qu'il avait donné à M. Dobbin, Larose. Jusqu'à ce que la preuve des vols fut complète il a refusé de s'avouer coupable. Ce n'est qu'alors seulement il a avoué avoir reçu des autres les marchandises volées.

Tous les vols racontés plus haut ont eu lieu entre 7 et 9 heures le soir. Les instruments dont se servaient les petits coquins étaient un ciseau et un fil de fer replié. Avec le ciseau ils coupaient le mastic ou le bois, puis à l'aide du clou, cassaient un coin de la vitre et enfin avec le fil de fer replié à volonté ils retiraient ce qu'ils voulaient.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER
Une collision entre deux trains

New-York, 10.—Un grave accident de chemin de fer a eu lieu vers midi et demi à Greenville, un faubourg de Jersey City. Une collision s'est produite entre deux trains express sur la ligne du New-York Central Railroad. Un wagon a été mis en pièces et dix voyageurs ont été grièvement blessés. L'un d'eux, une jeune fille d'Elizabeth, miss Gilroy, est même dans un état désespéré. L'accident a été le résultat d'une autre collision qui avait eu lieu, par le brouillard, dans la rivière du Nord entre deux bacs à vapeur, dont l'un devait correspondre avec l'un des trains. Cette première collision n'a été accompagnée ni d'accidents de personnes ni de dégâts dignes d'être mentionnés, mais elle a retardé de quinze minutes le départ de l'express correspondant avec le bac à vapeur, et c'est ce retard qui a été cause ensuite de la collision entre les deux trains.

UN TERRIBLE SAUT

Un fou se jette en bas du pont Brooklyn

Un individu, qui semble être atteint de la folie des persécutions et que l'on a appris depuis être un nommé Daniel MacLaughlin, de Roanoke (Virginie), a causé une certaine sensation en sautant vers deux heures et demie après midi, du pont Brooklyn dans la rivière de l'Est.

MacLaughlin, qui était très bien mis, a pris à Brooklyn une voiture de louage conduite par un nommé Philip Sholl, soi-disant pour se faire conduire à New-York. Mais, dès que la voiture est arrivée au milieu du pont, MacLaughlin en descendit, et sans même prendre la peine de tirer son pardessus, a enjambé le parapet et sauté dans la rivière, à la stupefaction du cocher. Par bonheur pour lui MacLaughlin est justement tombé près d'un carot monté par les policemen spécialement chargés de la surveillance des rivières et de la baie. Des que le sauteur a reparu à la surface de l'eau, les policemen l'ont saisi et hissé à bord de leur canot. Il était sans connaissance, et il a été transporté en toute hâte à l'hôpital de Chambers street, où on lui a donné les soins nécessaires.

Lorsqu'il a repris l'usage de ses sens, MacLaughlin a répondu aux questions qu'on lui posait : " J'ai voulu me sauver. On me poursuivait et l'on voulait me pendre, c'est pour cela que j'ai sauté à l'eau." En somme, MacLaughlin ne s'est fait apparemment aucune blessure grave dans sa chute terrible, et il sera transféré à l'hôpital Bellevue pour y être examiné par des médecins aliénistes.

A Ottawa

Sir Joseph Hickson

M. Davin, C. R.

L'incendie du presbytère de St-André Avelin

Ottawa, 12.—M. Nicholas Flood Davin a été nommé Conseil de la Reine. Sa nomination date du 26 octobre.

Sir Joseph Hickson, président de la commission Royale sur la prohibition, est arrivé à Ottawa, samedi et il a dîné avec le gouverneur-général.

Depuis l'incendie du presbytère de St-André Avelin dans le comté d'Ottawa, on n'a pas revu la ménagère du curé Bélanger, et on craint qu'elle soit brûlée.

Le presbytère évalué à \$8,000, était assuré pour \$5,000.

ELECTIONS DES OFFICIERS

De l'Association de la Presse

La seizième réunion annuelle de l'Association de la Presse de la province de Québec pour Montréal a eu lieu vendredi après-midi. Les élections ont donné le résultat suivant : Président, H. D. Tétu, La Presse ; 1er vice-président J. B. Tressider, le Star ; 2e vice-président, Alfred Lionais ; conseillers : James Harper, le Witness ; Henry Harvey, Trade Review ; R. Wilson Smith, Insurance Chronicle ; L. C. Bélanger, Progrès de l'est ; T. A. Warren, Patriot.

L'élection du secrétaire trésorier aura lieu à une autre assemblée.

L'industrie fromagère

Depuis 1875 l'exportation des fromages et des beurres canadiens a suivi la progression suivante :

	Boîtes fromages.	Tinettes beurre.
1892.....	1,648,353	103,189
1891.....	1,352,675	81,891
1890.....	1,481,220	30,142
1889.....	1,150,854	41,957
1888.....	1,134,349	16,528
1887.....	1,104,065	60,353
1886.....	891,065	54,263
1885.....	1,976,691	66,545
1884.....	1,108,448	108,137
1883.....	859,612	92,764
1882.....	677,211	64,620
1881.....	551,847	130,451
1880.....	507,009	194,366
1879.....	518,249	180,332
1878.....	462,676	106,366
1877.....	398,138	87,245
1876.....	465,660	168,048
1875.....	507,062	115,417

AU MONASTÈRE DE L'HÔTEL-DIEU

Deux heures de saintes réjouissances

Bénédictio du nouvel hôpital de l'Hôtel-Dieu

Le vieux cloître

Nous venions d'assister à une belle fête, la bénédiction du nouveau monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Ce nouvel édifice ne demande pas une longue description, un grand nombre de personnes ont pu l'admirer déjà. Touchant au vieux monastère par son extrémité sud, il domine la côte du Palais, et on distingue de loin sa façade imposante, avec son avant-corps à la fois sévère et élégant et ses tourelles en pierre de taille artistement sculptées. Il a quatre étages et est construit en pierre grise; les encadrements de portes et de fenêtres sont en pierre de taille. L'ancien mur en pierre qui cachait une partie de la façade a été démoli et remplacé par un autre moins élevé, plus moderne, sur lequel court une élégante clôture en fer découpé.

A l'intérieur, l'hôpital ressemble plutôt à un palais. Du premier au dernier étage on remarque partout les dernières améliorations modernes. Au premier étage, sont les salles d'infirmerie, d'opérations et les chambres des malades payants. Tout est magnifique et reluisant de fini, de propreté. Les planchers des grandes salles sont pour la plupart en tuile colorée, de même que ceux des corridors, tandis que les autres sont en merisier. Dans la salle des opérations s'élève un amphithéâtre d'où les étudiants en médecine pourront suivre les moindres détails des opérations pratiquées par leurs professeurs.

Les quatre étages de l'hôpital sont reliés par un élévateur qui offre tout le confort et la commodité possibles. La bâtisse est aussi pourvue de coupe-feux à plusieurs endroits. Enfin, Québec peut être fier du nouvel hôpital de l'Hôtel-Dieu.

La bénédiction a eu lieu à l'heure indiquée, 1.30 hr., hier après midi. Le public avait largement profité des invitations adressées par les revdes dames de l'Hôtel-Dieu. Sans exagération, il y avait bien mille personnes, parmi lesquelles on remarquait les premiers citoyens de Québec et Lévis: Son Honneur le maire Frémont, de Québec, et Mme Frémont; l'hon. Juge Routhier, Mme et Mmes Routhier; l'hon. Juge Cyrias Pelletier et Mme Pelletier; l'hon. Juge Chauveau et Mme Chauveau; l'hon. M. Thomas Chapis et Mme Chapis; l'hon. M. F. Langelier et Mme Langelier; Son Honneur le maire Belleau et Mme Belleau de Lévis; les Drs Lemieux sr, Dr Lemieux jr, Dr Vallée et Mme. Vallée, Verge, Hearn, Turcotte, de la faculté Laval, accompagnés chacun, de membres de leur familles; MM. G. Amyot, M. P., Faucher de Saint-Maurice, J. D. Montambault, J. E. Roy, N. P. Lévis, T. Ledroit, E. Giroux, président de la commission du Havre; J. D. Brousseau, ex M. P. P., J. E. Prince, président de l'Institut-Canadien; P. de Cazes, Ls. Bilodeau, Tourangeau, maître de poste; P. Gagnon, B. Leonard, H. J. J. B. Chouinard, greffier de la cité; Nap. Legendre et Mme. Legendre; Foley, greffier de la cour du recorder, et une foule d'autres que nous n'avons pu remarquer.

La cérémonie religieuse a eu lieu au quatrième étage dans une grande salle pour le moment réservée aux malades; plus tard elle sera probablement convertie en chapelle.

Les décorations, sur lesquelles se détachent des inscriptions appropriées, étaient simples mais du plus joli effet; aux murs de la salle étaient suspendus les armes de la communauté.

Son Eminence le Cardinal Taschereau officiait, assisté par Mgr Marois, V. G. et Mgr Paquet, recteur de l'Université-Laval.

Sa Grandeur Mgr Bégin était aussi présent, et il n'y avait pas moins de cinquante à soixante membres du clergé. Nous avons remarqué: Mgr Tanguay, Mgr Gagnon, l'abbé Raymond Casgrain, l'historien de l'Hôtel Dieu de Québec, les Revs MM. Faguy, curé de Québec, Plamondon, curé de St-Jean Baptiste, Ant. Gauvreau, curé de Lévis; F. N. Fortier, supérieur du collège de Lévis, Lionel Lindsay, préfet des Études à la même institution; C. A. Collet, vice supérieur au collège Ste Anne de la Pocatière,

Fafard, curé de St-Joseph de Lévis; Hoffman, curé de Charlebourg; Lessard curé de St-Romuald; Richard, curé de N. D. de la Garde; René Casgrain, curé de Sillery; Fraser, curé de St-Honoré de Shenley; Giroux, curé de la Jeune Lorette; Trudelle, chapelain de l'Hôpital du Sacré-Cœur; Gagné, chapelain de l'Hôpital Général; Beaudry et Martel, anciens curés retirés à l'Hôpital Général; Lavoie du couvent des Sœurs de la Charité; Audette, chapelain du couvent de Sillery, Maguire, chapelain de Bellevue; Bernier, chapelain du Bon Pasteur; Plaisance, chapelain des Frères de la Doctrine chrétienne, Fecteau, chapelain, et Dumontier, de l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance à Lévis; Bourassa, retiré à l'Hôtel-Dieu de Lévis; les revs, PP. Royer, O. M. I., French, Hamon et Martineau, S. J.; Marcelin, assumptionniste; MM. Rhéaume, R. Lagueux, A. Gosselin, Marchand et Boilard, du Séminaire de Québec; Deisle, Defoy, Fecteau, Samson et Lachance du vicariat de St-Roch; L. Gauvreau et Brunet du vicariat de Lévis; Lessard et Plante du vicariat de St-Joseph de la Beauce; Pichévicaire à St-Romuald; T. Garneau, vicaire à Beauport; etc.

Après la bénédiction, Son Eminence et les membres du clergé, au chant du *Miserere* exécuté par les abbés Beaudoin, Lessard, Gauvreau et Guimont, ont parcouru les quatre étages du nouvel édifice.

Aussitôt après furent ouvertes les portes du vieux cloître qui date, pour une partie, de 1687 et pour l'autre de 1696. Alors a commencé, interrompue jusqu'à 4.30 h., cette procession de visiteurs à travers les corridors, les salles et les cellules qui renferment tant de vieux souvenirs historiques, d'œuvres d'art et de pieux ossements.

Il faudrait des jours pour visiter avec profit tous ses trésors que l'on rencontre à chaque pas, et nous n'avions qu'une couple d'heures! Mais, grâce à l'obligeance des religieuses, nous avons vu et admiré encore un assez grand nombre de vieilles reliques de toutes sortes: des éclats d'obus lancés durant le siège de Québec en 1759, dont l'un trouva une des solives du premier étage: plusieurs ont été transformés en presses pour linge par les bonnes religieuses dont l'industrie sait tout mettre à profit; les ossements du corps du Père Lallemand, conservés sous verre, avec une inscription en vieux français; le buste en argent massif du P. de Brebœuf, monté sur un socle en bois noir contenant le crâne et plusieurs ossements du martyr jésuite, don de sa famille; tout en haut du vieux monastère, un oratoire qu'on nomme le calvaire, au pied duquel on conserve avec une sainte vénération, les ossements de la mère Catherine de St-Augustin, née le 3 mai 1632 à Saint-Sauveur-le-Vicomte près de Cherbourg, France, morte le 8 mai 1668, et à l'intercession de laquelle on attribue plusieurs miracles; l'oratoire renferme encore une foule d'autres souvenirs pieux et antiques, entre autres, un petit tableau donné par la Duchesse d'Aiguillon et ayant son autographe au verso, deux lettres autographes de Saint Vincent de Paul et St-François de Sales, un autographe de M. de Tracey, vicaire, et plusieurs niches pleines de reliques précieuses; les portraits des anciens chapelains de la communauté; grand nombre de tableaux dont l'un représente le martyr du P. de Brebœuf; plusieurs autres peintures anciennes et des tableaux chronologiques; les cellules des religieuses où l'on entre comme dans un sanctuaire et d'où l'on ne sort pas sans penser aux vertus qui s'y fortifient chaque jour dans la prière et dans l'accomplissement du devoir toujours accepté avec soumission, bonheur, contentement, et même avec amour; les salles de malades constamment traversées par les sœurs hospitalières dont la constante douceur plus encore que leur costume pourtant si beau, éveille à l'esprit des malades, l'idée des anges; enfin, la chapelle où est sans cesse exposé Celui qui inspire tant de prodiges, de dévouement, de vertus, de sainteté.

Et comme les sœurs les aiment! Comme elles sont heureuses lorsqu'on nous conduisant à travers les corridors, elles nous disent: Voici nos chambres. Un lit de fer à rideaux carreaux bleu et blanc, un bénitier, un bureau à toilette bien peu coûteux; une serviette de toile et un morceau de savon du pays, un prie-dieu en bois rustique, et c'est tout. Point de tapis, pas même une catalogue, le bois nu partout.

Et ces chères cellules, pourtant, les sœurs ne les gardent pas longtemps; par esprit de mortification, elles en changent tous les ans.

Ceux-là n'ont jamais mis le pied dans un cloître qui parlent des richesses et du confort des religieuses.

Que de scènes touchantes nous avons vues durant ces deux heures de saintes réjouissances pour les bonnes religieuses de l'Hôtel Dieu! Partout ces saintes femmes étaient l'objet du plus grand respect et on ne se lassait point d'admirer leur gaieté et leur douceur envers tous ceux qui les interrogeaient. Et Dieu sait si on leur en a posé des questions!

—Ma sœur, ici, qu'est-ce? Et là, tenez, ce tableau? ce buste? ces ossements? C'est à tel point, que ces pauvres sœurs avaient peine à dire un mot à leurs parents et amis. Une religieuse supérieure d'un couvent près de Québec, dont les deux sœurs sont religieuses à l'Hôtel-Dieu, avait voulu profiter de la permission de Son Eminence pour venir s'entretenir une heure avec elles. Le public lui a pris au moins la moitié de ce temps en demandes de renseignements sur le vieux cloître, et ce n'est qu'à travers les réponses faites toujours avec la même douceur qu'elle a pu obtenir quelques instants de conversation.

Le vieux cloître de l'Hôtel-Dieu de Québec, est à tous les points de vue, un des plus riches trésors du Canada. Ses vieux murs sont tout embaumés d'héroïsme chrétien et on ne les franchit pas, ce me semble, sans emporter quelque chose de bon qui console des tristesses et des lâchetés du monde.

Que de belles existences ont coulé sous ce toit, ignorées des foules et connues seulement de Dieu!

Le personnel actuel de la communauté se compose de 83 professes de chœur, 6 novices, 15 postulantes et 16 Sœurs converses: de plus il y a un certain nombre de domestiques. La Revde. Mère St Eugène est la supérieure actuelle de la maison.

Le personnel actuel de la communauté se compose de 83 professes de chœur, 6 novices, 15 postulantes et 16 Sœurs converses: de plus il y a un certain nombre de domestiques. La Revde. Mère St Eugène est la supérieure actuelle de la maison.

Le personnel actuel de la communauté se compose de 83 professes de chœur, 6 novices, 15 postulantes et 16 Sœurs converses: de plus il y a un certain nombre de domestiques. La Revde. Mère St Eugène est la supérieure actuelle de la maison.

Le personnel actuel de la communauté se compose de 83 professes de chœur, 6 novices, 15 postulantes et 16 Sœurs converses: de plus il y a un certain nombre de domestiques. La Revde. Mère St Eugène est la supérieure actuelle de la maison.

Le personnel actuel de la communauté se compose de 83 professes de chœur, 6 novices, 15 postulantes et 16 Sœurs converses: de plus il y a un certain nombre de domestiques. La Revde. Mère St Eugène est la supérieure actuelle de la maison.

Le personnel actuel de la communauté se compose de 83 professes de chœur, 6 novices, 15 postulantes et 16 Sœurs converses: de plus il y a un certain nombre de domestiques. La Revde. Mère St Eugène est la supérieure actuelle de la maison.

Le personnel actuel de la communauté se compose de 83 professes de chœur, 6 novices, 15 postulantes et 16 Sœurs converses: de plus il y a un certain nombre de domestiques. La Revde. Mère St Eugène est la supérieure actuelle de la maison.

Le personnel actuel de la communauté se compose de 83 professes de chœur, 6 novices, 15 postulantes et 16 Sœurs converses: de plus il y a un certain nombre de domestiques. La Revde. Mère St Eugène est la supérieure actuelle de la maison.

Le personnel actuel de la communauté se compose de 83 professes de chœur, 6 novices, 15 postulantes et 16 Sœurs converses: de plus il y a un certain nombre de domestiques. La Revde. Mère St Eugène est la supérieure actuelle de la maison.

Le personnel actuel de la communauté se compose de 83 professes de chœur, 6 novices, 15 postulantes et 16 Sœurs converses: de plus il y a un certain nombre de domestiques. La Revde. Mère St Eugène est la supérieure actuelle de la maison.

Le personnel actuel de la communauté se compose de 83 professes de chœur, 6 novices, 15 postulantes et 16 Sœurs converses: de plus il y a un certain nombre de domestiques. La Revde. Mère St Eugène est la supérieure actuelle de la maison.

Jocks, lui annonçant que son fils avait été victime d'un assaut meurtrier de la part d'un sauvage de l'endroit. On ne connaît pas la cause de cette attentat. Le jeune Jocks a reçu des blessures tellement graves qu'on entretient des craintes sérieuses pour sa vie. Le chef de police de Lachine a été notifié. L'assaillant se cache. Le chef Hughes a dit ce matin qu'il avait averti la police provinciale. L'endroit où l'attentat a été commis est hors de sa juridiction.

Naphthalie Lamoureux et Joseph Denis, deux beaux-frères, habitent Ste-Cunégonde. Samedi soir, après avoir pris part à une raffe, suivie d'une danse, vers une heure du matin, les deux beaux-frères étaient en gaité, chantaient et criaient sur le chemin Napoléon, lorsqu'ils firent la rencontre des constables Lagacé et Binet, de la police de Ste-Cunégonde, qui leur demandèrent de faire moins de tapage.

A ce moment, Denis sortit un flacon de gin de sa poche et le lança à la tête du constable Binet. La bouteille en se brisant, infligea des blessures sérieuses à l'homme de police. Malgré tout, Denis et Lamoureux ont été logés au poste. Lorsqu'on a fouillé les prisonniers, les poches de Denis étaient remplies de pierres. Les accusés doivent comparaître devant le recorder de Ste-Cunégonde.

Un petit garçon de 10 ans, fils de M. Sinclair McKay, demeurant au No. 99a rue Canning, a été la victime hier après-midi d'un accident qui lui coûtera probablement la vie.

Le bambin s'amusa à jouer aux environs de la traverse du Grand-Tronc et de la rue Canning, lorsque voyant la barrière ouverte, il s'aventura sur la voie au moment où un convoi passait. Une de ses jambes a été complètement séparée du corps. Le petit blessé a été transporté immédiatement à l'hôpital Général. Malgré tous les soins qui lui ont été prodigués, il n'est guère probable qu'il puisse en revenir.

L'assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie d'exposition de Montréal a eu lieu à midi aujourd'hui. Le secrétaire, M. Stevenson, a donné lecture de son rapport.

Le montant total de toute provenance des recettes de la dernière exposition s'est élevé à \$71,420.85 et les dépenses à \$70,426.21, laissant une balance de \$994.64.

L'élection de Soulanges

Le conservateur réélus

L'élection de Soulanges s'est terminée hier par la réélection du candidat conservateur, M. Bain, et la défaite du candidat libéral, M. le Dr Bourbonnais.

Voici le résultat du poll:

BAIN BOURBONNAIS

Majorité.Majorité.

POLLE

No. 1 Côteau Landing...	45	..
" 2 St. Clé.....	10	..
" 3 Côteau du Lac.....	14	..
" 4 Pointe Château.....	59	..
" 5 Les Cèdres village...	11	..
" 6 Les Cèdres paroisse..	39	..
" 7 St. Dominique.....	55	..
" 8 St. Zotique.....	30	..
" 9 Rivière Beaudette...	40	..
" 10 Ste Catherine.....	22	..
" 11 Côteau Station.....	9	..
" 12 Ste Marie.....	10	..
" 23 St Polycarpe village.	9	..
" 14 Côte St George.....	23	..
" 15 St Telephore.....	25	..
Total.....	226	175

Maj. pour Bain..... 51

LES CANADIENS AUX ETATS-UNIS

Les conseillers municipaux de

Holyoke

Holyoke, Mass., 13—Aux dernières élections municipales de cette ville, plusieurs Canadiens-français ont été élus à des charges publiques. Voici leurs nom: M. Pierre Bonvouloir, élu trésorier par 874 voix de majorité. Echevins: M. Fréd. St-Martin, dans le quartier No. 1, Majorité, 81. M. Médéric Laporte, dans le quartier No. 6, Majorité, 145. Conseillers: MM. Joseph Blair, Cyrille Labrecque, Victor Laplante, S. J. Benoit, Ph. V. Gemme.

Plusieurs Canadiens-français se portent candidats aux charges municipales de Lowell, Mass., ce sont: MM. Benjamin Lenthier, John Brunette, J. B. Harthubise, Constantineau, etc.

LA SITUATION

LE CABINET PROVINCIAL

Démission de M. de Boucherville

M. de Boucherville a donné sa démission hier, c'est certain.

Invité à reconsidérer sa décision, il va la maintenir d'une manière irrévocable.

Nous allons donc avoir un nouveau cabinet d'ici à une couple de jours.

Nous regrettons sincèrement le départ de M. de Boucherville qui a rendu à la province à pareille époque, l'an dernier, un service inappréciable.

Qui va former le nouveau cabinet? Nous croyons que M. Taillon va être appelé, et que s'il le veut, grâce à son prestige et au respect dont son nom est entouré, il pourra refaire une administration dans une demi-journée.

L'hiver en Europe

Londres, 11 déc.—D'après le *Standard*, il y a partout en Europe de violentes tempêtes de neige. Dans le nord et dans le centre de l'Espagne, dans une grande partie de la France, on signale d'abondantes chutes de neige.

Toute la partie centrale et méridionale de la Russie a été visitée depuis trois jours par un épouvantable blizzard. Il y a huit ans qu'on avait vu un pareil à Moscou. Toutes les voies ferrées sont plus ou moins bloquées et les communications avec le sud sont interrompues.

Marché de Québec

FARINES ET GRAINS

Québec, 14 décembre 1892.

FARINE — Sup. extra, baril, 196	\$4 10 à 4 40
Extra.....	3 75 à 3 90
Forte pour boulanger.....	4 25 à 4 40
Extra du printemps.....	3 50 à 3 60
Superfine.....	3 25 à 3 35
Fine.....	3 00 à 3 10
Farine de famille en poches de 100 liv.....	1 85 à 2 00
Patente amer, qrts.....	5 50 à 5 50
Blé du Manitoba.....	1 00 à 1 05
Blé d'Inde jaune.....	0 70 à 0 75
" " blanc.....	0 00 à 0 95
Pois.....	0 55 à 0 55
Avoine.....	0 36 à 0 38
Orge.....	0 55 à 0 60

PROVISIONS, ETC., ETC

Québec, 14 décembre 1892.

Beurre frais par livre.....	\$0 20 à 0 22
Beurre salé par livre.....	0 16 à 0 18
Patates par minot.....	0 35 à 0 40
Ceufs par douzaine.....	0 10 à 0 14
Sucre d'étable par livre.....	0 04 à 0 07 1/2
Fromage par livre.....	0 12 à 0 13
Oignon par baril.....	2 75 à 3 00
Pomme par baril.....	4 50 à 5 00
Orange boîte Florida.....	4 50 à 5 00
" " Valuee, caisse.....	5 50 à 6 00
" " Jamaïque, Bris.....	5 50 à 6 00
Citrons, par boîte.....	2 50 à 3 00
Tabac canadien en feuille par lb.....	0 15 à 0 18

VOLAILLES

Québec, 14 décembre 1892.

Volailles, par couple.....	\$0 60 à 0 00
Poulets, ".....	0 40 à 0 55
Oies, ".....	1 25 à 1 70
Canards, ".....	2 00 à 2 50
Dindes, ".....	0 50 à 0 70

BŒUFS, MOUTONS, ETC.

Québec, 14 décembre 1892.

BŒUF — 1ère qualité par 100 liv. \$	8 00 à 9 50
" 2ème ".....	7 00 à 8 00
" 3ème ".....	5 50 à 7 00
" par livre.....	0 08 à 0 10
Mouton par livre.....	0 08 à 0 10
" " du printemps, chaque.....	3 00 à 5 00

LARDS, JAMBONS, ETC

Québec, 14 décembre 1892.

Porc frais, par 100 livres.....	\$6 50 à 7 00
" " par livre.....	0 09 à 0 10
" Salé, par livre.....	0 10 à 0 11
" " par baril.....	17 50 à 19 00
Jambons frais, par livre.....	7 5 à 8 00
" " fumés par livre.....	0 10 à 0 11

POISSONS

Québec, 14 décembre 1892.

POISSONS—Séché le quintal.....	\$4 50 à 5 00
Morue verte le baril.....	5 00 à 5 25
Saumon, No 1.....	16 00 à 16 50
Hareng du Labrador.....	5 50 à 6 00
Hareng C. B.....	6 00 à 6 50
Truite par quart.....	9 00 à 9 50
Morue No 1, grd bris.....	5 50 à 6 00
Huitres.....	3 50 à 4 00

LE POISON

Comment les grévistes de Homestead se sont débarrassés de leurs remplaçants

Pittsburg, Pa., 13.—Tout est en émoi dans cet état ; l'on prétend que les grévistes de Homestead ont essayé d'empoisonner les ouvriers non-unionistes qui les ont remplacés chez les Carnegie. On dit même que six ouvriers remplaçants sont morts empoisonnés par les grévistes. Les médecins ont d'abord attribué à l'insalubrité de l'eau les maladies qui se sont déclarées parmi les ouvriers des usines, et même parmi les troupes de la milice.

Or, un journal de Pittsburg prétend que l'on a acquis depuis la preuve que les maladies et les décès en question auraient été causés non pas par l'insalubrité de l'eau mais par du poison qu'un cuisinier soudoyé par des grévistes aurait mis tant dans l'eau que dans la nourriture des ouvriers et des soldats.

Le cuisinier devait recevoir une somme de \$5,000 s'il parvenait, en rendant les ouvriers malades, à provoquer une panique et à obliger ainsi la compagnie à fermer ses usines.

Mais, à la suite de la mort de l'un des ouvriers, le cuisinier aurait été pris de tels remords qu'il aurait tout avoué à M. Frick, le surintendant de la compagnie.

Une enquête très longue a été ouverte et l'on a découvert récemment que certains membres du comité consultatif des grévistes et plusieurs de ceux-ci étaient impliqués dans le complot. Un nommé Robert Beatty et dix autres individus ont été arrêtés sous l'accusation d'empoisonnement. On prétend que le corps d'un des ouvriers morts dans des circonstances suspectes l'été dernier a été exhumé et que l'estomac du défunt aurait été confié à un chimiste expert pour en faire l'analyse.

Interrogé à ce sujet par un reporter, M. Frick a refusé absolument de répondre.

On dit que M. Beck, avocat de la compagnie Carnegie a confirmé l'histoire des empoisonnements. M. Beck a même ajouté que six personnes au moins sont mortes empoisonnées et qu'un pharmacien et un médecin de Homestead sont impliqués dans cet infernal complot.

William Gaches, trésorier du bureau consultatif de la grève nie énergiquement que cette organisation ait fait partie de ce complot.

Le détective J. H. Ford, de l'agence Pinkerton, déclare qu'un nommé Beatty a servi du poison à Wm. Griffith avec l'intention de le faire mourir.

Louiseville, Ky. 13.—Robert Beatty, accusé d'avoir empoisonné des ouvriers remplaçants chez les Carnegie, à Homestead demande un bref d'*habeas corpus* en réponse au mandat d'arrestation lancé contre lui.

Condannation d'Ahlwardt

Berlin, 11.—Le procès en diffamation intenté au recteur Ahlwardt par l'Israélite Løwe, fabricant d'armes, s'est terminé vendredi par la condamnation d'Ahlwardt.

Le recteur Ahlwardt avait envoyé un certificat de médecin annonçant qu'il était empêché, par un violent accès de catarre, de comparaître en cour et de présenter sa défense. Le tribunal avait donc ajourné l'affaire. Mais en même temps, il faisait opérer une visite domiciliaire chez Ahlwardt pour constater la gravité de la maladie. Au cours des perquisitions, on découvrit chez Ahlwardt trois boîtes de poudre et une fiole avec les indications nécessaires pour se servir de ces drogues et des renseignements sur les effets qu'elles devaient produire. En même temps, un examen du révérend démontrait, d'après le médecin-légiste attaché au tribunal, que son état de santé provenant de l'absorption d'une minime quantité d'atropine et non d'un accès de catarre.

Le recteur Ahlwardt, qui a comparu vendredi, a déclaré qu'il ignore d'où proviennent ces poudres et cette fiole. La cour a abandonné ce point et le ministère public a commencé son réquisitoire.

Il dit, en substance, pendant une longue harangue qui a duré plusieurs heures, que le recteur Ahlwardt n'a prouvé rien de sérieux au sujet des armes fabriquées par Løwe et que par conséquent, la brochure qu'il a publiée contre celui-ci et dans laquelle il accuse

Løwe de ne livrer que des armes de mauvaise qualité a bien le caractère d'une diffamation. Il requiert donc la punition du coupable et demande pour Ahlwardt 18 mois de prison.

Ahlwardt, par suite de l'absence de son avocat, présente lui-même sa défense. Il répète qu'il a fourni la preuve des faits avancés, que sur 900 fusils livrés par Løwe, 590 ont été reconnus hors d'usage. Il ajoute que, d'abord, sa brochure avait été faite en vue de la campagne antisémite, mais que, depuis, il l'a modifiée dans le sens patriotique, voulant pas enlever aux soldats leur confiance dans leurs armes, mais amener le ministère de la guerre à enlever de l'armée des fusils inutiles.

Le président, avant de prononcer la sentence, rappelle les nombreux libelles diffamatoires publiés par Ahlwardt, déclare de nouveau que ces allégations au sujet des fusils sont inexacts et finalement condamne Ahlwardt à cinq mois de prison. Toutefois, ce qui prouve que la campagne entreprise par Ahlwardt n'était peut-être pas inutile, c'est la vive émotion qui existe dans les cercles militaires au sujet de la fabrication des armes. Un certain nombre d'officiers demandent que désormais la fabrication des armes ne soit plus livrée en partie à l'industrie privée mais faite exclusivement sur la surveillance de l'Etat dans des établissements nationaux. On ajoute également que par suite des irrégularités constatées dans les armes fournies par Løwe, plusieurs officiers supérieurs demandent que les fusils de leurs soldats soient repris et remplacés par des armes provenant des manufactures de l'Etat.

LE TARIF LEGAL

Dans les bureaux de placement

Ottawa, 13.—Wm. Shepherd a été irradié en cour de police hier, sous accusation d'avoir tenu sans licence, une agence de placement.

On dit que Shepherd a de nombreuses succursales à Montréal. Shepherd a prétendu que son prédécesseur avait payé la licence, mais la cour l'a obligé de prendre une licence personnelle.

La plainte contre le gérant du bureau avait été faite par un jeune homme lui ayant payé \$5 pour obtenir une charge de gardien de nuit.

Le chef de police a déclaré en cour que cette agence chargeait \$3 pour trouver un emploi. Or, le tarif légal est comme suit :

Domestique ou journalier, 30 cts ; commis ou employé instruit, \$1 ; servante, 25 cts ; gouvernante ou femme commis, \$1.

Quand la place n'est pas trouvée dans une semaine, la personne faisant application a droit de se faire rembourser la moitié de son dépôt.

LA DEVOTION AU SAINT-ROSAIRE

Nous lisons dans la *Vie de Mgr Dupanloup* un trait fort touchant et plein d'édification, qui rend évidente à nos yeux l'efficacité et la puissance merveilleuse du Rosaire, à l'heure de la mort. Nous donnons les faits tels qu'ils sont relatés par l'évêque, alors qu'il n'était que simple abbé de St Roch.

"C'était toujours ma coutume, quand j'intruisais les enfants pour la première communion, de leur recommander d'être au moins toute leur vie fidèles à la récitation de cette simple et puissante prière "JE VOUS SALUE" je leur recommandais aussi de réciter avec ferveur chaque jour quelques dizaines du Rosaire.

Celle dont il est question dans ce récit était une jeune dame à peine âgée de vingt ans dont j'avais béni le mariage, il y avait un an seulement. Elle avait été très fidèle à suivre les conseils que je lui avais donnés, et pendant un nombre d'années elle avait récité le Rosaire chaque jour. Elle était sur le point de mourir. C'était la fille d'un des plus vieux et des plus distingués des maréchaux de l'Empire—idolâtrée par son père, sa mère et son mari, riche, jeune et entourée de splendeur ; mais au milieu de tout ce bonheur, de ses songes riant de l'avenir, l'ange de la Mort était venu subitement la retirer de ce monde. Il fallait mourir, et c'était à moi qu'incombait le devoir de lui annoncer la terrible nouvelle. Sa mère était consternée, brisée par la douleur, son mari au dé-

espoir, et son père était dans un état de prostration pire que celui de sa mère. J'ai souvent remarqué que, dans les grandes afflictions, les femmes chrétiennes, malgré leur grande sensibilité, soutiennent les épreuves plus bravement que les grands guerriers.

"Quand j'approchai du chevet de la jeune mourante, je fus surpris de voir sourire sur ses lèvres. Oui, c'était vrai, cette jeune femme qui allait être sitôt arrachée aux plus légitimes plaisirs, aux effections les plus tendres et les plus pures, souriait vers moi ! La mort approchait ; elle le savait, elle le sentait, déjà la sueur froide sur son front révélait sa présence, et elle souriait !

Je ne pus m'empêcher de lui dire : c'est triste ! ô mon enfant !

Se tournant vers moi avec un ton de voix plein de douceur, et dont le son est présent à mon souvenir :

"Ne pensez-vous pas que j'irai au Ciel !

"—Oh ! me dit-elle, j'en suis assurée

"—Quest-ce qui vous donne cette certitude ? lui demandai-je.

"—Le conseil que vous-même m'avez donné quand je fis ma première communion. Vous m'avez conseillé de dire chaque jour le "JE VOUS SALUE" Je l'ai dit fidèlement et maintenant je suis assurée d'aller au ciel. Pendant quatre ans j'ai récité tous les jours le Rosaire, et je ne puis croire qu'après avoir dit cinquante fois par jour pendant quatre ans : *Je vous salue Marie, Mère de Dieu priez pour moi pauvre pêcheur, maintenant et à l'heure de ma mort*, qu'elle ne sera pas près de moi, maintenant que ma dernière heure va sonner.

Une longue agonie

Péruse, l'infortuné Péruse, est toujours à peu près dans le même état, cloué immobile sur son lit de douleur, mais luttant contre la mort avec toute l'énergie d'une nature herculéenne.

Ne prenant rien de substantiel, il faiblit cependant graduellement et il est relativement facile de prévoir avant peu la fin de la terrible agonie.

La santé de l'hon. M. McIntosh

Nous sommes heureux d'apprendre que l'hon. M. McIntosh prend du mieux et que ses médecins n'ont pas abandonné l'espoir de le sauver.

Arrestation d'un employé infidèle

Le détective Cullen a reçu une dépêche du chef de police Vohl, de Québec, l'informant qu'un jeune homme nommé D. Lesurier, était parti pour Montréal avec une somme de \$2,000 qu'il avait soustraite à son patron. Le détective Robinson fut chargé de l'affaire, et se rendit à la gare du Mile End, pour y rencontrer le fuyard. Rendu là, Robinson a reçu une seconde dépêche disant que la police de Trois-Rivières avait Lesurier sous sa garde.

Le prisonnier a été conduit à Québec aujourd'hui.

**ORDO
ET
CALENDRIERS**

DE LA PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE QUÉBEC DES DIOCESES D'OTTAWA, RIMOUSKI ET DU VICARIAT APOSTOLIQUE DE PONTIAC.

Les seuls approuvés par Son Eminence le Cardinal Taschereau, Mgr l'Archevêque d'Ottawa et Mgr l'Evêque de Rimouski,

Pour l'année 1893

Ces calendriers sont maintenant sous presse

PUBLIÉS PAR

Léger Brousseau

SEUL AUTORISÉ

Les personnes qui désirent se procurer ces CALENDRIERS sont priées d'adresser leurs commandes immédiatement au soussigné

Léger Brousseau

EDITEUR

11 ET 13, RUE BUADE, QUÉBEC

Québec, 11 novembre 1892.

Echos & Nouvelles

L'élargissement des rues

M. Allaire, N. P. en conformité des ordres du comité des chemins s'est rendu chez les propriétaires qui demeurent dans les rues qu'on se propose d'élargir. Les propriétaires demandent probablement plus que la cité ne consentira à donner. Les héritiers Young, par exemple, exigent, dit-on, \$150 par pied pour l'ancienne brasserie McCullum. M. J. Kane demanderait \$14,000 pour les 20 pieds occupés par sa propriété, coin des rues Saint-Jean et de la Fabrique. L'Institut Canadien exige, dit-on, \$27,000. On croit que la corporation se verra forcée de recourir à la loi pour l'expropriation.

Mercredi, le comité des chemins se réunira pour prendre communication du rapport de M. Allaire.

Départ de Mgr Emaré pour Rome

Sa Grandeur Mgr Emaré partira pour Rome le 7 janvier prochain, accompagné de son secrétaire et probablement de M. l'abbé Primeau.

Les voyageurs feront la traversée à bord de *La Bretagne*.

Mgr Emaré assistera aux fêtes du jubilé épiscopal de Léon XIII.

Chambre de commerce

Certains citoyens de St-Hyacinthe sont à travailler à la formation d'une Chambre de Commerce à St-Hyacinthe. Nous applaudissons de tout cœur à cette idée et nous souhaitons succès aux organisateurs.

Nous en reparlerons.

Marguillier

M. Girard, du village Bienville a été élu marguillier en remplacement de M. P. Ouellet, hier à Lévis.

Curateur et inspecteur

M. H. A. Bédard, a été nommé curateur à la faillite de C. E. Gingras et M. J. B. Provost, inspecteur.

Statistique sanitaire

Le bureau sanitaire nous fournit la statistique suivante des cas de maladies contagieuses officiellement constatés :

Diphthérie	
Marché Finlay (une seule maison).....	5 cas
Coin des rues Demers et St-Jude, St Sauveur.....	1 "
Rue Parent.....	1 "
Rue Racine.....	1 "
Rue Lachapelle.....	1 "
Total.....	9 cas et cinq maisons placardées.

Scarlatine
Rue Champlain..... 8 cas et six maisons placardées.

Il y a aussi sept cas de typhoïde. Le bureau sanitaire a écrit à la compagnie Richelieu et Ontario appelant son attention sur l'état de malpropreté de certaines localités sous son contrôle, mais n'a pas encore reçu de réponse.

Le rapport des opérations du bureau sanitaire pendant l'année 1892 sera publié le mois prochain.

Les coupeurs de vitres

Nous parlons ailleurs de vols et de tentatives de vol commis par des vauriens dont l'habileté consiste à couper les vitres au moyen d'un diamant. Il y a quelque temps déjà ces individus ont opéré dans les rues de Saint-Roch et de la Haute-Ville. Guettés à ces endroits, ils se sont transportés au faubourg St-Jean où ils semblent s'être mis en frais de rançonner les épiceries de ce quartier.

Dans la nuit de jeudi, la vitrine d'un magasin situé coin des rues St-Olivier et Ste-Claire a été taillée en partie, puis les oiseaux de nuit ont tenté d'enlever le mastic qui retenait le verre au châssis afin de l'enlever et de s'introduire ensuite dans le magasin.

Pour une raison ou pour une autre ils n'ont pu mettre leur projet à exécution. Ils ont essayé, mais encore sans succès heureusement dans la vitrine d'un autre magasin situé sur la même rue.

Certes, la police ne peut être partout à la fois, mais nous serions très heureux si un homme de police pouvait mettre la main au collet d'un de ces coquins.

Personnel

L'hon. juge Murray a pris un peu de mieux.

Le rapatriement

L'été dernier, 150 familles canadiennes fixées dans les comtés de Huron, Sanilac et Lapeer, dans l'Etat du Michigan, ont abandonné leurs terres improductives et grevées d'hypothèques pour aller au Nord-Ouest Canadien qui leur offre de meilleurs avantages. 500 autres familles de la même région se préparent à partir le printemps prochain pour la même destination.

Accident

Il y a quelque temps, M. Larue, pharmacien de la rue St-Joseph, St-Roch, faisait poser des pointes en fer sur les cadres de ses vitrines afin d'empêcher les gamins de s'y asseoir et d'y casser les vitres. Or hier, une demoiselle Adèle Bilodeau revenait du bureau de poste lorsque, rendue en face de la pharmacie, les pieds lui glissèrent et elle tomba sur le trottoir. Dans sa chute, elle voulut se protéger en s'appuyant sur le bord de la fenêtre et elle se perça la main sur les pointes en fer. Mlle Bilodeau s'est fait une grave blessure et on ne sait trop ce qu'il en adviendra.

Pénible accident

Nous regrettons d'apprendre que M. P. Kirwin, de cette ville, a été victime d'un grave accident où il s'est cassé trois côtes.

Chambre de commerce

A deux heures cet après-midi, a eu lieu la cinquante unième réunion générale annuelle des membres de la Chambre de Commerce de Québec pour l'élection des officiers.

Jérusalem

Les personnes qui, à l'occasion du congrès eucharistique international, désiraient faire le pèlerinage de Jérusalem, en s'arrêtant cinq jours à Rome, sont priées d'envoyer leurs noms à Mgr Têtu à l'archevêché de Québec.

Le pèlerinage part de Marseille, France, le 12 avril prochain, sauf nouvel avis.

En délibéré

La cause que les honorables MM. Hall et Casgrain sont allés plaider en Angleterre, a été prise en délibéré par le Conseil Privé.

Les petits voleurs

Picard, A. Levasseur, Louis Levasseur et Omer Martel, accusés tous quatre des nombreux vols que nous avons racontés hier, ont comparu en cour de police où ils ont plaidé non coupable. Ce matin, cependant, ils ont changé d'idée et ont plaidé coupable. La sentence sera prononcée cette après-midi probablement.

Action

M. Ths. McGreevy a intenté contre la commission du Havre de Québec une action au montant de \$3,745 pour gages et services rendus.

M. G. Amyot est son avocat.

Le monument de Maisonneuve

Le comité du monument de Maisonneuve s'est réuni hier après-midi au St-Lawrence Hall.

La maquette du monument par Hébert a été présentée et plusieurs changements ont été suggérés dans un des bas-reliefs.

On a aussi proposé de remplacer les armes de la ville par celles de Maisonneuve ou par les armes de la France du temps de Maisonneuve.

La chose sera discutée à la prochaine séance.

Le comité fait appel aux souscripteurs et leur demande de verser le montant de leurs souscriptions.

Accident fatal

Le frère Léon, du monastère des Trappistes d'Oka, né Isaac Perrault, de St-Sulpice, a été victime d'un accident fatal, vendredi. Il était occupé à mettre une machine en mouvement, lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba dans les engrenages. Les deux jambes ont été séparées du corps. Malgré les soins du médecin, le frère Léon a succombé deux heures plus tard. Il a eu le temps de prononcer ses derniers vœux.

Petits commencements

La vapeur en soulevant le couvercle d'une bouilloire donne l'idée de l'utiliser pour le bénéfice de l'homme. Personne ne songeait alors qu'un jour nous serions emportés par cela à une vitesse de 60 milles à l'heure. Lorsque Perry Davis fit un médicament pour l'usage de sa famille, il y a plus de 50 ans, ni lui ni aucun homme ne s'imaginait qu'il se vendrait dans tous les pays et deviendrait le "Pain-Killer" du monde. La nouvelle grande bouteille pour ancien prix 25 cts.

Nominations

M. Jean Bouffard a été nommé secrétaire du registraire dans le département du secrétaire provincial.

M. Jules Côté est nommé secrétaire de la branche des mines dans le département des Terres de la Couronne.

Le capt. J. O. Martineau est nommé officier spécial dans la branche des ventes, section-est, du même département.

La "Nativité"

On nous informe que M. Chs. Huov est à mettre la dernière main à son tableau la *Nativité* qui sera prêt pour le jour de Noël. Ce tableau est destiné à l'église St-Sauveur.

Mine d'Or

On rapporte que M. Fidèle LeBlanc, qui habite à quelque distance de Margaree, C. B., a découvert une riche mine d'or.

Le bureau de poste de Lévis

La position de maître de poste de Lévis, laissée vacante par le décès de M. Pierre LeFrançois, vient d'être accordée à son fils M. Alfred LeFrançois.

Les employés du Grand Tronc

Les employés des trains et les aiguilleurs du Grand Tronc se préparent à demander au général Seargeant une échelle de prix uniforme semblable à celle adoptée par la compagnie du Pacifique Canadien et leurs employés.

On dit cependant dans les cercles des chemins de fer que les hommes sont satisfaits de leurs salaires. Plusieurs employés de trains confirment ce dernier rapport.

On parle de fusionner les usines de Brantford et celles de Doty. Si ceci arrive, 300 nouveaux ouvriers trouveront de l'emploi.

Groupe Hébert

M. Beullac expose dans les vitrines du Musée Lasalle, un groupe par le sculpteur canadien Hébert, destiné au parlement de Québec.

Ce groupe, *Religion et Patrie*, représente deux femmes assises sur un monticule.

La *Patrie* porte une épée et la *Religion* montre du doigt, un parchemin, où est inscrit le mot : *Credo*.

Envoiant sauvetage

Dimanche l'après-midi, dit le *Courrier de Saint-Hyacinthe*, une jeune fille de 13 à 14 ans, et dont le nom nous échappe, traversait la rivière Yamaska, sur la glace, vis-à-vis la propriété de M. Henshaw. Il y avait à peine quelques minutes qu'elle s'était aventurée de la sorte, lorsque la glace, qui était très mince en cet endroit, céda sous son poids et la jeune fille fut précipitée dans l'eau glacée jusque sous le bras. Elle parvint cependant—on ne sait comment—à se retirer de ce trou et à se remettre à genoux sur la glace qui était toute couverte d'eau. C'est à cet instant que M. Henshaw qui avait été témoin, de sa résidence, de l'accident, arriva sur le rivage et ordonna à la jeune fille de ne pas faire un mouvement.

Il tendit alors à l'enfant qui grelottait, une longue échelle que celle-ci parvint à saisir, et l'attira vers lui, non toute fois s'en s'exposant lui-même à enfoncer la glace qui pliait sous son poids.

C'est un exemple terrible pour les enfants imprudents qui vont s'exposer sur une si faible écorce recouvrant la surface liquide.

La malle aux États-Unis

Il résulte du rapport de M. Brooks, surintendant du service des malles pour l'étranger, à Washington, que pendant l'année finissant le 30 juin 1892. Il a été expédié par mer, des États-Unis à l'étranger, 5,198,415 livres de matières postales, dont \$12,628 livres de lettres et de cartes-postales. Les sommes payées par la poste américaine aux diverses compagnies de navigation pour le transport de ces matières postales ont été les suivantes : à la compagnie générale transatlantique, \$23,554 ; au Lloyd allemand, \$172,165 ; à la ligne Cunard, \$91,620 ; à la ligne White Star, \$69,990 ; à la ligne Inman, \$43,965 ; à la ligne Hambourgeoise-Américaine, \$40,679, etc., soit un total : \$449,406.

Marguillier

M. Valère Croteau a été élu dimanche dernier, marguillier de la paroisse de St-Paul de Chester.

La Seigneurie de Mingan

M. Belleau a reçu hier copie du jugement du Conseil Privé dans la cause de Regina vs la compagnie du Labrador, au sujet de la seigneurie de Mingan.

L'appel de la compagnie et celui du gouvernement sont renvoyés, et la décision de la Cour du Banc de la Reine est confirmée.

Le gouvernement retient les deux-tiers de la Seigneurie.

Incendie au Lac St-Jean

La semaine dernière le feu s'est déclaré à la résidence de M. Michel Cantin, fermier, du lac St-Joseph, causant une perte de \$4,000. L'incendie a été causé par des enfants qui jouaient avec des allumettes.

Commencements d'incendie

Une alarme a été sonnée à la boîte 45 hier soir pour un commencement d'incendie causé par l'explosion d'une lampe dans une des chambres de l'hôtel Blanchard.

Les pensionnaires de la maison ont éteint les flammes avant l'arrivée de la brigade. Les dommages ne sont pas considérables.

Tard, avant hier soir, la brigade du feu a été appelée chez MM. Chouinard & Cie, rue du Pont, pour un commencement d'incendie causé par un paquet d'allumettes qui avait pris feu.

Les flammes ont été éteintes promptement et les dommages sont peu élevés.

Petites nouvelles

L'élevateur a été fermé hier soir pour la saison d'hiver.

On se plaint que la fièvre scarlatine augmente dans le quartier Champlain.

Erratum

En parlant hier de la culture de la vigne au pays, on a changé involontairement la première lettre du nom de notre premier vitiiculteur canadien. Celui-ci s'appelle A. C. Tournier et non Fournier.

Trottoirs dangereux

Avec la petite couche de glace vive qui les recouvre, les trottoirs sont dangereux de ce temps-ci. Hier midi, une vieille femme est tombée sur celui de la Grande Allée en face du parlement et s'est fait des blessures à la tête, tellement graves qu'elle en a perdu connaissance durant quelques instants.

Nouvelles religieuses

Les Quarante-Huites auront lieu à Berthier, le 5, au Sacré-Cœur de Jésus, le 7, et aux Grondines, le 9.

A l'avenir, la moitié du produit des quête de l'Épiphanie et du Vendredi-Saint en faveur des missions d'Afrique et de la Terre-Sainte, sera affectée au soutien de l'Hospice de la Miséricorde de Québec.

M. l'abbé F. Cinq-Mars, curé de Saint-Alexis de Métapédia depuis neuf ans, a obtenu la permission d'aller exercer le ministère aux États-Unis. Son successeur est M. J. Pelletier.

M. l'abbé Aug. Duval est nommé curé des Méchins ; M. l'abbé B. Gauvreau a accepté un emploi au séminaire de Rimouski, M. J.-H. Langlais lui succède un vacariat de la cathédrale.

La nouvelle église du Bic a été ouverte au culte le 13 novembre.

Jugements

L'hon. juge Caron a rendu jugement hier dans les causes suivantes :

McCready, vs Foreade.—Evocation déclarée non fondée. Renvoyé avec frais.

Bertrand vs Duval.—Délibéré renvoyé.

Roy vs Bélanger.—Motion pour homologuer rapport de distribution accordée.

Lachance vs Deblois.—Jugement en faveur du demandeur.

Pour l'Europe

Notre concitoyen M. Arthur Toussaint, de la maison A. Toussaint & Cie, part le 29 décembre prochain pour l'Europe et se rendra jusqu'en Terre-Sainte.

Le voyage de M. Toussaint en Europe est fait dans un but commercial. M. Toussaint se propose de traiter directement avec les grandes maisons d'Espagne et de France pour importer directement les Xérys (Sherry), réputés fameux dans le monde entier.

M. F. X. Dion, trésorier de la corporation de Québec, fait le voyage en même temps que M. Toussaint.

Nouvelles sociétés

MM. Lefebvre & Rompre, fabricant de fromage ; Henri Lefebvre, St-Gabriel de Valcartier et Majorie Rompre, Ste-Genève de Batisans, associés. D. Drolet & Cie., marchands, Marie Louise Dussault, femme séparée de biens de Delphis Drolet, Québec, faisant affaires sous ce nom.

Vol

M. Ubalde Lamothe, ingénieur du vapeur *Brothers* qui fait le service entre Québec et Ste-Anne de Beauport, se plaint d'avoir été volé de \$150 en argent, plus son revolver, durant le mois de novembre dernier.

Petites nouvelles

M. George Colvin, a obtenu le contrat pour fournir le fourrage aux chevaux de la batterie B, et de l'école Royale de Cavalerie.

Un interne de l'asile de Beauport nommé Millar, admis il y a quelques mois, est à la station centrale de police, attendant son transfert à la Longue Pointe.

Les pompiers ont été appelés à la boîte 18 hier pour éteindre un commencement d'incendie.

La réunion annuelle des membres du club Union pour la réception du rapport et l'élection des gouverneurs, aura lieu demain soir.

Il se fait un mouvement parmi les contribuables de St-Sauveur pour demander à la corporation de permettre aux cultivateurs de vendre leurs denrées dans les cours comme autrefois.

Une belle réception

Samedi, il y a eu une grande réception à l'école des Frères de Saint-Jean Baptiste, à l'occasion de la fête du rév. M. J. X. Plamondon, curé de cette paroisse, et de son heureux retour à la santé. On fêta en même temps le retour d'Europe du Rév. Frère Pauliane, directeur de cette institution. M. le curé a répondu en termes émus à l'adresse qui lui a été présentée.

Le Frère Pauliane a ensuite pris la parole pour remercier les élèves des beaux sentiments qu'ils lui avaient exprimés, et il a fait un court récit de son voyage. Il y a eu chant sous la direction de M. G. Hébert, organiste, déclamation, dialogues etc. Cette réception a été splendide et laissera de doux souvenirs dans le cœur de ceux qui y ont assisté.

Portes

M. Mathew Hannan, marchand de fromage de Montréal, qui est en faillite fait perdre une trentaine de mille piastres aux cultivateurs. A Arthabaska, les cultivateurs perdent \$616.00 ; dans St-Paul \$143.00.

Fromagerie

Résultat de la fromagerie de C. Fournier Ecr., marchand de St-Célestin, comté de Nicolet pour 1892.

Lait reçu	766,468 lbs
Fromage	77,771 lbs
Recettes Totales	\$ 7,513 26
Recettes aux Patrons	6,361 57
Moyenne par 100 lbs de lait	86 cts

Bénédiction de statues à Beauport

Hier, a eu lieu à l'église de Beauport la bénédiction de quatre superbes statues de la Sainte Vierge, Sainte Anne, Saint Joseph et le Sacré-Cœur.

Cette cérémonie s'est faite avec grande solennité.

Le sermon de circonstance a été prononcé par M. l'abbé Delisle, de la cure de Saint-Roch.

Il y avait beaucoup d'étrangers qui ont admiré l'intérieur du nouveau temple.

Nouvelle amélioration à la Basse-Ville

On prête l'intention à l'honorable Isidore Thibaudau d'agrandir son immense entrepôt de la rue Dalhousie en le complétant du côté de la ruelle Union et de la place du marché Finley ou s'élevé actuellement la vieille bicoque occupée par un restaurateur et des commerçants de fruits et de poissons.

Le peinturage de l'hôtel Frontenac

L'échevin Leouard, du quartier Saint-Louis, vient d'obtenir le contrat pour le peinturage de l'hôtel "Château Frontenac." M. Leouard est allé hier à Montréal signer le contrat lequel se monte à \$14,000.

Le Supérieur Général des Oblats

L'élection du Supérieur Général de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, ne se fera pas avant le mois de mai prochain. En attendant, le R. P. Souillier gouverne la Congrégation en remplacement de feu le T. R. P. Fabre.

Opération rapide

Dimanche dernier, le Dr Ladrrière de Lévis a enlevé à M. George Rhéaume, aussi de cette ville, une tumeur que ce monsieur a la suite d'un accident portait à la joue depuis 29 ans. Le médecin a fait l'opération comme un pré-tidigitateur enlève une muscade de l'œil d'un curieux. M. Rhéaume n'a ressenti aucune douleur et aujourd'hui il est parfaitement bien. Plusieurs médecins consultés avaient déclaré qu'il fallait une opération chirurgicale suivant les règles de l'art, avec scalpel, instruments, etc. Toute trace de l'opération est maintenant disparue.

Terrible accident

Dimanche un terrible accident est venu jeter la consternation et le deuil dans la famille de M. J. B. Brodeur, de la montagne de Sheford, l'un des meilleurs habitants de cette paroisse.

Vers dix heures de l'avant-midi, M. Brodeur était à faire fondre, sur le poêle, du sel dans la thébentine qu'il avait versé dans un poëlon. Le feu prit tout à coup dans le dangereux liquide et la flamme s'élevait jusqu'au plafond. M. Brodeur sortit à la course pour aller chercher une planche afin d'ôter son vase de dessus le poêle. Pendant ce temps-là sa femme voulut jeter le vase dehors en le prenant avec son tablier. Mais elle renversa une partie du liquide enflammé sur elle et en un clin d'œil tous ses habits furent en feu. Son mari se brûla terriblement les mains en essayant d'éteindre les flammes. Bien tôt la pauvre femme fut rôtie de la tête aux pieds. Les cris que lui arrachaient ses atroces souffrances pouvaient être entendus de plus d'un demi-mille. Elle est morte lundi, vers deux heures de l'après-midi. Presque tout le temps elle conserva sa connaissance et elle put recevoir les derniers sacrements.

Cette malheureuse mère laisse huit enfants en bas âge. Son mari est presque fou de douleur, et se reproche d'avoir été la cause involontaire de la terrible mort de sa femme.

Mgr Tanguay

Mgr Tanguay, a célébré jeudi sa soixante-deuxième année de congrégation en célébrant la messe à la chapelle de la Congrégation. L'année prochaine Monseigneur célébrera sa cinquantième anniversaire de prêtrise.

Pour inspecter les silos

MM. The-Z. Cloutier et J. D. Guay, ont été chargés de visiter les nouveaux silos construits dans le comté de Chicoutimi, et de faire rapport.

Avis

Nous attirons l'attention des entrepreneurs, sur l'annonce publiée dans une autre colonne, par M. J. Geo. Buissières, architecte, demandant des soumissions pour la construction d'un nouveau presbytère à l'ancienne Lorette.

Succès des Oblats à Rome

Au concours de la fin d'année scolaire ils ont obtenu :

1er A l'Académie Romaine de St-Thomas d'Aquin, 1er, premier prix ; 2, troisième prix et une mention très-honorable.

2o—A l'Université Grégorienne 10 premiers prix ; 8 seconds prix ; 30 Accessits ; 16 mention très honorables et neuf honorables.

De plus, ils ont obtenu 10 un diplôme de docteur en théologie ; 2 de licenciés et de Bacheliers en théologie.

2o En philosophie, ils ont obtenu 3 diplômes de docteur ; 4 de Licenciés et de Bachelier.

3o Enfin un Diplôme de Bachelier en droit Canon.

Petites nouvelles

Le club Belvédère doit être réouvert, avec M. Martineau, gérant.

On transporte à la citadelle les vieux canons de la terrasse Dufferin pour être jetés au vieux fer.

Un vieillard malade et sans logis, a été envoyé à la prison sur sa demande.

Une tentative de vol chez M. Thérien, tabacconiste de la rue St-Valier, a été empêchée avant hier soir par ses voisins.

Cour Supérieure

En cour supérieure, hier, l'hon. juge Casault, a rendu jugement dans la cause de Montminy vs Polley et al, refusant la contrainte par corps contre les défendeurs, donnant pour raison que le montant payé auparavant n'était point pas dommages personnels mais seulement pour perte de temps et de plus que les moyens pour obtenir paiement de ces dommages n'avaient pas tous été épuisés.

Accident

Un cultivateur du nom de Jacques Neault, demeurant à deux milles du village Sutton, s'en retournait chez lui mardi dernier, monté sur un voyage de bois de commerce, étant tant soit peu sous l'influence des liqueurs, lorsqu'à la traverse du chemin de fer, il fut frappé par le train de la malle ; il eut les deux bras et une jambe fracturés et la tête en partie écorchée et mourut deux heures après l'accident.

Cause intéressante

Lamb contre quatre hôteliers

Hier matin, à Montréal M. Théo. Lanctot, Z. Larocque, Marcotte et Foster contestaient devant l'hon. juge Tait, la réclamation de M. Lamb, percepteur du revenu pour une somme de \$600 qui serait le montant de la licence de chaque défendeur.

Ces derniers alléguent que le loyer de leur place d'affaire ne dépasse pas \$400 et qu'ils ne doivent payer qu'une taxe de \$400, car leur buvette est complètement isolée de leur logement. Le percepteur calcule le montant de la taxe d'après le loyer de tout l'établissement.

Nouvelles de Ste-Marie de la Beauce

L'industrie fromagère se développe sur une grande échelle; cet automne, on attend parler de nouvelles fromageries pour le printemps prochain. M. Henri Avard est à en construire une dans le village. Jeudi soir, il y a eu une assemblée dans le rang St-Gabriel, pour en avoir une le printemps prochain, où assistait M. P. Veilleux, de St-François, qui a de grandes expériences dans cette industrie ; il est actionnaire dans neuf fromageries de la paroisse de St-François. Après l'explication donnée, tous se sont mis à l'œuvre pour réussir dans leur projet.

Mercredi, vers midi, nous avons eu la visite d'un magnifique chevreuil. Heureux sans doute de pousser une pointe jusqu'au milieu de notre village, afin d'examiner les beautés de la civilisation, il a pris ses ébats sur la glace, en arrière de chez M. Thomas Bisson ; voulant défier nos *sportmen* d'une course, il a pris les champs pour gagner les bois, poursuivi par M. M. A. Sivoie et C. Goudreau.

Ces jours derniers, M. Thomas Morency, qui travaillait avec son fils, Donat, à lambrisser sa maison, était à tenir un morceau de bois sur lequel son garçon frappait avec une hache, lorsque celle-ci glissa et le frappa dans la figure. M. Morency en a été quitte pour un étourdissement de quelques instants et avoir le nez égratigné.

Sucre de betterave

MM. Bourbonnière, comptable à l'Usine de Farmham, était à Berthierville samedi. Il a payé les cultivateurs pour leur betterave. Tous ont été satisfaits et se proposent d'en semer de plus en plus. Dans deux arpents M. Charles Olivier a eu cette année une valeur de \$160.00 ce qui ferait \$80.00 à l'arpent.

DECES

LA ROCHE.—A Beaumont, le 7 Décembre est décédée Madame Joseph LaRoche, née Josephine Turgeon, à l'âge de 33 ans. Les funérailles à Brunelle.—Ce matin est décédée Béatrice 2ème fille de Pierre D. Brunelle inspecteur des bateaux à vapeur.

DIONNE.—Cette nuit, en cette ville, Joseph-Elisée-Gustave-Adolphe, enfant de J.A. Dionne, avocat, à l'âge de deux ans et 11 mois.

BIAIS.—A Montmagny, le 9 du courant, Dame Virginie Biais, épouse de L. H. Biais, écuyer, avocat.

A VENDRE

Circuit terre à vendre au village du Bic de 2 arpents et demi de front sur 1 arpent et trois quarts de large, une maison à deux étages et une autre maison à un étage hangar, etc., etc.

S'adresser à

GUILLAUME GUIMOND

SEX ANGLE DE MÉRIC

Comté de Mataje

Québec, 24 novembre 1892.—4f.

Feuilleton du Journal des Campagnes

Québec, 15 Décembre 1892—No 3

LA FUTURE DU BARON JEAN

(Suite.)

Cependant un incident assez fâcheux ne tarda pas à troubler les hôtes du château au milieu de leurs occupations et de leurs délassements ordinaires. Leur aimable et digne hôtesse, la marquise de Saulx, fut tout à coup atteinte d'une indisposition qui, sans être longue, ne laissa pas de présenter, au moins pendant quelque heure, un danger assez réel. Plusieurs invités, naturellement, s'éloignèrent; mais les intimes ne voulurent point abandonner leur vieille amie, qui d'ailleurs les avait suppliés de rester, puisqu'il n'y avait à redouter aucune espèce de contagion. Le confort intérieur n'en souffrit nullement. Blanche et Cécile eurent soin de tout; Mme Gertrude fit merveille. Seulement il y eut moins d'entrain, moins de gaieté dans les réunions du soir. Mlle Marso lier et la jeune comtesse se remplaçaient tour à tour auprès du lit de la malade; l'une ou l'autre, par conséquent, manquait toujours à ce petit groupe d'amis, et Mlle d'Hénot tout seule n'eût pu guère ajouter, par sa présence, à la gaieté, à l'agrément des hôtes des Ramures.

Heureusement l'état de la marquise ne tarda pas à s'améliorer, et les distractions, le bruit, le contentement, réparèrent. La bonne Mme de Saulx, dès qu'elle se sentit mieux, ne voulut pas priver plus longtemps de promenades, de réunions, sa belle et chère Blanche et sa gentille Cécile, ses deux gardes-malade vaillantes et dévouées. Elle se fit descendre dans son grand fauteuil, où Mlle Thérèse, avec son livre et son tricot, où Mme d'Hénot, avec son éternelle tapisserie, lui tenaient compagnie une grande partie de la journée, en attendant que parût, le soir, le général ou le curé.

Dans l'après-midi d'une de ces belles journées tièdes et claires qui semblent égarées parfois au milieu des brumes de novembre comme un vague souvenir de l'été, qui s'envole et du soleil qui s'éteint, la bonne marquise se trouvait seule au salon, par hasard. Cécile, chargée d'un message pour le curé, était allée au village; Mme et Mlle d'Hénot venaient d'être subitement rappelées chez elles, afin de recevoir un parent venu pour les visiter; Blanche, profitant de ce beau jour, était allée, avec ses enfants, faire une longue promenade. Jean de Villers, revenant de la chasse, apprit en rentrant que Mme de Saulx était seule, et se rendit aussitôt au salon, dans l'intention de la distraire en lui proposant une partie. Il apparut donc, le fier et beau cavalier, venant, avec son élégance chevaleresque, baiser la main de sa vieille amie, s'emquerant de sa santé, lui contant de menues nouvelles avec cette grâce et cette belle humeur qui lui seyaient si bien, puis, sans qu'il parût, approcha l'échiquier et, comme en se jouant, en distribuait les pièces formant deux camps sur la table.

Mais la bonne marquise, ce jour-là n'était pas d'humeur à jouer. Ces cours instants de solitude lui avaient probablement suggéré de tristes pensées. Un nuage obscurcissait son front, sa tête reposait sur sa main. Elle souriait doucement aux efforts que le jeune homme faisait pour la distraire, mais il était

aisé de voir que tandis qu'elle l'écoutait, sa pensée était loin. A la fin, posant sa main sur le bras de Jean, elle le regarda avec une expression sérieuse et pénétrante, d'abord l'interrogeant des yeux, comme pour le disposer à recevoir une confidence.

"Mon cher Jean," lui dit-elle d'un ton ému, "car vous permettrez bien ce mot à une vieille amie de votre mère, ne vous fâchez-vous point si je vous adresse une question, si je vous demande un service?... Voilà ce que c'est voyez-vous, de vous être montré galant; les vieilles femmes comme moi sont prêtes à vous imposer toutes sortes de servitudes et n'ont plus, hélas! ni jolis sourires ni doux regards pour vous en dédommager.

—Madame, je vous en prie... Je serai véritablement heureux de pouvoir vous servir.

—Eh bien, mon cher enfant, vous allez donc m'entendre. Songez que, si je vous parle ainsi, c'est que j'ai la plus grande confiance en votre raison, en votre sagesse, autant que la plus profonde estime pour votre loyauté.

—Pour la loyauté, d'accord; pour la sagesse de la raison, c'est trop d'honneur," pensa Jean, qui ne répondit que par une inclination profonde.

—Je vous dirai donc, mon ami, que cette indisposition récente m'a fait beaucoup réfléchir. Cette attaque d'asthme n'a pas duré, mais elle se renouvellera sans doute. Or, une vieille femme ouvre les yeux bien grands quand elle commence à voir la mort en face, et, lorsqu'elle a fait sa paix avec Dieu et réglé ses comptes avec le monde, elle pense à ce que seront, après elle, le sort et l'avenir des siens. Vous me regardez avec étonnement?... Il est vrai, je n'ai jamais été mère. Mais les enfants de ma sœur m'ont toujours été aussi chers qu'auraient pu l'être les miens. Je n'aurais guère à me préoccuper de Berthe. Maintenant elle est mariée selon son cœur, indépendante, heureuse, aimée... Il n'en est pas tout à fait de même de sa sœur, la chère enfant. C'est un sujet délicat, je le sais, un point douloureux que je toucher... Pourtant j'avais besoin de vous parler de tout ceci pour me convaincre, pour me rassurer... Dites-moi dîtes-moi, Jean, pourquoi boudez-vous ma pauvre Blanche?"

M. de Villers tressaillit à cette question et resta un instant sans répondre.

"Moi, madame! Boudier Mme la comtesse d'Étanges?" répliqua-t-il enfin avec un sourire amer. "Mais pour quelle raison? Et de quel droit? Il n'est rien, assurément, qui nous sépare, comme rien qui nous rapproche."

La bonne marquise, à ces mots, secoua la tête en soupirant.

"Vous êtes bien rancunier, mon enfant," reprit-elle; "je le vois à votre réponse. Seulement, soyez patient, et laissez-moi parler. Tenez, vous et moi nous savons que le passé est mort, que les beaux rêves sont éteints. Blanche n'a pu être à vous. Vous vous mariez sans doute. Mais la pauvre enfant n'a plus ni père, ni mère, ni frère pour la protéger. Vous avez cessé d'être pour elle un fiancé, mais vous êtes toujours son parent; soyez donc pour elle un ami.

—Un ami? Mme d'Étanges en aurait-elle besoin? Elle est jeune; elle est belle, indépendante; elle paraît heureuse. Pourquoi offrir un dévouement qui, probablement, ne serait point accepté?"

—Tant que je vivrai, certes, Blanche n'aura pas besoin d'amis; je la conseillerai, je la protégerai s'il le faut," répliqua la marquise. "Je l'ai déjà fait maintes fois, même lors qu'elle était absente, cherchant à rétablir, en Italie, la santé de son mari, ou livrée à ses

embarras de procès, à ses affaires de succession et de veuvage. Je lui adressais, du moins, mes consolations, mes conseils. Et la chère enfant recevait et suivrait mes avis comme elle eût écouté et suivi ceux de sa mère... Mais, quand j'aurai cessé de vivre, qui donc me remplacera? Blanche est bien jeune encore; elle a toujours vécu dans l'ombre, comme en tutelle; il lui manque l'expérience du monde et la crainte des méchants. Et ses enfants à élever?... C'est une responsabilité bien grande. La petite Louise, il est vrai, un ange; vous vous en êtes, je crois, aperçu. Mais le garçon est déterminé, hardi; il se formera difficilement par les seuls conseils d'une femme... Seulement sachez avant tout, que ma pauvre Blanche, confiante et douce comme elle l'est, ne se doute naturellement de rien; si elle pouvait deviner que je m'inquiète pour elle et que je vous parle ainsi, elle se montrerait fort mécontente. C'est tout simple: des enfants de six à sept ans, bons et beaux, bien portants, bien élevés, ne donnent que de la joie et point d'inquiétudes, à une jeune mère... Moi, qui connais la vie, je vois nécessairement plus loin, et voici pourquoi je vous dis: "Jean, mon ami, mon enfant, vous êtes généreux et bon. Quand j'aurai cessé d'exister, aidez ma chère Blanche."

—Ce serait peut-être commettre une grave indiscretion," répliqua M. de Villers avec un amer sourire. "Mme d'Étanges ne tardera pas, sans doute à se remarier. Quels que soient les regrets qu'elle ait voués, pour le moment, à la mémoire du défunt, ces souvenirs, probablement ne tarderont point à s'effacer. Je sais, pour l'avoir éprouvé, à quel point le cœur d'une femme est incertain et sa mémoire légère. Hélas! madame, dois-je vous le rappeler?... Blanche ne s'est-elle pas jouée de mon amour, de ma douleur, de ses promesses?... Deux ans ne s'étaient pas passés depuis notre séparation, qu'elle acceptait un autre fiancé... Moi, pendant ces jours amers, je n'avais rien oublié, et j'étais désormais seul, seul à regretter, à souffrir."

A ces mots, la marquise fit un mouvement et pâlit; ces reproches l'atteignaient au cœur.

"Mon pauvre Jean, vous êtes un ingrat; Blanche ne se mariera pas," dit-elle. "Hélas! la chère, la noble enfant!... Vous ne savez seulement pas pourquoi elle s'est mariée."

—Parce que la personne, le titre et la position de son futur lui convenaient sans doute.

—Vous vous trompez, mon ami. Blanche ne pouvait plus consulter ses goûts ni son cœur. Elle avait un devoir à remplir, un sacrifice à faire; et elle l'a accompli silencieusement, simplement, pensant bien qu'elle serait accusée, mais ne voulant pas être plainte."

Jean de Villers, à ces mots, releva la tête et attacha sur le visage de son interlocutrice un regard étonné.

"Oui, il faut bien que je le dise," continua celle-ci, "vous m'y forcez par vos récriminations injustes, par votre injuste colère. Mais ne révélez à personne, surtout, ce qu'à cette heure je vous confie, Blanche ne me le pardonnerait point; ce serait déflorer, pour elle, un souvenir sacré... Vous n'avez pu savoir, car vous étiez trop jeune alors pour vous occuper de ces questions d'intérêt,—que M. de Mélers, mon beau-frère, dans l'espoir de gagner ce procès soutenu contre vos parents, avait imprudemment engagé sa fortune. Il avait même emprunté à M. d'Étanges, son ami, une somme considérable, qu'il se vit dans l'impossibilité de rembourser lorsque le procès fut perdu."

"M. de Mélers était un homme d'honneur: dans son désastre, il voulut, pour acquitter sa dette, abandonner au comte sa terre, son petit hôtel, tous les débris, enfin, de sa fortune. M. d'Étanges, alors, laissa entrevoir au père malheureux qu'il avait en sa possession et qu'il pouvait donner un trésor plus précieux que tous ces biens aux yeux d'un homme indépendant et riche. La pauvre petite main de Blanche, en effaçant la dette, compenserait tous ces dons, serait la récompense de tous ces services passés."

"Mon beau-frère ne refusa point; son désastre l'avait accablé; il se sentait le cœur brisé, la tête à demi perdue. Blanche, libre de son sort et toute ruinée qu'elle était, eût refusé sans hésiter un seu instant; mais, pour l'amour de son père, elle finit par se résigner et se soumettre."

"Vous étiez seul à souffrir, Jean disiez-vous tout à l'heure?... Oh! vous ne l'avez pas vue, comme moi, pleurer languir de désespoir, la pauvre fille! Sa plus cruelle douleur était de penser que vous l'accuseriez toujours, que vous méprisiez sa faiblesse, que vous maudiriez sa trahison, que vous la banniriez, comme indigne, de votre cœur et de votre pensée. Pourtant, pour vous éclairer sur la grandeur de son sacrifice, pour la justifier entièrement à vos yeux, un seul mot eût suffi: elle ne le prononça pas... Le devoir filial imposait le silence. Blanche le savait, Blanche le voulait ainsi. Proclamer bien haut,—ou même avouer tout bas,—sa constance, sa douleur, ses regrets, c'était accuser son père. Elle le comprit avec moi, avant moi, la pauvre enfant, et son sacrifice s'accomplit simplement, en silence."

"Et il devait en être ainsi, assurément, pour la paix, pour l'honneur de la famille. Rapportez-vous à ces jours passés, mon ami, et interrogez-vous... Jeune, impétueux, hardi comme vous l'étiez alors, mon bon Jean, qu'eussiez-vous fait, sinon troublé le repos de tous ceux qui vous étaient chers, assombri et empoisonné les derniers jours de votre père, conçu peut-être des résolutions extrêmes qui n'auraient pas pu aboutir?"

"Mais assez sur ce sujet. Tout s'est passé alors comme l'exigeait le devoir" comme l'avait ordonné la Providence. Blanche, mariée sans amour, n'a pas été complètement malheureuse cependant, bien que M. d'Étanges, sombre par caractère, exigeant et impérieux, pût difficilement gagner le cœur d'une jeune et charmante femme. Mais il a toujours eu pour elle les égards et le respect que méritaient ses vertus, et puis Dieu l'a récompensée par l'amour de ses petits anges."

"En un mot, je ne vous affirmerai pas, Jean, que Blanche vous pleure encore. Seulement, reconnaissez sa vertu, sa constance, son amour du devoir, et rendez-lui justice. Et surtout ne croyez pas, ne dites plus que vous étiez seul à souffrir, alors qu'elle vous disait à Dieu."

La noble femme avait parlé, s'animant à mesure qu'elle repassait un à un tous ces souvenirs, retrouvant en partie sa vivacité, sa force, sa jeunesse d'autrefois proclamer la vertu, pour justifier le dévouement de sa Blanche chérie. Jean l'écoutait en silence, stupéfait, confondu. Il lui semblait qu'un épais bandeau s'était, durant ces dix ans, étendu sur ses yeux, et qu'une bienfaisante main venait enfin de déchirer les voiles.

Comment! il avait pu accuser, méconnaître à ce point la douce compagne des beaux jours, la chère, l'unique, la bien-aimée! Il la chassait de son cœur, il maudissait son nom et sa mémoire, tandis, qu'en se sacrifiant elle pleurait sur lui! Elle avait passé deux ans à souffrir, dans les regrets et l'isolement, dans les larmes, dans la retraite, lors-

que lui, tout en promettant de garder son cœur et sa main pour elle, trompait les ennuis de l'absence par les bruyants plaisirs de Paris! Oh! où était la faute, et où était la honte?... Pourrait-il bien encore faire entendre sa voix et relever le front en présence de la femme charmante, de la fille courageuse et résignée qui avait tant souffert pour tous et qui n'avait maudit personne?... Oh! s'il pouvait la prier, la toucher par son repentir sincère, désarmer sa justice et se faire pardonner!

Mais un mot de la marquise lui revenait à l'esprit et détruisait cet espoir: "Je ne vous affirmerai pas, Jean, que Blanche vous pleure encore." Oui Blanche avait appris, certes, depuis longtemps, à dédaigner l'ingrat, l'insouciant sceptique qui l'avait crue capable de vendre sa main et son cœur; d'oublier, pour un titre et pour un plus beau nom, la tendresse de leurs âmes d'enfants, l'amour des belles années. Elle s'était guérie et consolée par le inépris; le voile de l'oubli était depuis longtemps tombé sur sa blessure. S'il venait à se présenter aujourd'hui, humilié, repentant, le cœur gros de regrets et de larmes, elle lui dirait en souriant, le front calme et la voix sereine:

"Mon pauvre Jean, allez en paix; le passé est bien mort; je ne vous connais plus."

Dans l'espace de quelques secondes, toutes ces réflexions amères se pressèrent dans son esprit; Mme de Saulx le regardait surprise de ce long silence. A la fin, il fit un effort; il releva la tête, étendit doucement le bras et porta à ses lèvres, avec respect, la main ridée de sa vieille amie.

"Merci, madame, merci de m'avoir parlé ainsi," dit-il avec un soupir. "J'ai été trop longtemps coupable d'une grande injustice et victime d'une grave erreur. L'une est dissipée maintenant, et je ferai, sur mon honneur, tous mes efforts pour réparer l'autre... Mais tous le passé est là, je le sens: je suis bien malheureux!"

Il s'était levé en parlant ainsi et commençait à marcher à grands pas dans la chambre, ne cherchant plus désormais à dissimuler son trouble et son agitation, Mme de Saulx, surprise et touchée de cette émotion soudaine, s'efforçait de la calmer avec la sollicitude d'une mère, lorsqu'on vint lui annoncer la visite du général Jean de Villers s'éloigna donc, traversant le jardin d'un pas précipité et s'enfonçant dans le parc, à l'ombre des grands arbres.

Plus il réfléchissait, s'examinait dans sa douleur et son dépit, et plus il se reconnaissait coupable, méprisable, indigne. Il n'avait pas contre lui le passé seulement, les torts et les légèretés de sa jeunesse irréfléchie. Mais, en ces derniers jours, qu'avait-il fait? Certes, l'humble et gentille Cécile était une enfant charmante,—et Jean, malgré sa douleur, se le disait encore en ce moment.—S'il n'eût conservé, vif et pur, le souvenir de Blanche, il n'eût pu désirer, pour sa future vie, une compagne au cœur plus noble, une amie aux traits plus doux. Mais n'avait-il point par dépit exagéré le mérite de l'aimable et joyeuse enfant, multiplié ses attentions, affiché ses préférences? Tout cela, pour que Blanche en souffrit!... Le beau rôle qu'il avait joué, vraiment! Un rôle de lâche et de trompeur, si profondément méprisable à ses yeux, si peu digne de sa naissance, de ses principes, de son caractère et de son nom!

Un instant, le pauvre Jean, désespéré, en vint à cette résolution extrême de partir brusquement, sans dire un mot, sans laisser un a lieu, de se rendre à Paris, de recommencer ses voyages ou d'aller ensevelir, en son château, ses regrets et sa douleur. Puis une réflexion,

digne d'un homme d'honneur, le retint tout à coup.

"Je dois bien," se dit-il, "une explication à ma cousine. Je lui dirai : 'Voici quelle a été mon erreur et ma faute. Je ne mérite plus votre estime, je ne demande point votre pitié. Je ne vous suis plus rien, je le sais, mon arrêt est juste. Mais si quelque jour vous souffrez, si vous avez besoin d'aide, Blanche, rendez-moi votre confiance : appelez-moi près de vous.'"

Lorsque Joan de Villers eut pris cette courageuse résolution, il se sentit l'esprit un peu moins agité, quoique son cœur demeurât bien sombre. Puis il entra au château à pas lents, le front baissé, accompagné des sifflements de la bise qui s'élevait et grondait autour de lui, et du cortège des nuages, des gros nuages blancs poussés par le vent d'ouest, qui passaient rapidement au-dessus de sa tête.

V.

"Qu'a donc M. Jean de Villers ?" demandait, quelques jours plus tard, à Mme Thérèse d'Hénot, une jeune dame fort élégante qui, ayant assisté précédemment à plusieurs des réunions du château, venait d'y reparaître en apprenant que Mme de Saulx était rétablie, et s'était aperçue, — en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, — du changement de manières et de préoccupations du brillant invité.

— Mais que trouvez-vous donc de remarquable en lui ?... Il est tout à fait de son humeur ordinaire et se porte parfaitement bien," répliqua tranquillement la bonne demoiselle.

— Je ne parle pas de sa santé : c'est son cœur (ou bien sa tête) qui me paraît atteint," dit en riant l'étourdie. "N'avez-vous pas vu, tenez, il y a une quinzaine de jours à peine, qu'il avait un chagrin caché, un nuage sur le front, et qu'il boudait Mme d'Étanges ?... En vérité, il faisait de son mieux pour ne pas paraître s'apercevoir qu'elle fût ici, au salon."

— En agissant ainsi, il avait grand tort," fit observer Mlle Thérèse. "Mme d'Étanges est sa cousine, et il est mal, fort mal d'en vouloir à ses parents."

— Hum !..... la rancune et le dépit sont parfois de source suspecte... N'importe ; en ce moment dont je vous parle, M. de Villers était tout hommage, tout dévouement, tout soins pour Mlle Marsollier. A présent, il fait, sous ses yeux, courageusement volte-face. Voyez, il s'est empressé auprès de la comtesse Blanche depuis la fin du dîner ; il paraît sombre et ennuyé maintenant qu'elle est sortie. La pauvre Mlle Cécile reste abandonnée dans son coin et ne semble pas fort gaie....

— Je n'ai jamais remarqué que M. de Villers eût pour cette jeune personne des préférences marquées, inconvenantes," interrompit d'un ton sentencieux Mlle d'Hénot. "D'abord, Mlle Marsollier a beaucoup de sens, de raison et de vertu, et ne souffrirait point, de la part d'un jeune homme d'un rang différent du sien, des soins et des attentions qui pourraient compromettre...."

— Il ne s'agit pas de "compromettre," répliqua vivement la jeune femme. "Je voudrais seulement vous faire remarquer combien M. de Villers est changeant, léger, frivole. Ses enthousiasmes de la vieille font place aux froideurs du lendemain ; il s'enflamme, il brûle, il s'éteint avec la même facilité de la même insouciance. Aussi va-t-il nous donner (et je m'en félicite pour ma part) une gentille petite comédie. Ne sera-ce pas drôle, ma chère, de le voir flotter, hésiter, vaciller entre deux femmes charmantes, admirant hier, oubliant demain, renversant aujourd'hui

ses dieux encensés la ville, offrant tour à tour et retirant son cœur, ou plutôt penchant la tête comme, entre deux picotins d'avoine, ce fameux âne de Auridan ?"

Ici, la phrase de l'étourdie se perdit au milieu d'un joyeux éclat de rire. Mais Blanche, qui venait en ce moment, avait entendu les derniers mots, et c'était assez pour éclairer sur toute la teneur du discours et sur la situation véritable. Sa petite oreille fine, si délicatement découpée et légèrement rosée sur les bords, s'était penchée un instant, lui avait révélé tout et ne l'avait jamais mieux servi, pensa-t-elle en regagnant sa place dans un coin du salon. Il s'agissait d'elle, en effet, et puis, — le bonheur et l'espoir ne la rendaient point égoïste, — de cette aimable et simple enfant qui ne connaissait rien du monde, devant qui s'ouvrait l'avenir et qui, pensive, se voyait en cet instant subitement oubliée.

Blanche attachait alors sur le doux visage de Mlle Marsollier un regard pénétrant. Cécile, assise au milieu du cercle, sur le tabouret de piano, ne paraissait, il est vrai, ni triste ni abattue, mais un peu étonnée. Elle s'était promptement accoutumée, l'enfant confiante et naïve, aux prévenances, aux soins de M. de Villers. Elle n'y attachait pas d'importance, assurément, mais elle y trouvait du charme. Depuis deux ou trois jours, ces soins avaient cessé, et la jeune fille innocente, en qui rien n'avait changé, se demandait en silence, un léger nuage sur le front :

"En quoi donc ai-je déplu ?... Qu'est-ce que cela signifie ?"

Blanche devina tout, comprit tout d'un regard, et, par un élan spontané de son cœur noble et généreux, se reporta aussitôt aux jours de sa première jeunesse.

"Pauvre enfant !" se dit-elle, "ce serait bien cruel de la laisser souffrir, se bercer d'illusions et se nourrir de rêves. A son âge, le cœur est si aimant et si pur, la foi si facile et si douce, l'âme si confiante et si facilement trompée !... Je l'ai bien éprouvé, moi, et j'en ai longtemps souffert... Faisons usage du moins de notre amère expérience pour préserver du péril, pour sauver d'une cruelle douleur cette pauvre petite sœur si innocente, si douce, qui a su accomplir déjà des devoirs suffisamment austères et que de pénibles épreuves attendent peut-être dans l'avenir."

La comtesse Blanche, — nous l'avons dit, — avait une âme droite et juste ; le bonheur ajoutait encore à sa sollicitude pour autrui et à sa générosité. Dans le principe, elle s'était tenue, il est vrai, quelque peu sur la défensive vis-à-vis de cette nouvelle venue qui avait su gagner à la fois la sincère affection de la tante et l'admiration du cousin. Envers Cécile triomphante, elle était demeurée froide, un peu fière peut-être, sans cesser cependant d'être bienveillante et polie. Depuis, Jean avait parlé : il avait déploré sa faute et témoigné son repentir. Blanche l'avait accueilli par un généreux pardon, sans toutefois combler de joie le bienheureux coupable.

"Mon bon Jean," avait-elle dit avec un tranquille sourire, "oublions tout du passé : soyons cousins et amis."

Un éclair dans les yeux de Jean, un rayon sur son front pâle, lui avaient bien révélé, il est vrai, que l'ancien fiancé, ainsi exhorté à la résignation, à l'oubli, ne demandait pas mieux que de se souvenir. Qui donc pouvait l'empêcher, maintenant, de raviver en son cœur les chers espoirs, les tendresses passées et tous ces doux projets de jeunesse qui ne pouvaient rencontrer désormais d'obstacles dans l'avenir ? Lorsque Blanche, demeurée seule, s'était rappelé ce rayon, ce regard, elle avait posé, en souriant, sa tête blonde sur sa main :

"Attendons, observons," s'était-elle

dit. "Il ne faut point croire trop tôt mais, peut-être, la foi est permise."

Et puis elle avait senti un instant, — sans presque oser se l'avouer, — que cet espoir naissant était légitimé et pur, qu'une tardive compensation pouvait être offerte enfin à son cruel sacrifice, à son bonheur immolé, à ses silencieuses douleurs. Puis une espièglerie de Max était venue interrompre ces souriantes rêveries. Le matin garçonnait était accouru en triomphe, portant entre ses bras, au milieu d'une corbeille de fleurs Louisette qui, en pillant la serre, avait cueilli des œillets roses pour en orner ses cheveux blonds. Blanche, à cette riant apparition, avait senti son cœur tressaillir, se soulevant soudain qu'elle était mère ; elle avait oublié, dans sa joie, le passé et l'avenir, son vœu et le cousin Jean.

Mais en ce moment où elle se rappelait tout et observait tout, retirée dans un coin du salon, elle voyait bien clairement que Jean, une fois revenu à elle, négligerait entièrement la jeune fille que d'abord, — et par dépit peut-être, — il avait distinguée. Ou bien, s'il avait encore pour elle quelques attentions passagères, ce seraient de ces politesses insignifiantes, de ces égards qui n'engagent à rien, et auxquels une enfant sans expérience pourrait néanmoins se tromper. Il fallait donc avertir Cécile pour lui épargner une méprise, et peut-être une douleur.

C'était chose assez délicate et ce n'était point chose aisée. Blanche ne crut pas devoir se charger elle-même de ce soin ; elle n'avait pas eu jusqu'alors, avec la gentille enfant, de conversations assez intimes pour avoir droit à sa confiance et pour lui offrir ses conseils.

"Et elle croirait peut-être que je la crains, que je veux le lui disputer," se dit la fière jeune femme en relevant soudain la tête.

Non, il fallait chercher quelqu'un qui sût comprendre de quoi il s'agissait, qui pût ou voulût bien se charger de ce message. L'embarras était précisément de bien choisir le messenger. Mlle d'Hénot n'était pas assez adroite, sa mère était parfois malveillante. D'autre part, Blanche ne voulait pas troubler la quiétude de Mme de Saulx en lui inspirant des doutes sur l'attitude de Jean de Villers vis-à-vis de sa protégée. Jusqu'alors, la bonne marquise n'avait trouvé dans ses égards chevaleresques, rien de blâmable ni détonnant ; à quoi bon lui causer du souci, l'inquiéter à tort peut-être ?...

Et cependant Blanche voulait que Cécile fût avertie, qu'une personne digne de parler à son cœur vint lui tendre la main en lui disant : "Mon enfant, méfiez-vous : ne croyez à rien de ce qui vous ravit, de ce qui vous endort, de ce qui vous caresse... Ces rêves sont mortels, ces sourires sont trompeurs ; perfidie et vanité, illusions et trahisons, voilà ce qu'est le monde... Un front tel que le vôtre, fier et doux, virginal et pur, est fait pour se courber sous de plus noble douleurs ou pour se parfumer de plus fraîches couronnes."

Voilà ce que Blanche voulait, ce qu'elle n'osait point dire. Or, en parcourant des yeux, dans son embarras, toute la compagnie, elle aperçut, par bonheur, derrière la table aux échecs, auprès du fauteuil de sa tante, un pan de la soutane de M. le curé. Elle fit un petit mouvement de satisfaction et de joie, comprenant qu'elle avait trouvé et se demandant seulement pourquoi elle n'avait pas pensé plus tôt à ce conseiller prudent sûr, et à ce messenger secourable. Car il en est toujours ainsi, pour le repos et le bonheur des heureux pour la consolation des déshérités de ce monde. Un deuil prochain et bien amer plane-t-il sur la maison ? c'est le prêtre qu'on appelle. Est-il quelque malheur

quelque désastre à annoncer ? c'est le prêtre qu'on envoie. Partout où il y a sanglots et pleurs, on simplement abandon et remords, souffrances et humiliations, c'est le prêtre qui doit venir, fidèle à sa sévère et noble mission, tout prêt à conseiller, à consoler, à relever, à bénir à répandre sur son passage, pour le plus grand bien de tous, le courage et la foi dans les cœurs, et la paix sur la terre.

Et la comtesse Blanche, certes, n'aurait pu mieux choisir. Le digne curé de Saint-C***, commensal et aimé de la châtelaine des Ramures, avait été homme du monde avant d'être homme de Dieu. La charité profonde, la douceur et le tact exquis dont il était doué le rendaient plus propre que personne à l'accomplissement des missions délicates, à la prompte et certaine guérison des blessures cachées, pour lesquelles il fallait une certaine justesse de coup d'œil et une grande légèreté de main. Il portait, en outre, une paternelle affection à cette gentille Cécile, qu'il appelait en riant l'aide de camp de sa vieille amie, et qui accomplissait sous ses yeux avec une grâce charmante et un infatigable zèle, les moissons de charité que lui confiait souvent la bonne marquise de Saulx.

La jeune veuve, désormais rassurée, attendit donc patiemment la fin de la partie d'échecs ; après quoi, quittant sa place, elle s'assit auprès du vieux prêtre qui finit, en l'occupant toujours, par l'entraîner dans un coin du salon, où elle lui expliqua, le plus délicatement qu'elle put, la difficulté présente ; lui montrant, comme pour compléter le sens de ses paroles, Jean de Villers errant, inquiet et désœuvré, parfois s'approchant de Cécile parfois la quittant, triste et sombre, et Mme Marsollier elle-même, le plus souvent seule et délaissée, s'étonnant, pendant qu'elle était au piano, de voir le vieux général s'approcher pour lui tourner les pages, tandis que Jean rêvait et boudait dans un coin.

Le prêtre, ayant tout entendu, tout compris, se leva avec un soupir.

"Oh ! certes, il faut avertir, conseiller la chère enfant... Je ferai ce que vous demandez, Madame."

Et ces mots étaient accompagnés d'un regard de pitié profonde, d'une vive commisération de son cœur paternel. Mais qui donc plaignait-il, le bon curé de Saint-C*** ? Était-ce Cécile ? Était-ce Blanche ? Ou bien réunissait-il, dans un même sentiment de compassion sincère, ces deux femmes bonnes et charmantes, — la jeune veuve au fin sourire et la jeune fille au front pur, — que les séductions et les angoisses de la terre déjà saisissaient au passage et qui n'avaient besoin pourtant que de détourner leurs regards, que d'élever leurs cœurs pour recouvrer la paix des cieux ?

Done, le curé quitta Blanche pour s'en retourner chez lui. Mais ils avaient causé longtemps : la soirée touchait à sa fin ; déjà s'éloignaient les hôtes. Au moment où les habitants du château se soulevaient le bonsoir, le pauvre Jean tout attristé, s'approcha de sa cousine :

"Cet excellent curé," lui dit-il "vous paraissait donc bien intéressant ce soir ?... Vous l'avez si longtemps entretenu !... Il fallait qu'il vous coûtât de bien curieuses nouvelles. On pourrait je vous assure, en être extrêmement jaloux."

— On aurait grand tort," répondit-elle en passant et en lui laissant pour adieu un éloquent et fin sourire.

C'est que ce sourire de Blanche signifiait bien des choses en vérité ! Car l'heureuse jeune femme aurait pu dire : "C'est en pensant à vous, c'est à propos de vous que j'ai parlé si longtemps, ce soir, à notre bon curé. En le faisant, je prenais soin de votre bonheur." La pensée de Blanche ajoutait-elle : "Et

de notre bonheur commun ?" Nous n'oserions l'affirmer. Mais son sourire, en ce moment, et son regard semblaient le dire. Jean s'en fût peut-être aperçu, si elle n'eût pris soin, en lui parlant ainsi, de détourner son visage. Du moins, l'accent caressant et un peu singulier qu'elle mit à ces derniers mots lui fit du bien à l'âme, et, quelque sensible qu'eût été pour lui la longueur de la soirée, il emporta, en s'éloignant, un peu de joie et d'espoir.

Quant à Cécile, elle regagna tristement sa petite chambre blanche et gaie. Elle n'aurait pas pu dire elle-même pourquoi, ce soir-là le monde, la vie et l'avenir lui paraissaient froids et astringents ; pourquoi, assise devant son bureau, sans songer à détacher les agrafes de son corsage et la sombre couronne de ses cheveux roulés au-dessus de son front, elle appuyait languissamment la tête sur sa main. Un invincible besoin de solitude et de repos l'avait d'abord saisie.

"Comme je voudrais," soupirait-elle, "me retrouver chez nous, faire étudier encore les gammes de Gabrielle et les leçons d'Henri ! Là, du moins, le devoir accompli, accompli vaillamment, ne laissait après lui ni déceptions, ni désemparements, ni craintes. Le monde ne vous souriait-il donc que pour vous faire souffrir ? N'y a-t-il donc point de sincérité, de bonté, d'intérêt véritable au fond de ces regards caressants ? jamais de constante amitié dans ces paroles séduisantes ?"

La pauvre enfant se sentait bien triste en s'interrogeant ainsi. Pourtant, en songeant au lendemain, elle se trouva peu à peu à demi consolée. C'était le jour, d'abord, où, chaque semaine, elle recevait des nouvelles de sa famille, et puis elle devrait se rendre, dès le matin, au presbytère, ainsi que le lui avait demandé le curé, en la quittant le même soir. Il s'agissait d'aller porter des secours à de petits orphelins, de consoler, dans sa détresse, une malheureuse famille.

"Et ce serait bien, vraiment," pensa la jeune fille, "de songer à ses propres tristesses en présence de ces pauvres gens ! de leur montrer un front chagrin avec un visage morose !... Comme s'ils ne souffraient pas, eux, bien plus que je n'ai souffert, que je ne souffrirai jamais peut-être !"

Done, sur cette bonne et salutaire pensée, Cécile se calma et s'endormit. L'aurore du jour suivant la trouva, comme toujours, tranquille et résolue. Elle eut bientôt achevé les préparatifs de sa visite aux indigents, reçut les instructions de sa vieille amie la marquise, et prit, le cœur presque joyeux, la route du presbytère, où l'attendaient le curé visiblement assombri.

Pourtant il ne lui parla que l'orsqu'ils eurent terminé leur excursion au village. Au retour, en suivant l'étroit chemin, le long des bois dépouillés, le bon prêtre passa la main sur son front, s'éclaircit légèrement la voix, non sans une visible expression de gêne et d'inquiétude, et dit enfin à la jeune fille, qu'il encourageait de son sourire bienveillant et de son regard paternel :

"Je vois avec plaisir, ma bonne et chère petite, que vous avez promptement mérité et conquis l'affection de tous chez mon excellente amie, la véritable Mme de Saulx."

— Vous êtes bien bon, monsieur le curé... J'ai fait tous mes efforts pour être agréable à chacun. Cependant je ne me flatte pas d'avoir su me faire aimer : c'est parfois si difficile !" répondit-elle, penchant sa jolie tête brune avec un long soupir de découragement.

— Vous y avez réussi, mon enfant... c'est-à-dire... en général. Cependant, — je vous en avertis, — il ne faudrait pas attacher plus de signification qu'elles

n'en méritent... aux démonstrations d'amitié... non, comment dirai-je ?... aux politesses de... de quelques jeunes gens surtout, de goût capricieux, d'esprit changeant, d'humeur légère.

Mais... mais il ne vient aux Ramures que bien peu de jeunes gens, balbutia la pauvre Cécile, confuse et étonnée.

Assurément. Du reste, tous ceux qui y sont admis méritent cet honneur, et par leur excellente éducation et par la rectitude de leurs principes. Il en est un, cependant, dont, selon moi, toute jeune personne prudente et sage doit se tenir à distance... Savez-vous de qui je veux parler ?... On le croirait presque, mon enfant. Sans doute, votre raison précède et votre pieuse vertu vous ont signalé déjà le danger que je redoute... Ne croyez, chère fille, ni aux paroles ni aux hommages de M. Jean de Villers. Ses paroles sont irrédéchies, imprudentes ses hommages sont menteurs. Vous ne pouvez le savoir, évidemment, mais ce bel et brillant cavalier que vous voyez aujourd'hui si sémillant, si capricieux, avait juré jadis à Mlle de Mélaris, sa cousine, une vive et soi-disant profonde affection. En apprenant le mariage de Mlle Blanche, il s'était plu à afficher le désespoir le plus intense, à publier même, — si l'on en croit le monde, — les projets les plus insensés. Pour s'étourdir, disait-on, il lui avait fallu, à Paris, mener la vie à grandes guides, parcourir, en proie à un désespoir farouche, les espaces de deux océans et les sables des grands déserts... Mais quelles traces ont laissées, — dites-moi, — ces désespoirs profonds et ces douleurs cruelles ? M. Jean de Villers ne nous est-il pas revenu consolé, insouciant, sceptique ? A-t-il gardé un cœur ? Se souvient-il d'avoir pleuré ? Les salons de l'arrondissement... je dirai plus... de la province, comptent-ils aujourd'hui un plus joyeux, plus brillant cavalier ? Notez bien, chère petite, que je ne veux jeter aucun b'âme sur la conduite, l'honneur ou les principes du baron Jean. Il s'agit ici, pour moi, de vous montrer seulement l'inconstance et l'amère vanité des attachements de ce monde. M. de Villers, en ceci, eût été imité, l'est encore tous les jours, par tous les hommes de son rang, de sa condition et de son âge. Il y a longtemps déjà, vous le savez, ma fille, que le roi prophète qualifiait, — comme elles le méritaient, — la singulière insouciance, la légèreté de ces heureux. Toutes les choses les plus passagères et les plus insaisissables, le sable qui s'épanche et le flot qui s'écoule, et le rayon qui s'éteint, lui paraissaient dépeindre et exprimer à peine la fragilité de ces amours... Là ne peut pas, ne doit pas reposer le trésor des jeunes chrétiennes telles que vous, ma bonne Cécile, ma chère enfant. Vous avez deux vraies affections au cœur, deux sources vives de joie et d'espérance : votre famille et votre Dieu... Ne regardez pas au delà : c'en est assez pour vivre, pour espérer, pour bénir, et peut-être... pour attendre...

Le bon prêtre s'arrêta ici, hésitant lui-même et tout ému, espérant que la jeune fille allait l'interrompre, soit qu'elle s'étonnât de ces révélations, soit qu'elle le remerciât de ses avis. Mais Cécile ne paraissait pas disposée à parler. Pâle et songeuse, elle marchait le front baissé, les lèvres comprimées fortement.

A la fin, le nuage qui passait sur son front s'éclaircit, et elle releva la tête. Le bon prêtre fut alors tout heureux de voir qu'elle n'avait point pleuré ; seulement une expression de tristesse profonde se peignait dans ses regards et avait banni, pour un instant, la constante sérénité de son charmant visage.

Les leçons de la vie sont bien rudes, dit-elle. Hélas ! pourquoi a-t-on voulu

me les faire connaître si tôt ?... Je ne le demandais point : dans mon ombre, j'étais heureuse.

Mais, vous le savez bien, pauvre enfant, tôt ou tard la croix nous appelle. Ce n'est point le bonheur, ma fille, qu'ici-bas il faut chercher. C'est le devoir accompli, la sainte volonté du Père exécutée sans murmures, son divin nom glorifié dans la joie ou dans les douleurs. Voilà ce qui nous est réservé ici : le reste nous attend là-haut. Ne faiblissez pas, allez : Dieu est grand, Dieu est juste !

Peu à peu les traits de Cécile se détendaient visiblement. Ses lèvres ne s'agitaient plus, sa petite main, refroidie, avait cessé de trembler, son regard était devenu moins ardent et plus humide. Un instant, elle arrêta ses yeux sur la plaine vaste et nue, où tout était silence et repos jusqu'aux bords de l'horizon ; puis elle leva ses yeux vers le ciel d'un pâle azur, où de grands nuages blancs glissaient au-dessus de sa tête ; enfin, elles les reposa sur le bon et tranquille visage du curé. Cette immense paix de la nature l'avait envahie et calmée ; elle sentait instinctivement une consolation suprême au milieu de ces angoisses, un baume abondant et divin par-delà les craintes et les douleurs.

Je sais que Dieu est juste et bon... Qu'il m'aide donc et me conduise, car j'ai grand besoin de secours, toute seule, hors de la maison !

Je le sais bien, ma chère enfant. Aussi votre nom, chaque jour, sera redit dans mes prières, et vous aurez le secours de Dieu, qui bénit les cœurs innocents... D'ailleurs, vous vous retrouverez bientôt, n'est-ce pas, sous la garde de votre mère ? Vos craintes et vos douleurs d'à présent vous paraîtront alors, croyez-moi, bien éloignées et bien légères, lorsque vous pourrez les épancher entre ces bras caressants, dans ce cœur plein d'amour.

Ce cher souvenir n'avait pas été évoqué en vain par le vénérable prêtre. Cécile, sans lui répondre, le regarda s'éloigner avec des yeux pleins de larmes, lorsque, quelques instants après, la voyant tout à fait calmée, et jugeant à propos de la laisser à elle-même et à ses réflexions, il la salue affectueusement et reprit le chemin du presbytère. Elle aussi, de son côté, s'arrachant à cette douce vision du retour au foyer, des caresses de sa mère, tourna ses pas avec un soupir vers le seuil étranger où elle allait reprendre son fardeau, voir s'alourdir sa chaîne et se rouvrir sa blessure. Les charitables paroles du prêtre l'avaient un moment calmée. Pourtant le péril n'était point passé : l'orage grondait toujours.

VI.

Une humiliation profonde envahit le cœur de la jeune fille, une rougeur âpre et brûlante se répandit sur son front pur, lorsque, poursuivant son chemin dans l'allée solitaire, le long des bois dépouillés, elle en vint à s'interroger ou plutôt à se juger elle-même. Avait-elle pu aller si loin dans son erreur, dans sa déception ? Quel vertige l'avait saisie et quelle illusion l'avait séduite ?... Elle n'avait pas dans son cœur clair, et elle était bien présomptueuse, bien coupable pourtant ! Comment, elle, pauvre petite bourgeoise, insignifiante parvenue, accueillie comme par charité en ce cercle élégant et riche, avait-elle pu prétendre à mériter les respects, à obtenir les hommages de ce fier et brillant cavalier à l'humeur capricieuse, à la douceur mensongère ? Tant d'autres sans doute, avant elle, nobles et charmantes, heureuses et brillantes pourtant, n'avaient pu fixer cet esprit incertain et soumettre ce cœur rebelle. Et elle n'avait même pas pu être longtemps aimée, cette belle comtesse Blanche, à

la grâce si noble, aux traits si purs ! elle à laquelle ses parures de moire et de dentelle, de velours et de satin, donnaient tant de grandeur et de majesté, sans rien lui ôter de sa grâce ! elle qui aurait éclipsé aisément vingt pauvres provinciales telles que Cécile non-seulement par la distinction de sa calme et fière beauté, mais tout simplement, à défaut d'autre splendeur, par le rayonnant éclat des diamants semés dans sa chevelure, par l'antique prestige des armoires, surmontées de la couronne des comtes, qui décoraient de leur blason or et azur la portière de son coupé ! Qu'il s'en était donc fallu de peu qu'une pauvre enfant comme elle ne devint l'objet des justes plaisanteries, des rires et des dédains de cette foule !

Et pourtant je n'aurais jamais... non, jamais... aimé M. de Villers, se disait la jeune fille attristée, prompte à s'assurer d'elle-même du repos de son cœur timide, cherchant à protester de toute la force de sa fierté virginale contre la moindre faiblesse, la plus légère impression de son esprit. Mais j'aurais-je point ?... ses hommages flatteurs et doux, sa bienveillance précieuse son regard et son accent sincères... Hélas ! ne l'étaient-ils point ?... Non, non, ceux qui le connaissent le savent bien et se riaient de moi, sans doute. Quel bonheur d'être avertie !... Car, enfin, j'aurais pu croire... Le monde est bien faux, bien perfide, et les hommes sont bien pervers !

Au milieu de cette désillusion et de cette douleur, le cœur de la jeune fille lui disait tout bas pourtant que toujours, quand M. de Villers s'exprimait autour d'elle, rien ne paraissait plus loyal que ces discours et son accent, plus digne et plus affectueux que son regard, plus franc que son sourire. Mais Cécile était bien résolue à ne plus écouter son cœur : un cœur trop crédule, trop aisé à tromper, qui ne pouvait l'exposer qu'à mille déceptions, disait-elle. Et elle commençait à relever fièrement sa jolie tête brune, et elle prenait de vaillantes, de vigoureuses résolutions, tout en suivant son chemin.

Cela n'empêcha pas qu'en arrivant au château elle ne se sentit saisie tout à coup d'un violent mal de tête, et que Mme Gertrude, qui la rencontra sur l'escalier, ne s'étonnât de la trouver sensiblement pâlie.

Cette course matinale vous a fatiguée, fit observer la bonne dame. Vous aurez eu froid, sans doute. Mettez-vous près du feu, dans le petit salon ; je vous apporterai une tasse de thé bien chaud ; il faut vous soigner, mademoiselle Cécile... Ah ! et puis je vous monterai, en même temps, la lettre qui vient d'arriver pour vous, et qui est restée à l'office.

La jeune fille se laissa faire : elle avait grand besoin, en ce moment, d'un peu de quiétude et de paix. Détachant son manteau et la capeline rouge qui entourait si gentiment ses grosses nattes de cheveux bruns, elle s'étendit un instant sur le fauteuil que lui présentait l'excellente femme, et laissa errer ses yeux rêveurs au-delà des fenêtres bien closes, sur la terrasse, le jardin et la grande allée du château.

Un groupe bruyant et joyeux attira son attention tout d'abord. M. Jean de Villers, donnant la main au gentil Max, descendant les marches du vestibule. Sur leurs talons, Sharp aboyait, faisant de grands sauts en l'air, témoignant la joie la plus vive. Tous trois allaient sans doute faire une promenade dans le parc, sous les pâles rayons du soleil, qui commençaient à dorer les grands bois.

(A suivre)

A Montréal MORT DANS LES BOIS Sans connaissance TROIS VOLEURS

Montréal, 9.—Lundi dernier, M. F. C. Lachevrotière, arpenteur provincial, de Deschambault, est mort subitement dans un bois, où il travaillait, dans le district de Peterborough. Le coroner Lafontaine tient aujourd'hui une enquête à St Gabriel de Brandon, dans l'hôtel Chevalier.

Le R. P. Clapin était à prêcher la retraite avant hier soir dans la chapelle du couvent de la Congrégation, rue Saint-Jean-Baptiste et au moment où il allait entreprendre une morne peinture des souffrances physiques et morales qu'on doit endurer dans cette vallée de désolation, il a perdu connaissance et a tombé à la renverse près des balustrades. Il s'en est suivi une panique.

Le détective Lafontaine a opéré l'arrestation, hier, de Joseph Filteau, Henri Paquin et d'un nommé Lafrance, sur la rue Notre-Dame Est. Ces jeunes gens étaient en train de se faire un choix de hamacs et d'engins de pêche, dans les résidences d'été de la localité.

M. Hopkins qui s'est plaint que sa maison avait été enfoncée, il y a quelques jours, a reconnu beaucoup de choses lui appartenant.

M. S. Mondou a pris possession du bureau du secrétaire de la Commission des chemins à barrières. M. Senécal n'en est parti que sous protêt, disant que son engagement est valide pour deux ans encore.

UN PRESBYTÈRE INCENDIE Un prêtre dans les flammes

Un nouveau malheur vient de frapper la paroisse St-André Avelin dans le comté d'Ottawa. Il y a quatre ou cinq ans cette belle paroisse venait de terminer la construction d'une magnifique église lorsque le soir même que l'entrepreneur venait de livrer la clef de l'église au curé après avoir terminé son contrat, un incendie dévora le temple sacré.

Le digne curé, M. le chanoine Bélanger, ne se laissa pas abattre par ce malheur et se remit à l'œuvre avec courage, et dès le lendemain, il décidait avec l'aide de ses paroissiens de reconstruire l'église immédiatement, ainsi qu'un presbytère, dont la construction marcha rapidement.

Mais un nouveau malheur vient de fondre sur la paroisse St André Avelin et lui faire perdre dans une nuit une partie du fruit de ses sacrifices.

Lundi soir vers 11,30 hrs, le feu détruisait le presbytère de St André Avelin. Rien n'a pu être sauvé. M. le curé s'est brûlé les pieds et les mains. Peu s'en est fallu qu'il ne fut victime de l'élément destructeur. On ne connaît pas l'origine de l'incendie. Le presbytère avait coûté près de \$7000. Nous offrons nos plus sincères sympathies à M. le chanoine Bélanger et aux paroissiens de St-André Avelin dans le nouveau malheur qui les frappe.

M. l'abbé Déguire, D. D., de l'archevêché d'Ottawa est parti ce matin pour St André Avelin où il devra passer quelques jours pour exercer le saint ministère pendant la convalescence M. le chanoine Bélanger.

Bénédictin du nouvel hôpital de l'Hôtel-Dieu

Comme un grand nombre de personnes ont manifesté le désir de visiter le nouvel hôpital et le monastère de l'Hôtel-Dieu, la bénédiction qui avait été annoncée pour 2 heures, lundi prochain, aura lieu à 1.30 hr et les portes du monastère, ouvertes pour la circonstance, avec la bienveillante permission de Son Eminence le Cardinal, seront fermées à 4.30 heures.

Les personnes ayant reçu des cartes d'admission, pourront se faire accompagner des membres de leur famille.

Au Bon Ton

MM. Blagdon & Paradis vendront à réduction leur stock de marchandises sèches qui a été endommagé par la fumée et l'eau. Tout doit être vendu pour le 1er janvier.

AU BON TON, 57, rue St-Jean

LA DAME AUX CHATS

Toussainte allocution au magistrat Champagne

Montréal, 9.—Ce matin, M. le magistrat Champagne a été l'objet d'une invocation homérique de la part de Mme Morley, la célèbre femme aux chats. Ça été un cri du cœur.

Un billet promissoire signé par la requérante était entre les mains d'un avocat qui menaga de déplacer le mobilier, la dame et ses chats.

Mme Morley est venue déposer ses plaintes au pied du tribunal, divinant son discours en deux points comme les orateurs de collèges : La possession de ses billets et la protection de ses chats, en vertu de l'art. 150 du Code !

Elle retrace en un langage shakespearien, la série des complots ourdis contre elle par les avocats et les journaux. "Bien plus, s'écrit-elle, on veut mettre une main sacrilège sur ces p'tits chats, ces p'tits être que j'ai adoptés pour les compagnons de mon existence."

Se tournant vers l'auditoire septique et enduret qui se crevait de rire, l'orateur en jupon ajoute avec un rire railleur : "Oui, j'aime mes petits animaux, ces p'tits chats sont mes amis fidèles. Quand je leur donne une bouchée de pain ils ne mordent pas la main de leur bienfaitrice. Ils ne sont pas comme ces avocats qui, dans leur cupidité vorace veulent arracher jusqu'à la dernière goutte de sang d'une pauvre veuve."

Le chien est aussi l'objet de félicitations à rendre les chats jaloux.

Elle voue à l'exécration ces "sales feuilles" qui font le récit de ces infortunes.

Elle écroule ce flot d'oquence pendant une heure.

Dans sa péroraison, elle s'écria : "Après tout ce que j'ai émis (l) Votre Honneur, j'espère que vous me rendrez

LES CULTIVATEURS ANGLAIS

Ils demandent le retour à la protection

Londres, 8.—La conférence agricole qui vient de s'ouvrir ici comprend environ 1500 délégués. On remarque la présence de plusieurs membres des communes. On y a attiré l'attention sur la situation faite aujourd'hui à l'agriculture et sur les réformes à faire.

M. Henry Chaplin présente une proposition déclarant que l'agriculture était l'importance nationale et invitant le gouvernement à se préoccuper de l'état de chose actuel. M. Chaplin suggéra la protection comme remède aux maux actuels, mais dit que vouloir imposer un droit sur les articles de nourriture serait s'exposer à une défaite certaine.

M. Chaplin ajouta que la compétition étrangère n'est pas la seule cause de la diminution des prix des produits agricoles. L'augmentation de la valeur de l'or en est une cause tout aussi grave. Il faudrait retourner au bi-métallisme.

Le comte de Winchester proposa la formation d'une union des landlords et de tenanciers et offrit de souscrire £2,000 pour cette fin.

M. Saunders, député radical, tenta de dénoncer la protection mais il fut hué. M. Nethercote, l'un des délégués des cultivateurs, proposa une résolution comportant que la compétition injuste des importations étrangères admises en franchise devait disparaître ; cette motion fut adoptée par une grande majorité.

TRAITE SUSPECTE

Avis aux marchands de fromage

Les bons comptes font les bons amis, s'est dit ces jours derniers un marchand de fromage de Farnham. Ce monsieur a reçu de Londres une traite de cent cinquante trois louis d'une prétendue maison de commerce qui lui demande en retour de lui envoyer du fromage. Il a eu la bonne idée de venir à Montréal mercredi pour s'assurer de la valeur de cette traite.

La conséquence de son voyage sera qu'il n'enverra pas de fromage au monsieur de Londres qui lui en a demandé. On dit que des démarches semblables ont été faites auprès de plusieurs cultivateurs et commerçants de la province d'Ontario.

POMOLOGIE ET INDUSTRIE LAITIÈRE

Le Commissaire d'Agriculture communique au *Journal d'Agriculture* les extraits de deux lettres importantes reçues par son département tout récemment. On y verra combien les efforts de l'honorable M. Beaubien sont appréciés à l'étranger et de plus, que l'excellence des pommes de cette province en vue de la production du cidre vient d'être reconnue de la manière la plus complète dans les récents concours pomologiques de France.

Voici les extraits en question :
"La visite ici du Révérendissime Père Abbé de N. D. du Lac n'est un sûr garant de succès pour l'œuvre de véritable progrès agricole entreprise par le Ministère de l'Agriculture de la province de Québec.

Je n'ai pas besoin de vous dire que depuis samedi dernier jusqu'à ce jour nous n'avons pas perdu un seul instant. Le Révérendissime Père Abbé est au courant des questions pomologiques actuelles autant qu'on peut l'être après de laborieuses études. Il vous emporte donc à votre chère École de Pomologie d'Oka le dernier mot actuel de cette branche importante de notre agriculture.

"A la séance, nous enverrons des greffes à Oka ; mais j'affirme aujourd'hui ce que j'ai eu l'honneur de vous dire. Vous devez avoir d'excellents fruits à cidre bien acclimatés dans votre province. Je n'en veux pour preuve que ces magnifiques succès remportés à Saint-Servan et à Evreux par par le Frère Clarence, directeur du Collège Sainte-Scholastique. Il m'a envoyé 20 variétés grises parmi celles qu'il a étudiées dans sa paroisse et dans les environs. Le jury a été très satisfait de cet envoi. Dans quelques semaines nous vous en dirons l'analyse complète ; mais la première épreuve, celle de la densité a été bien bonne.

"Ce soir, je me rends à Paris. A mon retour je compte préparer un petit rapport sur une importante question : celle de l'enseignement agricole."

Le T. R. Frère Abel est l'assistant du supérieur général des RR. FF. de l'Instruction Chrétienne, à Ploermel, Bretagne, France, lesquels ont douze maisons de leur Ordre dans la province de Québec.

De son côté, le T. R. Père Abbé d'Oka, en visite en France, écrit :

"Depuis deux semaines je m'occupe de l'industrie laitière et de pomologie. J'ai visité dans les environs de Laval deux fromageries et beurrieres très prospères sur lesquelles je pourrai plus tard vous donner des renseignements.

"J'ai assisté à Laval, puis en Ploermel, en compagnie du R. Frère Abel et d'un autre amateur de pomologie, à deux conventions du Syndicat pomologique de France. J'ai vu et entendu bien des choses très intéressantes.

"C'est ainsi que le président de la convention de Ploermel n'a pas craint d'affirmer en public qu'ayant été chargé d'inspecter une école d'agriculture, il avait constaté que les élèves des frères de Ploermel en savaient plus long sur la question que les élèves de la dite école spéciale d'agriculture.

"Je suis très heureux d'avoir à remettre au Rév. F. Clarence, directeur de l'école de Ste-Scholastique, deux médailles d'argent, gr. modèles, décernées, l'une par le syndicat pomologique de France au concours de Saint-Servan, et l'autre par l'Association pomologique de l'Ouest à Evreux.

"Ce bon Frère a envoyé vingt variétés de pommes canadiennes qui sont aujourd'hui soumises à l'analyse complète par M. Truelle, pharmacien de première classe à Trouville (Salvados). La même analyse sera faite comme vérification par le Frère Martial, de Ploermel.

"Je suis heureux de vous dire que tous les bons Frères de Ploermel, surtout le Rév. F. Supérieur, les Frères Abel, Martial et quelques autres, se sont mis sans réserve à ma disposition.

"Le bon Frère Abel a envoyé à Oka un broyeur et un pressoir (pour faire le cidre) qui sont petits, mais qui permettent d'attendre.

"Je tâcherai d'avoir le plus de greffes possibles, mais je ne prendrai en France que ce qui est certainement bon.

"L'avis du Frère Abel que je partage est qu'il vaut mieux aller sûrement et doucement."

Convention commerciale.

Vienne, 7 déc.—A la suite d'un échange de notes entre le comte Kalnoky et l'ambassadeur d'Italie à Vienne, le compte Nigra, la question des droits sur les vins italiens a été définitivement réglée sur les bases adoptées par les négociations des deux pays et que nous avons fait connaître il y a quelques jours.

Une terre pour 41½ cts.

Un fait qui mérite d'être signalé s'est déroulé dernièrement devant nos tribunaux. Un cultivateur de St-Jude avait une terre dans cette paroisse. Cette terre touchait d'un côté à la corporation de la paroisse St-Ours. Le cultivateur payait ses taxes à la corporation de St-Jude, mais refusa de satisfaire aux réclamations de celle de St-Ours. Celle-ci poursuivit le récalcitrant pour la bagatelle de 41½ centins, afin de faire décider de ses droits, une fois pour toutes. L'action fut prise en cour Supérieure. La corporation perdit en première instance. Les frais s'élevèrent à la somme de \$400, à peu près. La corporation en appela de la décision ; le cultivateur perdit. Les frais s'élevèrent alors à la somme incroyable de \$1200 à \$1500. Puis la terre fut vendue pour régler les frais d'une action de 41½ centins.

L'Onguent et pilules Holloway

Sont les meilleurs, les moins coûteux et les plus populaires remèdes de toutes saisons, et dans toutes les circonstances, ils peuvent être employés sans crainte et avec la certitude d'en obtenir du bien. Les éruptions, égratignures, et toutes espèces de maladie de la peau, eczéma, brûlures, ulcérations, sont soulagés et radicalement guéris par ces médicaments doux, calmants, et purifiants. L'onguent oppose sur l'abdomen prévient toute tendance à l'irritation des intestins qui se déclarent souvent dans la saison des fruits. Postule, bouton, inflammations de la peau, douleurs musculaires, affections névralgiques, glandes, etc. peuvent être effectivement guéris en employant, les remèdes de Holloway suivant la direction qui l'accompagne chaque paquet.

Petits commencentements

La vapeur en soulevant le couvercle d'une bouilloire donne l'idée de l'utiliser pour le bénéfice de l'homme. Personne ne songeait alors qu'un jour nous serions emportés par cela à une vitesse de 60 milles à l'heure. Lorsque Perry Davis fit un médicament pour l'usage de sa famille, il y a plus de 50 ans, ni lui ni aucun homme ne s'imaginait qu'il se vendrait dans tous les pays et deviendrait le "Pain-Killer" du monde.

La nouvelle grande bouteille pour l'ancien prix 25 cts.

La Salsepareille d'AYER

Est supérieure à toutes les autres préparations se disant purgatives du sang. La première de toutes, parce que le principal ingrédient employé à sa fabrication est l'extrait véritable de la racine de salsepareille de l'Honduras, la variété la plus riche en propriétés médicinales.

Guérit le Catarrhe. Aussi, parce que la Bardane Jaune est cultivée expressément pour la Compagnie et est toujours fraîche et de la meilleure qualité. Avec un soin égal et judicieux, chacun des autres ingrédients est choisi et combiné. Elle est

La Médecine Supérieure

parce qu'elle est toujours la même, en apparence, goût et effet. Elle est grandement concentrée, et de petites doses seulement sont nécessaires. Elle est, en conséquence, le purgatif du sang le plus économique qui existe. Elle rend

Guérit les SCROFULES les aliments nutritifs, le travail agréable, le sommeil réparateur et la vie pleine de bien-être. Elle recherche toutes les impuretés dans le système et les expulse sans faire de mal par les voies naturelles. La Salsepareille d'AYER donne à la démarche l'élasticité, et aux vieillards et aux infirmes, la santé, les nouvelles forces et la vitalité.

Guérit les SCROFULES les aliments nutritifs, le travail agréable, le sommeil réparateur et la vie pleine de bien-être. Elle recherche toutes les impuretés dans le système et les expulse sans faire de mal par les voies naturelles. La Salsepareille d'AYER donne à la démarche l'élasticité, et aux vieillards et aux infirmes, la santé, les nouvelles forces et la vitalité.

La Salsepareille d'AYER,

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendue par tous les Droguistes. Prix \$1 ; six flacons, \$5.

Elle en a guéri d'autres, elle vous guérira.

LES PILULES SUCRÉES DE BRISTOL
REMEDÉ INFALLIBLE
POUR LA PERTE D'APPÉTIT
CONSTIPATION
DYSPEPSIE
MIGRAINE
JAUNISSE
ET TOUTE MALADIE DU FOIE

POUR LES TUMEURS ENFLURES ULCÈRES SCROFULES RHUMATISME DEBILITÉ NERVEUSE ET TOUTE MALADIE OU IMPURETÉ DU SANG. PRENDRE TOUJOURS LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL

SANTÉ POUR TOUS ! PILULES et ONGUENT HOLLOWAY

LES PILULES purifient le Sang, corrigent tous les Dérangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS. Elles fortifient et restituent la Santé à Des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les Maladies particulières au sexe Féminin de toute âge. Pour les Enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

EST UN REMÈDE INFALLIBLE pour les Maux de Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes Plaies et Ulcères. Il est faux pour la Goutte et Rhumatisme ; et pour les Dérangements de la Poitrine. Il est de même sans égal pour les

Maux de Gorge, la Bronchite, les Rhumes, la Toux,

Gonflement Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival et pour les Membres Contractés et Jointures Raides, il agit comme un charme.

CES MÉDICINES sont préparées seulement à l'établissement du professeur Holloway, 78, New-Oxford Street, au-dessus de 533, Oxford Street, et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s. 22 et 23s le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les pharmacies de l'univers. Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533, Oxford Street, London, c'est de la falsification. Québec, 3 septembre 1891.—

TOUSSEZ-VOUS ?

Depuis un Jour ! Une Semaine ! Un Mois ! Une Année ! Des Années !

PRENEZ LE Sirop de Térébenthine du DR. LAVIOLETTE.

Le Plus Sûr. Le Plus Efficace. Le Plus Agréable au Goût. NE CONTIENT Ni Opium, ni Morphine, ni Chloroforme. EN VENTE PARTOUT. 25 et 50 cents le Flacon. DEMANDEZ-LE.

SEUL PROPRIÉTAIRE : J. G. LAVIOLETTE, M.D., 217 Rue des Commissaires, Montréal.

AUX NOUVEAUX A BONNES

Condition : \$1.00 POUR UNE \$1.00 PIASTRE

Vous recevrez le Journal des Campagnes Pendant douze mois.

Ne manquez pas de vous abonner au Journal des Campagnes

Qui se publie tous les Jendis contenant 16 pages de matières à lire.

En outre nous donnons comme prime aux nouveaux abonnés

LE MOIS DE Ste-ANNE et St-JOACHIM s'adresser à

Elzear Bedard

AGENT DU Journal des Campagnes, 11 & 13, Rue Buade, QUÉBEC

SÛRE LE GRAND PURIFICATEUR DU SANG NE MANQUE JAMAIS AGRÉABLE LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL GUÉRIT TOUTES LES AFFECTIONS DU SANG. CERTAINE

Restaurateur de Robson.



Marque de Commerce. Cette préparation est hautement recommandée par des personnes compétentes. Plusieurs Médecins et autres.

En vente partout — 50 centins la bouteille.

L. ROBITAILLE, Propriétaire, Joliette, P. Q., Canada.



Chemin de fer Québec Central

LA LIGNE DES CHARS PALAIS-WAGNER entre Québec et la Nouvelle-Angleterre. Service des trains directs entre Québec et Boston, via Sherbrooke et le chemin de fer Boston et Maine, entre Québec et Portland via la jonction Dudswell et le chemin de fer Maine Central. Le et après LUNDI, le 31 OCTOBRE 1892, les trains circuleront comme suit :

EXPRESS—Ce train court directement avec char Wagner de Québec à Boston et fait raccourci à Dudswell jonction avec des chars directs pour Portland et autres endroits du Maine. Quitte Léviss à 2 h. p. m., arrive à la jonction Dudswell à 6.50 h. p. m., quitte la jonction de Dudswell à 7.05 h. p. m., arrive à Sherbrooke à 8.05 h. p. m., arrive à Boston à 8.05 h. a. m., arrive à New-York à 11.40 h. a. m.

MIXTE—Part de Québec par le bateau-passeur à 12.30 h. p. m., de Léviss à 1.15 p. m., arrive à St-François à 6.30 h. p. m.

EXPRESS—Chars palais directs sur ce train entre Boston et Québec. Raccourcissements à Dudswell avec le chemin de fer Maine Central, et trains directs pour Portland et tous les endroits du Maine. Laisse New-York à 4 p. m. Laisse Boston à 7.15 h. p. m. Laisse Sherbrooke à 7.45 h. a. m. Arrive à Léviss à 2 h. p. m. Arrive à Québec par le bateau-passeur à 2.15 h. p. m.

MIXTE—Quitte St-François de la Beauce à 6.00 h. a. m., quitte la Jonction de la Beauce à 7.10 h. a. m., arrive à Léviss à 10.00 a. m., et à Québec par le bateau passeur à 10.15.

C'est la seule voie sur laquelle circulent des chars directs entre Québec et les endroits de la Nouvelle-Angleterre se raccordant avec les chemins de fer Boston et Maine et Maine Central. Raccourcissements à Léviss et jonction Harlaka avec le chemin de fer Intercolonial ; à Sherbrooke, avec le chemin de fer Boston et Maine pour Boston, New-York, etc., et à la jonction Dudswell avec le chemin de fer Maine Central pour Portland, Danville, Lewiston et tous les endroits du Maine.

Pour plus ample information, s'adresser au bureau général des billets, vis-à-vis l'Hôtel St Louis, ou à aucun des agents de la compagnie.

FRANK GRUNDY, Gérant Général. J. H. WALSH, Agent général du fret et des passagers. Sherbrooke, 25 octobre 1892.

C'est indéniable



Il est impossible de nier l'efficacité des remèdes de J. E. P. Racicot. Tous les jours de nombreux malades apportent leur témoignage en leur faveur. Il n'y a aucune maladie qui puisse résister à ces remèdes. Voici quelques-uns de celles qui se guérissent le plus promptement : Dyspepsie, Bronchite, Catarrhe, Névralgie, Rhumatismes, maladies du foie, des intestins, des rognons, des poumons et des voies urinaires, mal de matrice (Beau mal, dérangement) Faiblesse, Perte d'appétit, Insomnie, Fièvres de toutes sortes, Ver Solitaire, maladie Vénéérienne (mauvais maux) ancienne ou récente. Si vous êtes atteint d'une de ces maladies ou de n'importe quelle autre, rendez-vous à l'Éneigne du Gros Sauvage, chez

J. E. P. RACICOT No 25, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec

HOTEL DE BRETAGNE

10 RUE CASSETTE Faubourg St-Germain PARIS.

Maison de famille APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS.

Restaurant à la carte et à prix fixe. CONDITIONS PARTICULIÈRES au Mois et à l'Année. Québec, 14 juillet 1892— 154

CONDITIONS — DU — JOURNAL DES CAMPAGNES EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de l'année. Prix de l'abonnement : UNE PIASTRE Pour la France : — 10FRANCS STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE THOS. CHAPAIS, DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE LÉGER BROUSSEAU — ÉDITEUR — 11 & 13, rue Buade, QUÉBEC